

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
OUTRE-MER

SCIENCES HUMAINES

PREMIERE APPROCHE SOCIO-ECONOMIQUE D'ANJOUAN

(Archipel des Comores)

par

Ch. ROBINEAU

Chargé de Recherche de l'ORSTOM

Tananarive
1961

PREMIERE APPROCHE SOCIO-ECONOMIQUE D'ANJOUAN

(Archipel des Comores)

par

Cl. ROBINEAU

Chargé de Recherche de l'ORSTOM

Note liminaire :

Les mots et termes de la langue anjouanaise qui ont été utilisés dans le texte et écrits en caractères latins ont été généralement orthographiés selon les règles utilisées par l'administration.

Il est certain que les règles d'écriture employées pour la Swaneli devraient être utilisées pour la langue Anjouanaise.

- I N T R O D U C T I O N -

Anjouan est l'une des quatre îles qui constituent l'Archipel des Comores, situé dans la partie Nord du Canal de Mozambique, à mi-chemin de Madagascar et de la Côte orientale d'Afrique.

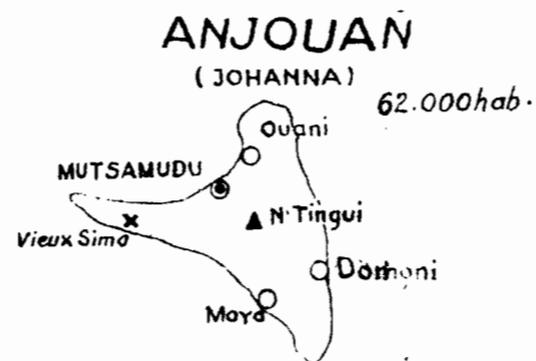
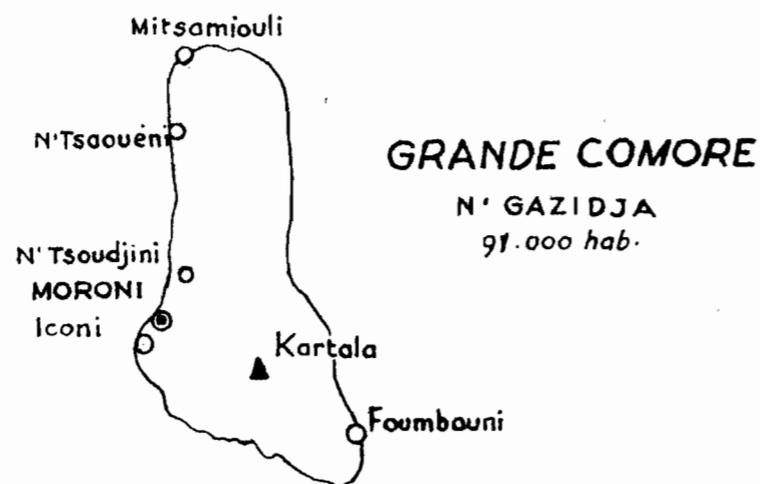
D'origine volcanique, au sol riche mais au relief très tourmenté limitant sérieusement l'espace agricole, baignant dans un climat tropical chaud et pluvieux, elle offre à l'homme une gamme de ressources végétales surtout arboricoles que celui-ci peut obtenir sans gros efforts : cocotier, bananier, manguiers, arbre à pain, jacquier. Elle supporte aussi un éventail de cultures vivrières acclimatées par les habitants, manioc, ambrevade, taro, patates, riz et si le relief ne permet pas l'existence de pâturages étendus et d'un élevage important, la mer est poissonneuse mais les techniques, rudimentaires, empêchent semble-t-il l'homme d'en tirer tout le parti qu'il pourrait.

La population est nombreuse. Les traits anthropologiques les plus grossièrement consignés, teint foncé, cheveux crépus ou en "grains de poivre", nez épaté, dolicocephalie, membres grêles, donnent à penser dès l'abord que le fond de la population est africain. La langue parlée, comorienne, avec sa variante anjouanaise, est parente du swahili. Parallèlement, cohabitent des gens au teint plus clair ou très clair, aux cheveux allant du lisse au crépu, parfois aux traits sémitiques plus ou moins accusés.

Les traditions conservées oralement jusqu'à nous ou consignées à plusieurs reprises depuis le dernier quart du XIXe attestent l'installation d'Arabes et de Chiraziens dès le quinzième siècle. On peut les tenir pour les protagonistes de l'Islam aux Comores. Elles indiquent aussi que d'âge en âge des immigrants arabes, zanzibarites, yéménites, irakiens ou autres sont venus s'établir dans les îles où ils

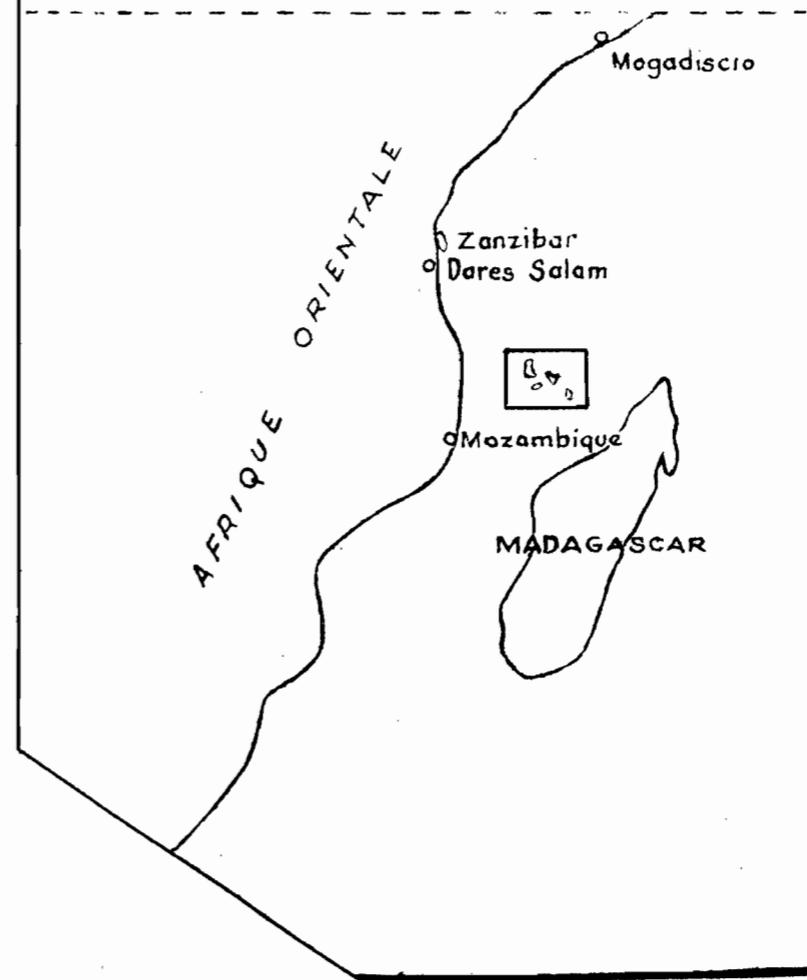
CANAL

D E



M O Z A M B I Q U E

CARTE DE SITUATION

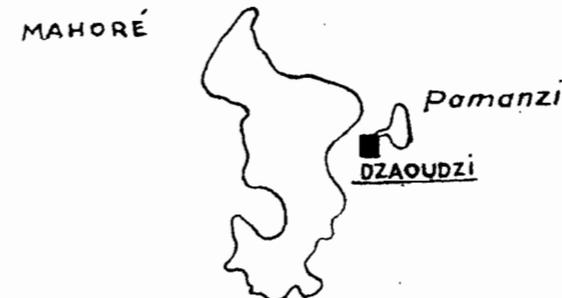


ARCHIPEL DES COMORES

- DZAOUZI.....Chef lieu de l'Archipel
- ⊙ MORONI.....Capitale d'île
- Domoni.....Ville traditionnelle
- ▲ Kartala.....Montagne (point culminant.)

Echelle 1/1.000.000^e

MAYOTTE
23.000 hab.



occupaient des fonctions de roi ou de **ministres**. C'est parmi eux que se déclaraient les sages et les lettrés. Il s'est ainsi constitué une classe noble (1) détenant la puissance religieuse et politique, la terre, la culture, la science et les arts et habitant dans les villes de pierre aux rues tortueuses, entourées de remparts. Il y en a ainsi quatre à Anjouan : Domoni, Mutsamudu, Ouani, Moya. Cette classe noble s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

La vie matérielle de cette classe reposait, pour la collecte des fruits, la pêche, les cultures vivrières, la construction des maisons, l'assomption des fonctions domestiques, sur le travail d'une main-d'oeuvre servile amenée d'Afrique. Ceci est général pour cette partie de l'Océan Indien, la Cour de Tananarive avait des esclaves mozambiques qui furent libérés en 1874 (2). Cette main-d'oeuvre habitait des paillotes soit à la ville dans un quartier "intra-muros" ou en "faubourg", hors des murs, soit sur les terres des propriétaires nobles. La morphologie actuelle de l'habitat présente encore de telles dichotomies.

Des aventuriers vinrent au cours des âges se fixer aux Comores.

(1) Les expressions qui seront rencontrées dans le cours de ce travail telles que: "classe noble", "classe urbaine", "classe des notables" etc... désignent la réalité sociale représentée par les grandes familles des trois villes Mutsamudu, Domoni et Ouani qui sont d'origine arabe, possèdent l'essentiel des terres qui ont le statut de propriétés traditionnelles coranique et exercent les fonctions de direction dans la société anjouanaise. C'est pour la commodité de l'exposé que l'on utilise ici le terme de "classe". A première vue, il semble décrire à peu près la nature du groupe social constitué par les nobles arabes des villes. Mais il va de soi que sa validité de concept apte à décrire la réalité anjouanaise devra être discutée dans un prochain travail sur les structures sociales.

(2) Kabary de Rainilaiarivony, premier ministre et Commandant en chef le 2 Octobre 1874

Au milieu du XIX^e, l'un d'entre eux créa avec de la main-d'oeuvre servile une plantation dans une plaine littorale au Sud-Ouest de l'île, à Pomoni (1). Un peu plus tard, le roi (2) se lança dans les spéculations coloniales et se créa, avec de la main-d'oeuvre servile, une plantation de canne à sucre sur la côte Est à Bambao M'Tsanga. Une crise de la canne à sucre, au début du siècle, ruina le souverain que des entreprises coloniales s'offraient à renflouer en rachetant la plantation. Avec un sol riche, un climat tropical chaud et humide, une main-d'oeuvre servile assez abondante, l'île favorisait les cultures industrielles et était mûre pour la colonisation des Compagnies. Cette nouvelle forme de domination sur une population qui, mise à part une petite classe urbaine, reste essentiellement rurale, s'est perpétuée jusqu'à nos jours (3).

(1) Sunley qui obtint la concession de Pomoni fut d'abord le commis d'une factorerie anglaise installée au milieu du siècle à Mutsamudu.

(2) Abdallah III, l'avant-dernier sultan d'Anjouan.

(3) Le recensement démographique effectué par l'INSEE en 1958 donne pour Anjouan une population totale de 61.215 habitants. La classe urbaine est concentrée dans les quatre villes traditionnelles : Mutsamudu, Domoni, Ouani, Moya. Encore un quartier de Domoni, comme celui de Ouani, est-il peuplé de ruraux, et la proportion est plus forte encore pour Mutsamudu dont la position de capitale administrative, industrielle et commerciale incite les ruraux sans travail, à venir s'embaucher pour quelque temps dans la ville. On comptera, à défaut de précision, les populations respectives de ces différentes villes comme urbaines, mais ce total obtenu (12.038) doit être pour ces raisons diminué des deux-cinquièmes. On obtient alors une proportion de 88 % de ruraux. En fait, ce chiffre est légèrement supérieur parce que les habitants de Moya n'ont pas de propriétés qu'ils fassent cultiver, n'ont qu'un terroir de "réserve" et sont cultivateurs ou métayers ou métayers ou ouvriers agricoles de firme.

Bien que Moya soit une ville et que ses habitants en aient la fierté, ceux-ci sont, par leurs activités et la manière dont ils obtiennent les ressources qui les font vivre et, à leur corps défendant, des paysans.

L'île avec une superficie de 40.000 ha et une population de 62.000 habitants (1) constitue le modèle même d'une petite économie tropicale surpeuplée spécialisée dans la production de cultures d'exportation pour les marchés lointains d'Europe Occidentale ou d'Amérique du Nord. A la hiérarchie sociale traditionnelle coiffée par la royauté, s'est juxtaposé et superposé à l'abolition de celle-ci l'édifice économique construit par les colons et les Compagnies, l'ensemble étant couronné par les rouages locaux de l'Administration française. Il existe ainsi actuellement à Anjouan deux firmes exploitant les grands domaines de colonisation agricole d'Anjouan à l'aide de travailleurs originaires des villages(2).

La présente étude a pour objet de donner une connaissance socio-économique de l'île et traite essentiellement de la situation matérielle des populations qui l'habitent. Elle repose sur un travail de "terrain" effectué durant plusieurs mois en 1960 et 1961 dans le cadre d'une enquête générale ethno-sociologique portant sur l'Archipel des Comores.

C'est dire que les développements qui suivent sont le résultat d'observations menées selon les méthodes d'anthropologie culturelle et doivent peu à des études antérieures. En outre, ce premier

(1) La superficie exacte de l'île est de 42.400 ha et la population de 61.815 habitants. La densité humaine au kilomètre carré est donc de 146 habitants.

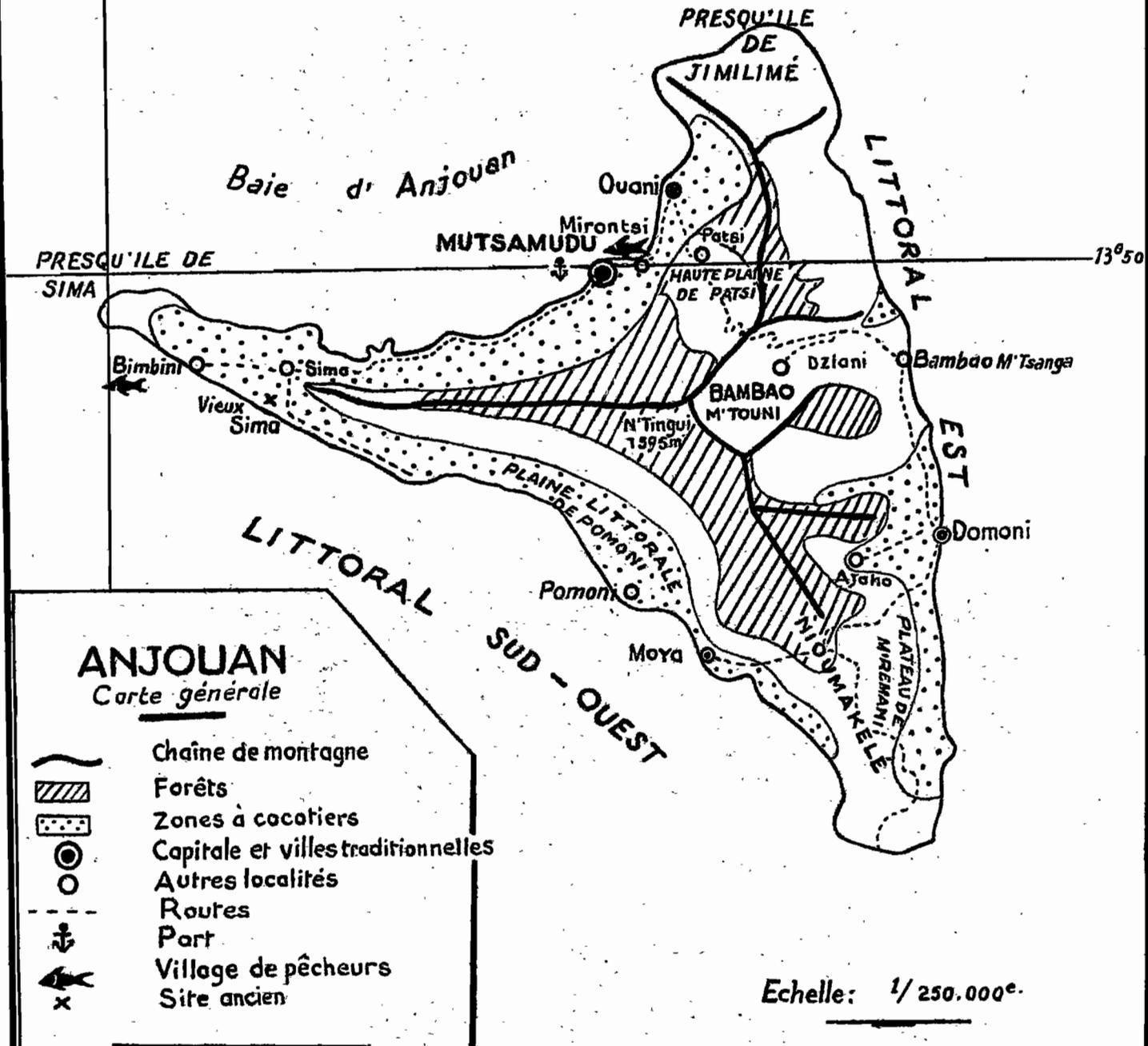
(2) Les deux sociétés de plantation sont la Société Comores-Bambao (S.C.B.) et la Société de Nioumakélé (N.M.K.L.). La carte relative à la structure agraire à Anjouan montre la localisation des différents domaines des deux Sociétés, Est, Centre et Sud-Ouest pour la S.C.B. et Sud pour la N.M.K.L. Il existe à Anjouan d'autres Sociétés commerciales mais c'est aux deux premières compagnies que les autochtones et les européens réservent le vocable de "Sociétés".

travail s'est efforcé de demeurer descriptif et sa seule ambition est de présenter des faits. Lors de la rédaction de cette étude, la collecte de ces derniers est loin d'être terminée et l'on s'est refusé à toute construction théorique à partir d'une réalité partiellement connue.

Cette étude socio-économique vise à combler le "vide" que laissent les travaux de géographie ou d'économie entre leur contenu et le sujet qu'ils étudient. Cette lacune vient essentiellement du caractère global de l'une et l'autre de ces disciplines qui n'offrent pas à leurs chercheurs de méthode appropriée au travail "sur le terrain".

Tandis que la seconde partie de ce développement traite de la situation matérielle de la population et des problèmes qu'elle pose, la première partie est consacrée à ce que nous appellerons l'étude de "l'environnement", c'est-à-dire aux cadres géographiques, économiques, culturels et sociaux qui éclairent les données de la vie matérielle. En fait, la vie matérielle d'un groupe social donné n'est pas séparable des possibilités du milieu, de sa culture, de son organisation sociale, de l'organisation économique qui lui est extérieure et ce n'est que pour les commodités de l'exposition que l'on a dû isoler la vie matérielle des populations de l'île du contexte dans lequel elles vivent.

P R E M I E R E P A R T I E



CHAPITRE I

ESQUISSE GÉNÉRALE

Le voyageur qui débarque pour la première fois à Anjouan est frappé par l'aspect montagneux et tourmenté d'une île pourtant réduite en superficie. Et ce qu'il découvre, lors de ses tournées dans l'intérieur, confirme les premières impressions, le compartimentage excessif que l'on observe dans le relief, avec des correspondances climatiques et botaniques. A ce compartimentage horizontal s'ajoutent les faits d'étagement dus à l'altitude qui, du fait de la configuration de l'île, croît très rapidement, de sorte que, sous l'apparence d'unité que confère l'insularité, le caractère montagneux du pays, un climat chaud et humide et la présence des cocotiers, l'île se compose d'une mosaïque de petits milieux naturels originaux.

L'observation révèle entre les habitants des différences qui correspondent au compartimentage de la géographie. Elles s'expliquent par l'hétérogénéité fondamentale du peuplement et sa formation en vagues successives qui ont provoqué le refoulement à l'intérieur des groupes les plus anciens ; elles s'expliquent aussi par la position des Comores au carrefour maritime du monde arabe, des pays bantous et de Madagascar et par les différences dans les conditions économiques qu'implique la diversité des milieux naturels.

*

* *

La carte montre que l'agencement du relief à Anjouan est relativement simple : un triangle, un pic central qui culmine à 1595 mètres et du centre partant en bissectrices, trois dorsales Ouest, Nord et Sud qui déterminent trois zones littorales, chacune constituant un centre de peuplement et d'activités économiques ; la baie

d'Anjouan avec la capitale actuelle, Mutsamudu ; la Cote Est axée sur le centre agricole et industriel de Bambao M'Tsanga et sur l'ancienne capitale de l'Ile, Domoni; la plaine côtière de Pomoni au Sud-Ouest.

Ces zones sont chaudes et humides. Elles connaissent ou sont susceptibles de connaître le cycle anjouannais traditionnel des cultures vivrières basé sur la superposition des productions que dominent les cocotiers fournisseurs de matières grasses. Les différences de pluviométrie sont cependant considérables et un ordre de décroissance de la pluviométrie annuelle de ces zones peut être établi :

Pomoni	3 à 4 mètres
Mutsamudu	autour de 2 mètres
Bambao M'Tsanga - Domoni	1 mètre à 1,50 mètres

Ces zones présentent d'autres différences au point de vue économique et humain. Deux d'entr'elles (Bambao M'Tsanga et Pomoni) sont des domaines de plantation des deux firmes agricoles et industrielles de l'Ile, tandis que la région de Mutsamudu connaît une agriculture traditionnelle.

Les dorsales Ouest, Nord et Sud se résolvent, aux pointes du triangle anjouannais, en trois ensembles de collines et de plateaux de moindre altitude que les dorsales et qui forment promontoires : Sima, Jimilimé et Nioumakélé. Ces ensembles connaissent un climat plus sec que les autres parties de l'île .

	<u>Sima</u>	<u>Jimilimé</u>	<u>Nioumakélé</u>
- Altitude moyenne	: 100 à 300 m	: 300 à 600m	: 200 à 900 m
- Pluviométrie	: la plus forte	: la - forte	: moyenne
- Température	: chaude	: moyenne	: la + froide
- Peuplement	: dense	: peu dense	: très dense
- Cycle traditionnel des cultures vivrières	: à cocotiers et cultures riches	:	: "hauts": sans cocotiers
- Régime foncier	: domaines épars de colonisation grande propriété comorienne	:	: Zone basse: à cocotiers
			: domaine de colonisation (1)
			:
			:

Ces zones littorales, ces dorsales avec leurs plateaux terminaux constituent la trame du compartimentage naturel d'Anjouan, trame à laquelle il faut ajouter deux cirques de bassins voisins, Dziani et Patsi dont le premier paraît être un ancien cratère. Ils constituent deux hautes plaines qui permettent de franchir facilement la dorsale Nord et mettent en communication les deux grands centres humains et économiques de Mutsamudu et de Bambao M'Tsanga - Domoni, qui constituent des domaines de plantation.

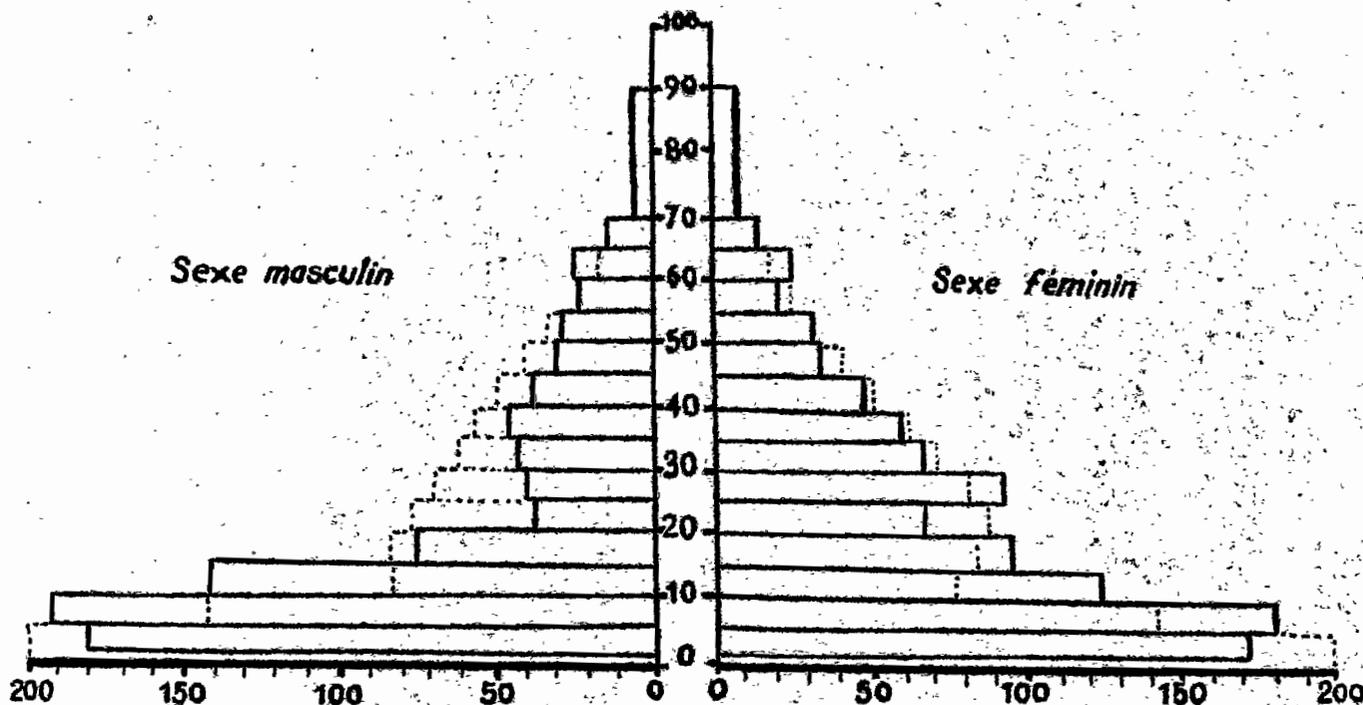
A ce compartimentage naturel et économique correspond l'hétérogénéité du peuplement.

L'observation confirme les classements ethniques des auteurs du XIXe siècle ^{en} Arabes, Oimatsaha, Makoua et Bushmen. Elle recoupe les données que nous avons sur la constitution du peuplement:

(1) Domaine de la société de Nioumakélé

-ANJOUAN-

Répartition par âge, de 10.000 personnes de chaque sexe



PYRAMIDE DES AGES

Île d'Anjouan
(Comparé à celle de la Province de)
Tananarive

A titre indicatif, la pyramide de la Province de Tananarive est celle d'une population dont le taux d'accroissement est en 1956 de 3,2% par an correspondant à un doublement de la population en 22 ans

— Ile d'Anjouan (1958)

..... Province de Tananarive (1956)

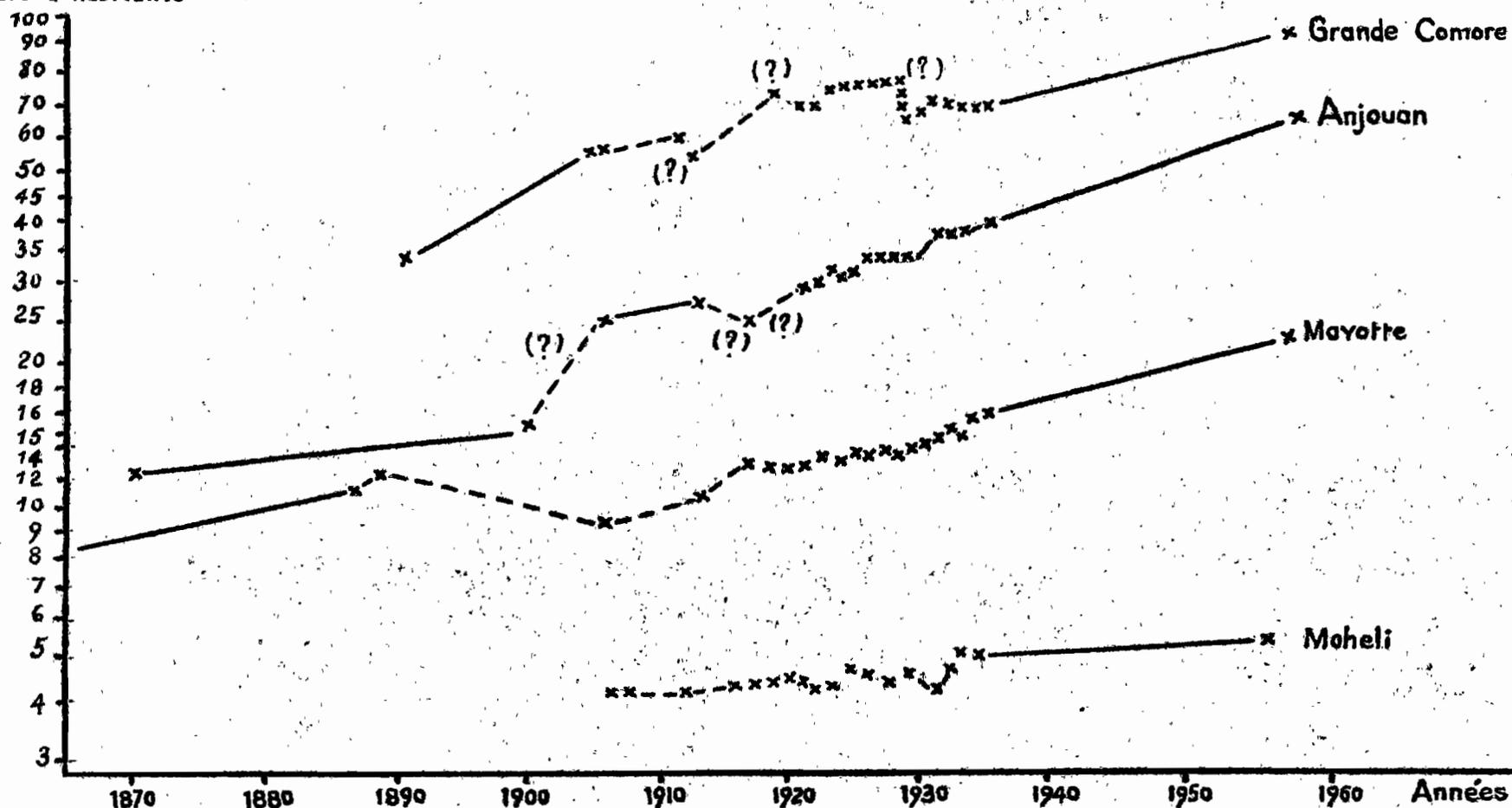
Source: Enquête démographique INSEE
recensement de la population des
Comores 1958 au 1960
Service de Statistiques du Ministère
des Finances évaluation 1956
Tananarive.

MOUVEMENT DE LA POPULATION

à ANJOUAN de 1870 à 1958)

Référence des mouvements dans les autres îles de l'Archipel

Milliers d'habitants



Sources: *Gevret: Les Comores, Pondichéry 1870*
Repiquet, Le Sultanat d'Anjouan.
Paris 1901. Manicacci: L'Archipel des
Comores, Tananarive 1939
INSEE: *Recensement démographique des Comores en 1958*
Paris 1960.

fonds primitif de population, apports sémitiques qui créent, sur le littoral, des villes dans lesquelles ils se concentrent, introduction d'esclaves africains au service des maîtres sémites des villes.

Aujourd'hui encore, les trois principales villes d'Anjouan, Nutsamudu, Domoni et Ouani, sont habitées par les descendants des premières familles arabes débarquées dans l'île il y a plusieurs siècles et ce fonds original a été constamment enrichi par des apports nouveaux. Dans les quartiers pauvres, dans les faubourgs périphériques et dans les villages du littoral vivent les descendants d'esclaves africains assimilés à l'Islam. Seuls les "hauts" sont habités par des populations dont la culture est plus originale et que les habitants des villes considèrent comme "sauvage" : à Nioumakélé, dans les villages qui avoisinent les dorgesales : Moiou, Koni Djodja, dans les hautes vallées au-dessus des plaines, tels les villages d'Ouzini et d'Outsa, sur des crêtes isolées, N'Cozini.

*

* *

Le relief montagneux, le compartimentage de l'île limitent les possibilités de mise en valeur et d'occupation humaine. Le centre de l'île est couvert de forêts qui drapent un relief peu accessible et ce fait accroît d'autant la pression démographique dans les zones habitables. Celles-ci sont aussi limitées par le climat, la faiblesse des précipitations aux pointes Nord, Ouest et Sud restreignant les possibilités de l'implantation humaine.

Par ailleurs, Anjouan montre un dynamisme démographique remarquable. On peut mettre en parallèle (en y apportant seulement le crédit qui leur est dû) les estimations des anciens auteurs avec les résultats de l'enquête démographique effectuée par l'INSEE en 1958 .

Années	Anjouan	Grande Comore	Mayotte	Mohéli
1870 (1)	12.000	35.000	3.300	6.000
1900 (2)	15.000	"	"	"
1935 (3)	37.054	65.118	15.801	5.968
1951 (4)	60.327	81.862	17.123	5.471
1958	61.815	90.790	25.364	7.164

Les dires des colons européens installés anciennement dans le pays confirment cette progression excessive de la population : des villages auraient en quelques décades décuplé. D'ailleurs l'observation suggère ces faits : les villages, en particulier à Nioumakélé, pullulent d'enfants que la venue d'un étranger en tournée réunit en grappes de trente ou de cinquante qui entourent le voyageur.

Aussi la densité de la population de l'île est-elle très forte : elle avoisine 150 habitants au kilomètre carré. Les rapports du Service de l'Agriculture estimant les terres non cultivables à 40 % (forêts, pentes trop fortes, sols érodés), la densité alimentaire par kilomètre carré est augmentée d'autant (5). A Nioumakélé, les 1.500 habitants des deux villages de Tindri et Domoni, du groupe Hama disposent seulement d'un terroir de 300 hectares ; encore la moitié de ce terroir est-il seulement cultivé à cause de

- (1) GEVRET: "Essai sur les Comores" (Pondichéry, 1870).
 (2) REPIQUET: "Le Sultanat d'Anjouan" (Paris, 1901).
 (3) MANICACCI: "L'Archipel des Comores" (Banarive, 1939).
 (4) Recensement Administratif.
 (5) Les rapports du Service de l'Agriculture estiment la superficie cultivable de l'île à 27.000 hectares environ; en outre, il existe 10.430 ha de forêts et 5.050 ha de terres reconnues incultivables soit à cause des pentes, soit à cause de l'érosion des sols.
 (Source: Commission domaniale 1948-1950). Dans ces conditions la densité alimentaire serait de 229 habitants au kilomètre carré

l'épuisement des sols, le reste demeurant ~~actuellement en jachère~~ parce que le riz de montagne ne produit pratiquement plus sur ces terres fatiguées.

Les jachères "forcées", les faibles rendements, les cultures sur des pentes excessives témoignent de l'état de surpeuplement dans lequel se trouve l'île en l'état actuel des techniques. Parce que la population est trop nombreuse ~~par~~ rapport aux terres cultivables, chaque famille dispose de peu de terres et les met en culture de manière intensive sans trop tenir compte des pentes. Seuls, les abrupts, les pentes excessives ne sont pas cultivés. On cultive les terres sans leur laisser un répit de plus de quelques mois entre les cycles annuels de culture, à moins que les récoltes dérisoires que l'on obtient ne forcent les paysans à laisser reposer leurs terres. Mais l'on n'en arrive à cette extrémité que lorsque les rendements sont pratiquement nuls. Sans doute cette situation de surpeuplement dépend-elle des techniques de production utilisées à Anjouan, mais des faits de structure n'y sont pas non plus étrangers.

L'ETAT DES TECHNIQUES

L'agriculture et la pêche constituent la base des ressources locales de la population anjouanaise. Une partie de la production agricole est exportée et compense les importations de denrées alimentaires.

Section 1: Les techniques agricoles

L'économie vivrière comorienne est fondée sur l'utilisation du cocotier et de ses produits. Il domine le paysage agricole de trois des quatre Iles de l'Archipel, la langue comorienne connaît toute une terminologie très précise se rapportant à la morphologie de l'arbre, à sa croissance, et au développement de ses fruits. Ceux-

ci entrent dans la plupart des plats de la cuisine et fournissent les matières grasses nécessaires à l'alimentation humaine. Dans les trois îles, les maisons sont faites en cocotiers tressés, parois, toit, portes et palissades et le langage repère par des termes différents les divers modes de tressage des rameaux. Le cocotier fournit aussi divers ustensiles de ménage, les objets de vannerie indispensables aux nécessités matérielles de la vie quotidienne, ses débris desséchés procurent aux femmes le combustible dont elles ont besoin pour l'entretien des feux domestiques. Aux champs, le paysan se nourrit souvent à midi d'un ou deux cocos dont il boit l'eau et mange l'amande.

L'aliment idéal des repas comoriens est le riz, riz de montagne cultivé en culture sèche. A Anjouan, les endroits sont rares où l'on ne cultive pas de riz (régions trop sèches des presqu'îles, plantations). Ce riz est cultivé par les femmes bien que cependant les hommes les aident dans les plus gros travaux (premiers désherbages par exemple). Il est très souvent semé par les hommes alors que les femmes ont effectué au préalable la préparation du terrain.

Le riz est rarement semé seul, mais cela dépend des coutumes villageoises ; de village à village, les associations de cultures peuvent changer, et ce qui est important c'est que jamais, il n'y a de rotation de cultures complémentaires d'un point de vue agronomique de telle façon que le sol reconstitue ses éléments au fur et à mesure des années. Aussi arrive-t-on facilement à l'appauvrissement de sols volcaniques primitivement riches. Actuellement, Anjouan ne connaît pas la jachère comme instrument rationnel de reconstitution périodique du sol, lorsqu'une terre ne donne plus que des rendements en riz extrêmement faibles, on l'abandonne et on met les animaux au pacage : jachère imparfaite pendant laquelle le gazon n'arrive pas à pousser dru tandis que la terre se dénude. Un tel schéma se vérifie dans les "hauts" de Nioumakélé par exemple.

Le riz est généralement accompagné d'une série de cultures dont les semis ou la plantation ont lieu à peu près au même moment et dont la durée variable du cycle végétatif selon les espèces permet à l'ensemble de ne pas croître au même moment :

Maïs	3 à 4 mois
Riz	4 à 6 mois
Vohèmes	2 à 3 mois
Manioc	8 mois à 2 ans
Ambrevades	1 à 2 ans

Mis à part le cas où les graines de semence sont mélangées au riz, ce sont les femmes qui sèment ou plantent, qui récoltent et vont vendre au besoin au village ou au marché voisin.

En fait, les conditions de la culture sont telles que la récolte de riz ne peut subvenir à la nourriture des familles paysannes tout au long de l'année. Le riz récolté est conservé pour les fêtes, le reste du temps, du riz est acheté ou le maïs est utilisé comme substitut, ou encore les familles ont recours aux tubercules : manioc, taro, qu'on grille ou qu'on met en sauce. Les bananes vertes constituent elles-mêmes un substitut généralisé de ces tubercules, du taro en particulier que l'on conserve le plus possible en terre pour la consommation des feuilles.

Plus que le riz les bananes vertes constituent en ville et à la campagne l'essentiel de la nourriture au long de l'année. Les bananiers prospèrent un peu partout dans les fonds de vallées, ou de ravines, dans les zones littorales, autour des villages. On en trouve en forêt jusqu'à 900 et 1.000 mètres. Ils fournissent aussi l'alimentation du bétail, qu'il s'agisse des feuilles ou du tronc. Par ailleurs, les fruits des manguiers, des jacquiers et des arbres à pain qui forment des bosquets autour des villages fournissent à l'alimentation du paysan un appoint considérable et font l'objet entre villages et groupes sociaux appartenant à des zones naturelles différentes d'un micro-commerce intense.

Les techniques agricoles restent sommaires sauf en ce qui concerne celles qui se rapportent au riz : un minimum de "grattage" du sol, un grossier désherbage, nul apport d'éléments fertilisants, aucun émondage des arbres ni éclaircissage des fruits.

Les hommes travaillent très peu aux cultures vivrières. Ils s'occupent du bétail et, le cas échéant, des cultures non traditionnelles, de la vanille par exemple.

Un plus gros effort d'aménagement et d'entretien est consenti pour des cultures telles que la vanille : labours plus profonds, buttage des pieds, enrichissement du sol par les fibres de noix de coco, paillage, émondage des tuteurs. Mais bien des plantations sont mal entretenues, à l'image d'ailleurs des plantations sur les domaines des entreprises européennes.

Section 2 : L'élevage

Il n'existe pas de troupeaux de bovins, ni ovins à Anjouan. L'élevage anjouannais est un élevage de misère : un éleveur possède de quelques unités, bovins ou cabris. Le bétail ne paît pas librement mais l'élevage se fait "au piquet", l'homme apportant la nourriture au bétail attaché sur une place de village, en bordure de chemin et le menant boire au loin dans les fonds de vallées où l'eau murmure entre les roches.

Le bétail est généralement élevé par les paysans pour la consommation de viande en vue des fêtes familiales et religieuses ou, plus rarement, comme réserve de valeur et moyen de thésaurisation en prévision des dépenses monétaires que le chef de famille devra consentir.

Seuls les citadins élèvent ou font élever du bétail pour leur consommation habituelle. Les paysans possèdent alors une ou deux bêtes en métayage, animal acheté par un propriétaire citadin et confié à un paysan pour l'élevage, ou bien bétail installé sur la propriété du citadin et confié aux soins d'un gardien-métayage embauché par le propriétaire. Généralement le métayer est rémunéré par le partage du croît, son travail consistant à nourrir l'animal et à l'abreuver. Un paysan peut être facilement occupé trois ou quatre heures par jour à donner des soins à un ou deux animaux. Lorsque le "métayer-éleveur" n'est pas embauché sur une terre du propriétaire, il met à paître l'animal qui lui est confié, attaché à un piquet, sur un bord de chemin ou dans un recoin du village et lui porte la nourriture. Ainsi de pauvres gens peuvent arrondir quelque peu leurs revenus en recourant à de telles pratiques.

Série 3 : La pêche

Le poisson constitue à la ville comme à la campagne une nourriture recherchée comme substitut de la viande de boeuf ou de cabri.

Dans chaque village, il existe quelques paysans qui pêchent à l'occasion, à la ligne ou au filet lorsque la mer est favorable. En outre, il existe deux villages où le nombre des pêcheurs est considérable et que l'on considère improprement d'ailleurs comme des "villages de pêcheurs" : Mirontsi, près de Mutsamudu et Bimbini, à l'extrême Ouest. La bonne saison est à Anjouan le koussi, saison fraîche qui va de Juin à Octobre. Les pêcheurs utilisent la pirogue anjouanaise à balancier. Ils pêchent souvent la nuit, attirant le poisson à la lueur d'un fanal.

Les hommes pêchent aussi sur les côtes en répandant dans l'eau de mer et les anfractuosités rocheuses une substance stupéfiante et nocive pour le poisson en anjouanaise ourouva.

Les femmes constituent sur les laisses de la mer des diguettes de galets de forme rectangulaire grâce auxquelles elles ramassent les poissons qui, aux fortes marées, franchissent ces diguettes et demeurent prisonniers lors du reflux.

LES EFFETS DES STRUCTURES

Les techniques comoriennes de production possèdent une certaine efficacité non du fait de leur richesse, de leur rationalité et de leurs rendements, mais parce que les ressources naturelles qu'elles utilisent sont nombreuses et que ces ressources sont productives sans trop d'efforts. Avec un minimum de travail de préparation et d'entretien, des espèces telles que le cocotier, le bananier, le manioc, des légumineuses que l'on trouve à Anjouan (abrevades "souzi", vohèmes koundré, embériques n'sanzi) se développent et produisent.

Mais la densité de la population est telle que ces techniques sont insuffisantes pour obtenir la production nécessaire à sa subsistance.

On ne dispose pas d'éléments quantitatifs suffisants pour mesurer la valeur de ces techniques. On ne connaît pas à Anjouan les superficies exactes cultivées pour chaque espèce, ni les rendements, ni les temps de travaux nécessités pour l'établissement et l'entretien de ces cultures, ni le nombre de paysans qui s'y adonnent, ni le nombre de ceux qui en vivent.

Une des difficultés essentielles vient de la multiplicité des "spéculations" qui s'offrent d'une manière générale aux habitants, multiplicité qu'explique la profusion du milieu naturel mais dont la conséquence est que les habitants ne s'attachent pas à tirer tout le parti possible des potentialités anjouannaises.

L'inextricabilité des cultures, le caractère partiel de la mise en valeur du sol, le peu de soins donné aux plantes cultivées

témoignent de la dispersion des efforts combinés à une mauvaise utilisation de l'espace et du temps par les agriculteurs. Mais dans cette question, le comportement des habitants n'est pas seul en cause, des faits de structure concourent aussi au maintien d'un tel état des choses.

Structures sociales traditionnelles

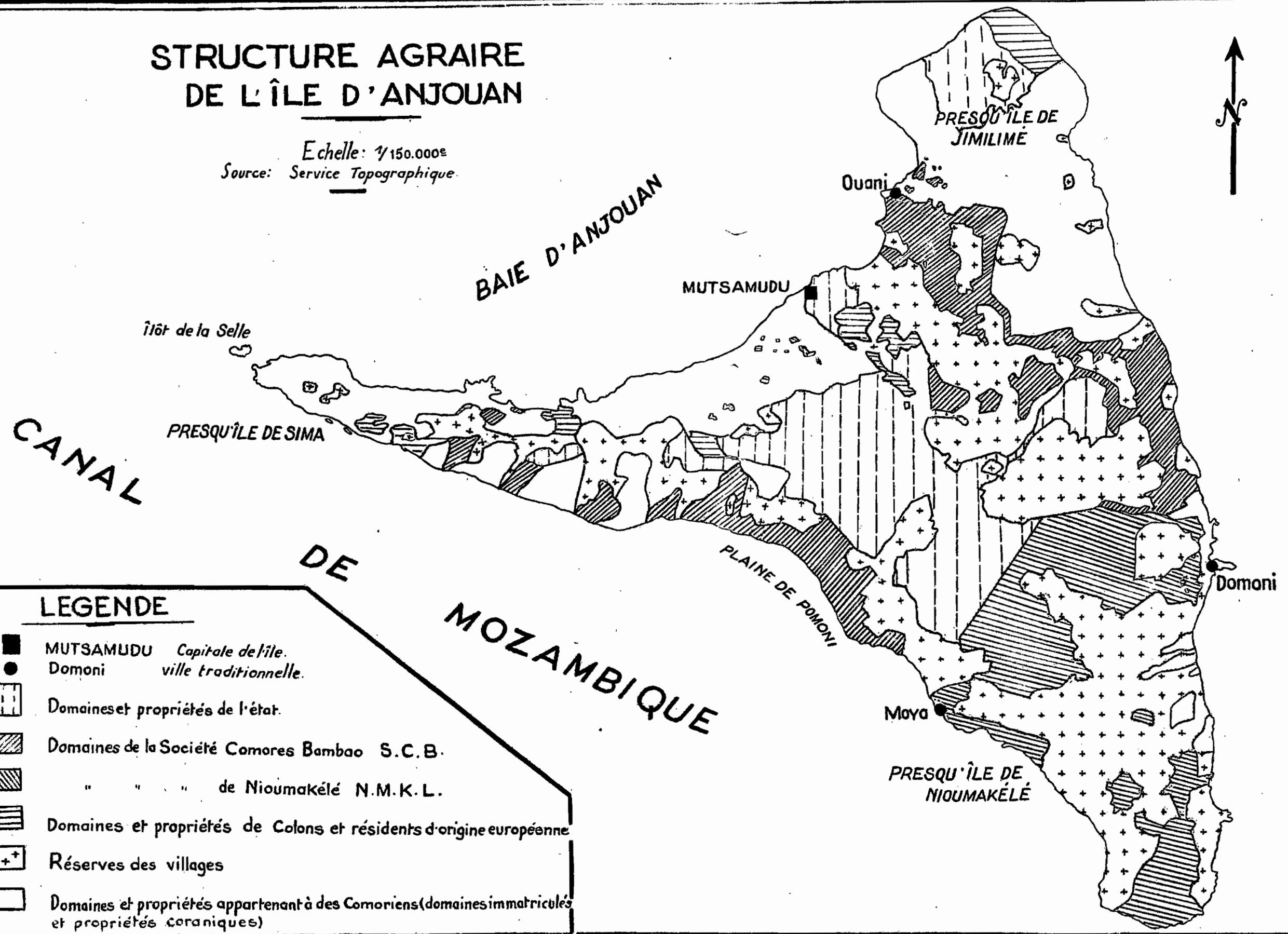
La formation du peuplement, l'étude des catégories socio-professionnelles dans les villes ; des études de budgets familiaux urbains et ruraux ; la sociologie de la religion établie avec le repérage des chefs et de leurs familles, leur ascendance et leur statut actuel économique et social ; les données du système familial et matrimonial caractérisé par une forte endogamie urbaine ; la structure agraire et les rapports de production tels qu'ils s'expriment par des schémas informels qui avoisinent le métayage ; tous ces éléments conduisent l'observateur à une vision dualiste de la société anjouanaise : classe urbaine d'un côté, groupes ruraux de l'autre.

La classe urbaine possède beaucoup de terres autour des villages, principalement dans l'Ouest et le Nord, tandis que, sauf une partie des "hauts", le reste constitue les "domaines" des sociétés, "Bambao" et "Nioumakélé". Mais elle ne les exploite généralement pas directement elle-même et quand elle le fait, elle utilise de la main-d'oeuvre qui accomplit les travaux manuels. Ces terres sont souvent aussi, sauf exceptions d'autant plus remarquables qu'elles sont rares, sous-exploitées ou non-exploitées. A la limite, le propriétaire tire les revenus en nature (noix de coco) que lui procurent des arbres auxquels il n'a donné aucun soin.

Ce sont les habitants des villages qui donnent leurs soins, moyennant des formules diverses d'intéressement aux propriétés des citadins. Ces villageois n'ont généralement que peu de terres à eux autour des villages, dans la zone côtière riche. Des comparai-

STRUCTURE AGRAIRE DE L'ÎLE D'ANJOUAN

Echelle: 1/150.000^e
 Source: Service Topographique



LEGENDE

- MUTSAMUDU Capitale de l'île.
- Domoni ville traditionnelle.
- ▤ Domaines et propriétés de l'état.
- ▥ Domaines de la Société Comores Bambao S.C.B.
- ▧ " " " de Nioumakélé N.M.K.L.
- ▨ Domaines et propriétés de Colons et résidents d'origine européenne.
- ⊕⊕ Réserves des villages
- Domaines et propriétés appartenant à des Comoriens (domaines immatriculés et propriétés coraniques)

sons de budgets familiaux mettent en évidence des disparités considérables entre la ville et la campagne, tant dans le niveau d'existence que dans la structure de la consommation. Ainsi qu'il le sera montré dans le développement de ce travail, il est possible de chiffrer le "poids" au sens de Sauvy (1) dont les populations urbaines pèsent sur le niveau d'existence des villageois.

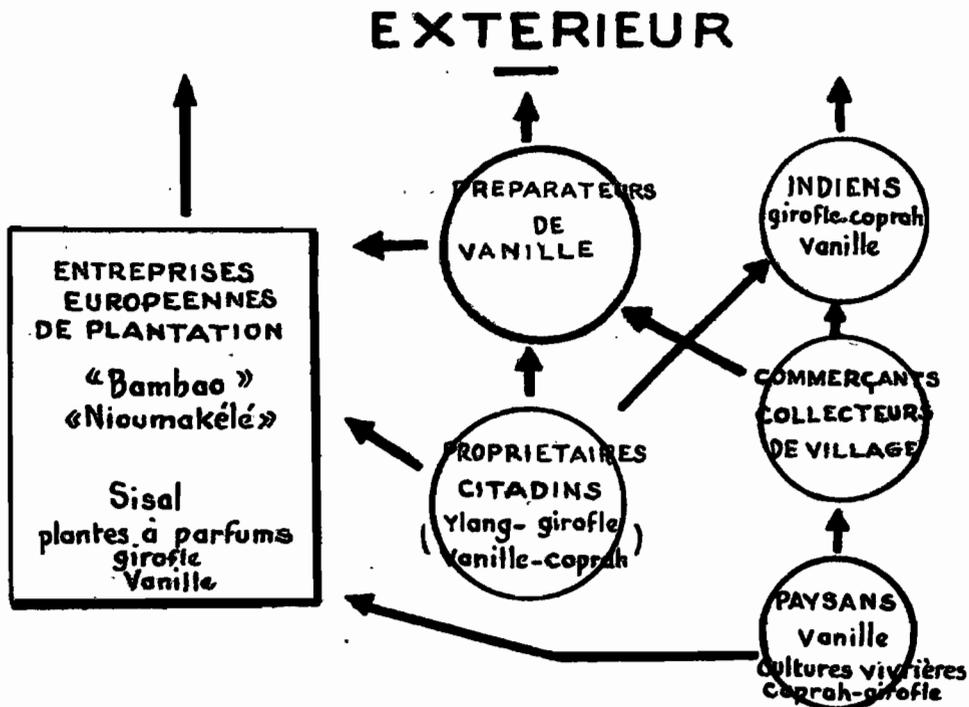
Structures économiques

La structure agraire met en évidence trois types essentiels de possessions : domaines des sociétés de colonisation et de plantations, propriété comorienne: selon les termes du droit coranique, domaine de la puissance publique réservé et affecté aux villages en qualité de terroirs. Dans le Centre, l'Est, le Sud-Ouest et le Sud, la prépondérance des domaines des Sociétés de plantation limite sérieusement les terroirs des villages et les rejette dans des situations périphériques, tandis que le long de la baie d'Anjouan, la propriété rurale appartenant à la classe urbaine est prépondérante et rejette les "réserves villageoises" sur la dorsale. En fait, les données de la structure agraire défavorisent considérablement les groupes villageois; c'est-à-dire plus de 80 % de la population de l'île. Les travaux de la Commission agraire de 1948-1950 et ceux du Service topographique permettent de donner un aperçu sur l'importance des différents types de possession:

(1) SAUVY : "Théorie générale de la population", tome I : Economie et population (Paris).

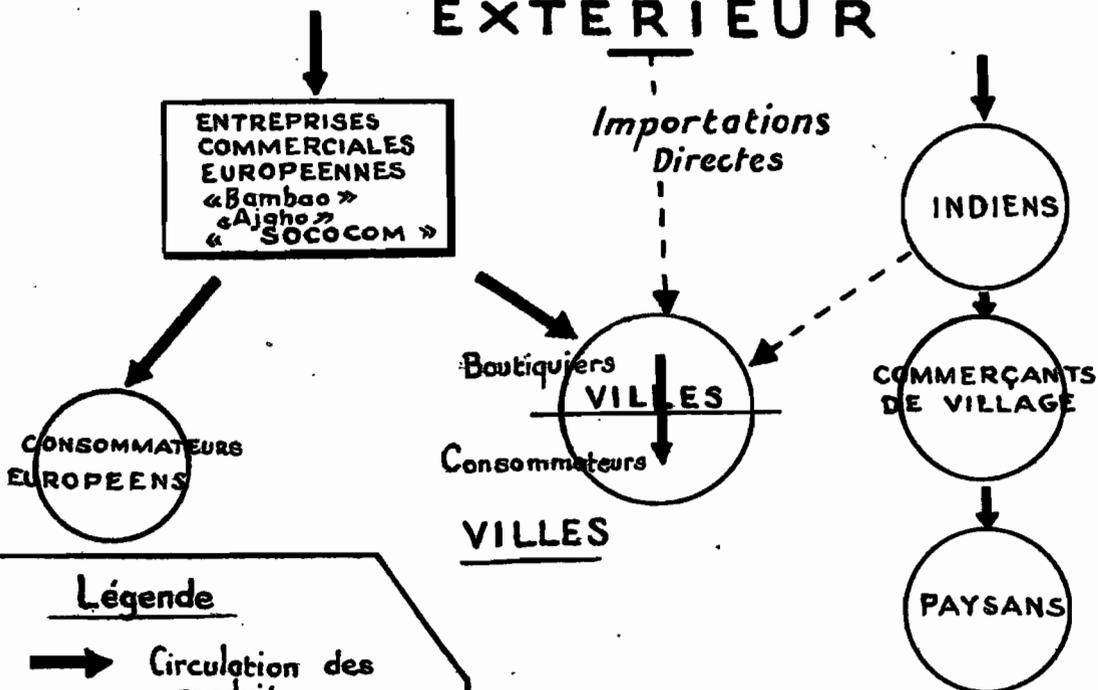
STRUCTURES COMMERCIALES

I - PRODUCTION & EXPORTATION



II - IMPORTATION & DISTRIBUTION

EXTERIEUR



Légende

- Circulation des produits (mouvements importants)
- - -> (mouvements secondaires) ou intermittents

Catégories de possédants	Surfaces en ha	%
- ETAT - Domaine non affecté aux villages	9.700 ha	23 %
- RESERVES VILLAGEOISES ET PROPRIETE PRIVEE COMORIENNE:	21.000	49,5 %
dont Réserves villageoises	(11.000)	(26 %)
Propriété privée comorienne	(10.000)	(23,5 %)
- DOMAINES DE COLONISATION	11.700	27,5 %
dont Société "Comores Bambao	(5.250)	(12,5 %)
Société de Nioumakélé	(5.150)	(12 %)
Colons	(1.300)	(3 %)
Total	42.400	100 %

Le domaine de l'Etat non affecté aux villages se composant des zones montagneuses et forestières du massif central de l'île, donc de terres impropres à la culture, les villages, les propriétaires fonciers originaires des villes et les Sociétés de colonisation se partagent à peu près également le sol anjouannais (1) :

- Villages 26 %
- Propriétaires citadins non résidents 23,5 %
- Sociétés 24,5 %

Cette inégalité, flagrante, dispense de commentaires.

(1) Les terres réputées incultivables sont estimées à environ 15.000 ha. (Service de l'Agriculture), et si l'Etat français détient près de 10.000 ha sur cette surface, les autres catégories de possédants détiennent le reste, et la part de chacun dans l'ensemble des terres cultivables soit 27.000 ha peut s'en trouver modifiée.

L'étude des activités économiques fait apparaître le rôle productif et commercial des Sociétés dans la vie matérielle de la population (1). Ces sociétés détiennent une large partie des terres les plus facilement cultivables, contrôlant la production et la transformation d'une partie importante des produits de spéculations: plantes à parfums, vanille ; elles sont en outre les premiers importateurs de biens d'équipement et de biens durables soit pour elles-mêmes (équipement industriel des plantations), soit pour la puissance publique (travaux publics en particulier), soit pour les autres entreprises notables qui existent.

D'autres produits, coprah, girofle sont commercialisés et contrôlés par des entreprises commerciales sociétaires ou individuelles, indiennes, comoriennes ou mixtes. Ces entreprises concentrent

Les Sociétés de Colonisation et les Colons possèdent des parcelles de forêts dans les "hauts" d'Anjouan qu'il faudrait soustraire du total ainsi que des zones sèches peu propres à la culture dans les presqu'îles, Jimilimé et Nioumakélé par exemple. Mais en revanche, les Sociétés possèdent les plus beaux bassins et les plus belles plaines de l'île: plaine de Ouani en partie, bassins de Patsi et de Dziani, plaines de Bambao M'Sanga et d'Ajaho, plaine de Pomoni, sans compter les petites plaines de la Côte-Sud-Ouest : Lamboué, Maraharé, Assimpao, Vassi .

Les propriétaires non résidents, quoique possédant des domaines dans les zones peu propres à la culture, sont aussi installés sur de bonnes terres: littoral de la Baie d'Anjouan, presqu'île de Sima.

En revanche, les "réserves" villageoises sont pour la plupart rejetées sur les dorsales ou dans les "Hauts"

(1) Les grandes firmes européennes sont au nombre de trois; les deux Sociétés de plantations S.C.B. et N.M.K.L. et une Société de commerce dite "Société Commerciale d'Ajaho" dont les activités correspondent aux activités commerciales de la S.C.B. et qui était unie à la N.M.K.L. depuis plusieurs décades par la personnalité du même directeur.

S.C.B., abréviation de "Société Comores Bambao"

N.M.K.L. abréviation de "Société du Domaine de Nioumakélé".

Les produits d'exportation et importent les biens de consommation: riz, farine, sucre, pétrole et les biens durables destinés principalement à la population comorienne.

Dans le commerce d'importation, les rôles respectifs des grandes firmes et des autres entreprises commerciales sont assez nets:

- d'une part, les biens d'équipement et les biens durables sont importés par les grandes firmes (véhicules, réfrigérateurs, pneus par exemple), les autres entreprises importent des biens durables plus modestes, tels des appareils et ustensiles ménagers.

- d'autre part, tandis que les grandes firmes importent et distribuent plutôt des biens et du petit matériel qui correspondent à des structures de consommation européenne (conserves alimentaires, sucre, farine, vins et alcool, appareils ménagers, les autres entreprises importent de préférence des produits et du matériel qui correspondent aux besoins de la consommation anjouanaise (riz, lampe "pétromax" par exemple).

La frontière entre les deux types de commerce n'est évidemment pas parfaitement tranchée, il existe aux marges des séries de biens qui sont importés concurremment par les uns et les autres.

Chaque type est à la tête d'un système de distribution, mais les modalités de la distribution ne sont pas identiques. Dans les deux cas, il y a à la fois distribution directe et distribution indirecte, mais elles ne s'opèrent pas de la même manière.

Dans le cas des grandes firmes, la distribution directe est concentrée à Mutsamudu, il y a aussi distribution indirecte dans la mesure où les commerçants détaillants comoriens, boutiquiers des villes ou de la brousse, achètent aux firmes. Mais la distribution directe paraît être plus importante que la distribution par le commerce comorien.

L'inverse, c'est-à-dire la distribution principale par le commerce comorien, vaut pour le système fondé par les autres entreprises d'import-export (indiennes ou comoriennes). En outre, le commerce de brousse lié au négoce **indiens** assume la fonction de concentrer les produits d'exportation pour le compte de ce négoce.

*

* *

Les structures de la production et du commerce mettent en valeur les caractères actuels de l'économie anjouanaise : économie d'exportation basée sur les produits primaires demandés par le marché mondial ; absence d'activités économiques tournées vers la satisfaction des besoins internes, sauf la production agricole et artisanale traditionnelle ; main d'oeuvre agricole salariée importante travaillant pour les productions d'exportation ; forte dépendance de l'île pour l'approvisionnement en denrées vivrières (riz, en particulier) à l'égard de l'extérieur.

Ainsi, le surpeuplement de l'île est aggravé dans ses effets par les phénomènes de structure :

- Structure ^{agraire} qui prive une large partie de la population des moyens de production (terre) nécessaires à sa subsistance, les ruraux disposant de dix fois moins de terres que les citadins.

- Structure de la production dans laquelle les firmes productives S.C.B. et N.M.K.L. emploient pour les cultures riches d'exportation les travailleurs fournis par les villages à des taux de salaires faibles qui répercutent mal les profits tirés de ces produits.

- Structure commerciale qui lie les producteurs comoriens de produit "riches" (vanille, coprah) au négoce chargé de commercialiser et exporter ces produits tandis qu'en qualité de consommateurs ces paysans comoriens dépendent du même négoce du fait de la dépendance

dance alimentaire des Comores vis-à-vis de l'extérieur.

Ces structures constituent véritablement des ~~structures de~~ domination sans acception péjorative aucune qui s'ajoutent à la faible productivité et au manque d'adaptation des techniques pour bloquer tout développement. Et le drame est qu'en face d'une croissance démographique considérable qui paraît avoir comblé les capacités d'absorption de l'île, Anjouan n'offre que le spectacle du blocage de croissance des ressources destinées à sa population. C'est dire combien le problème du surpeuplement et les possibilités de développement seront discutés dans la présente étude socio-économique et c'est dans cette perspective que seront analysés la situation et le rôle des principales forces (firmes, groupes économiques ou sociaux déterminants) qui influent sur la vie matérielle des populations anjouannaises.

ASPECTS REGIONAUX DE LA VIE PAYSANNE

L'insularité, un climat tropical chaud et humide, des traits essentiels de la vie matérielle telle "une civilisation du cocotier"⁽¹⁾, l'usage d'un langage commun, la prédominance de l'Islam, la colonisation par de grandes entreprises et la domination politique française constituent les éléments qui font d'Anjouan une unité, unité sentie et vécue par les habitants.

Ces facteurs mis à part, le relief très compartimenté, la pluralité des origines ethniques qui se marque par des différences anthropologiques et culturelles, font que l'on se trouve en présence d'une juxtaposition d'éléments géographiques, économiques et culturels différents. A part les villes, centres d'unité sinon économique, du moins religieuse et de domination sociale traditionnelle, le pays se résoud en petites zones naturelles plus ou moins fertiles, où la structure agraire et les structures sociales sont variables, où la présence des dominations traditionnelles ou modernes ne pèsent pas également sur les habitants, où les genres de vie et les niveaux de vie sont divers.

Aussi n'est-il pas inutile de replacer la vie matérielle des paysans dans le cadre de la petite zone où ils vivent.

Parmi ces petites zones, trois ont été retenus pour la description des situations rurales dans l'île entière : Patsi, Sima, Nioumakélé.

Patsi est une cuvette intérieure dépourvue de cocotiers, occupée par les plantations de sisal de l'une des grandes entreprises : trois pauvres villages y sont installés dont celui de Patsi même qui est enclavé sur le domaine de la firme. Le genre de vie d'une partie des habitants est celui des salariés d'entreprise.

(1) ISNARD : "Les Comores" (Cahiers d'Outremer, n°2 , Bordeaux, 1953)

Les villages du littoral de la baie d'Anjouan et la presqu'île de Sima sont en grande partie occupés par la propriété comorienne. Situés en climat humide et chaud, ils sont entourés de toute part par les cocotiers et les cultures traditionnelles. Les habitants de Sima sont réputés avoir un des niveaux de vie les plus à l'aise parmi les populations d'Anjouan.

Cette région est aussi une zone de grande propriété citadine.

Nioumakélé, au Sud d'Anjouan, est la plus peuplée des régions d'Anjouan. La "Société du domaine de Nioumakélé" y est installée ; les "hauts" (1), très frais, sont habités par des populations réputées avoir un niveau d'existence misérable.

Il est profitable d'appréhender cette étude de l'environnement géographique, social et culturel par l'approche des milieux ruraux dont on se propose de décrire la vie matérielle. Pour être cernée d'assez près, l'approche doit porter sur des unités qui sont choisies à titre d'échantillon (2), dont on aborde simultanément la connaissance par la géographie, l'ethnologie, la sociologie :

(1) Le terme de "hauts" recouvre à Anjouan, comme dans les autres Comores et dans d'autres îles également (à la Réunion, par exemple), une double acception; géographique en ce sens que les "hauts" des îles connaissent des ressources naturelles différentes des zones côtières; humaine parce que les populations qui habitent les "hauts" sont souvent culturellement et ethniquement différentes des autres.

A Anjouan, les "hauts" sont constitués par des forêts et des prairies; l'exiguïté de l'espace agricole est tel que les terres sont souvent cultivées aussi intensément que dans la zone côtière, mais les cocotiers en sont absents.

Au point de vue humain, les "hauts" sont occupés par des populations culturellement originales par rapport aux habitants des villes et des villages côtiers .

(2) Le terme d'"échantillon" a été pris sans aucune acception statistique, dans un sens proche de celui du traducteur de R. BENEDICT : "Patterns of cultures" (échantillons de civilisations).

on prête attention aux liens qui attachent les hommes à l'espace sur lequel ils vivent, à la culture du groupe dont ils font partie, au réseau des relations sociales au milieu duquel ils sont placés. Les traits qui caractérisent la condition économique des groupes humains étudiés apparaissent alors en même temps que les relations qui lient les phénomènes économiques à la géographie, à la société et la culture.

Tel est l'objet des trois chapitres qui suivent : décrire l'environnement géographique, culturel et social des populations anjouanaises par l'approche de quelques-unes des entités régionales.

Chapitre II - Patsi

Chapitre III - Le littoral de la baie d'Anjouan et la presqu'île de Sima.

Chapitre IV - Nioumakélé.

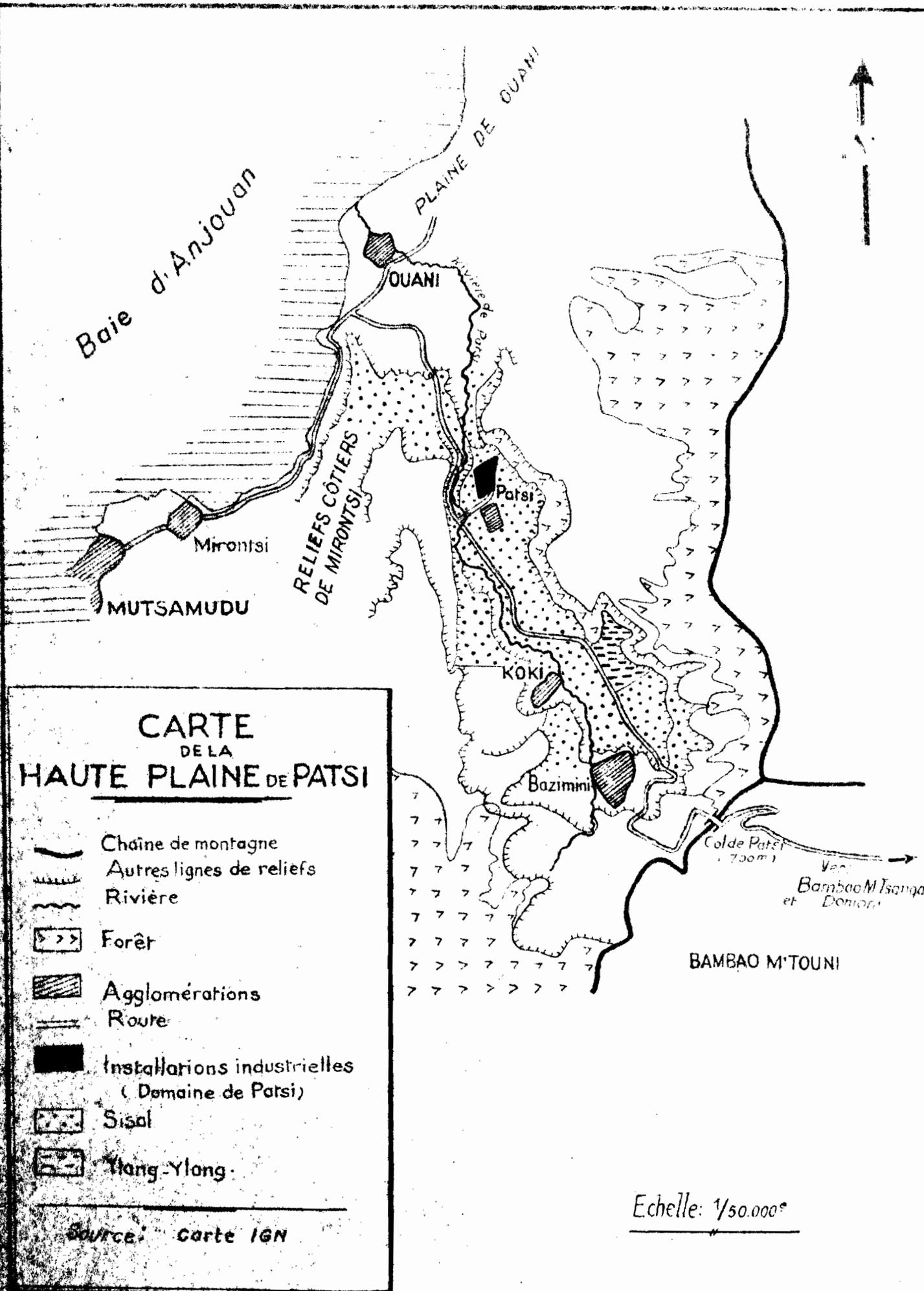
CHAPITRE II

P A T S I

La "plaine" de Patsi constitue une des unités naturelles que l'architecture volcanique a édifiée à Anjouan. Elle fut, en outre, de tout temps, "le point de passage obligé" reliant la côte Nord d'Anjouan au littoral Est, unissant les deux grands foyers urbains, économiques et culturels traditionnels de l'île, Mutsamudu et Domoni. Elle se présente sous la forme d'un bassin allongé Nord-Ouest - Sud-Est d'altitude moyenne (300 à 500 mètres) et fermé en aval par un seuil rocheux qui domine la plaine d'épandage de Ouani.

Les parois dont les parties les plus hautes sont à la verticale sont encore, pour les plus élevées, drapées de forêts, mais seulement dans la partie amont ; en aval, le tapis forestier qui devait séparer le cirque de Patsi des reliefs côtiers de Mirontsi et Mutsamudu a disparu, les champs s'élevant à l'assaut de la montagne. L'observation, la photographie témoignent de cultures sur des pentes bien supérieures à 25 % Vingt-cinq pour cent, le paysage en donnant immédiatement la raison, avec la totale occupation des parties basses par les cultures industrielles de la Société de Bambao, l'une des deux entreprises d'Anjouan, l'existence d'assez gros villages, les champs des habitants commençant dès la rupture de pente entre ce qui constitue le fond du cirque modelé par les affluents de la rivière de Ouani et les versants abrupts.

Le climat est caractéristique de cette unité morphologique, qui fait partie de la région sèche de la pointe Nord-Est par opposition au climat plus humide de la côte Nord de Mutsamudu et plus encore du cirque voisin de Bambao M'Touni. Les sols originellement riches supportent depuis des décades ylang-ylang et surtout sisal.



Baie d'Anjouan

PLAINE DE OUANI

OUANI

RELIEFS CÔTIERS DE MIRONTSI

Mirontsi

MUTSAMUDU

Patsi

KOKI

Bazimini

Colde Patsi (700m)

Ver. Bambao M'Isanga et D'Antoni

BAMBAO M'TOUNI

CARTE
DE LA
HAUTE PLAINE DE PATSI

- Chaîne de montagne
- Autres lignes de reliefs
- Rivière
- Forêt
- Agglomérations
- Route
- Installations industrielles (Domaine de Patsi)
- Sisal
- Yang-Ylong

Source: Carte IGN

Echelle: 1/50.000^e

Trois villages occupent le fond du cirque : Patsi, Koki, Bazimini, dont le premier est généralement qualifié de "village d'entreprise". Ce qui signifie qu'il a été, sinon créé, du moins organisé par l'entreprise exploitant les cultures industrielles en place dans les parties les plus basses de la plaine.

On ne possède pas d'indication sur l'ancienneté du peuplement, une partie étant liée à l'existence d'une colonisation agricole de grands domaines nécessitant de la main-d'oeuvre.

Patsi fut créé par un étranger (1) à qui le Sultan d'Anjouan avait, dans le milieu du XIXe siècle, concédé ce domaine en contrepartie de services réels ou supposés. L'on ne sait si les ancêtres des habitants actuels de Patsi furent amenés là pour fournir de la main-d'oeuvre, ou s'ils étaient déjà installés sur place. De toute façon les habitants du village de Patsi sont, pour les gens de Mutsumudu (et non pas seulement pour les nobles), des "esclaves". Les habitants installés dans un village enserré de toute part par un domaine de firme et ses cultures industrielles parlent généralement volontiers dans ce cas de dépossession, mais celle-ci n'est pas prouvée de ce fait, ce n'est pas parce que la conjoncture démographique réduit le rapport du terroir cultivé au volume de la population et accroît la pression en bordure des domaines des "sociétés" que l'on est en droit de parler d'appropriation. Il y a là un état de droit que l'on connaît mal et qui ne coïncide pas avec un état de fait qui, lui, pose des problèmes urgents : la surpopulation et le manque de terres cultivables (2).

(1) Un médecin américain, le Docteur Wilson.

(2) Le terme de "domaine" est souvent employé à Anjouan pour désigner les plantations des deux Sociétés de plantations S.C.B. et N.M.K.L. Le terme est aussi utilisé plus précisément pour désigner une unité d'exploitation de la firme. Ainsi, la S.C.B. se composa de sept domaines : Bambae, Dziani, Patsi, Ouani, Pomoni, Fombani-Sima, Ouimbi, et la N.M.K.L. de quatre : Ajaho, Bandamadji, M'Rémani, Moya.

Quant aux deux autres villages, ils ne font que souligner ces deux faits déjà énoncés : Origine servile de la population, enserment des villages par le domaine de la firme et le rejet de leur terroir sur la périphérie du bassin, avec ce trait supplémentaire propre aux villages d'altitude à Anjouan de la "descente" de l'un d'eux et de son installation sur un site moins élevé, plus près du grand axe de communication, au voisinage des plantations. Ce fait ne modifie en rien la structure agraire ni l'espace agricole du village, mais il a pour effet dans ce pays montagneux de rendre plus difficile, à cause de l'éloignement de l'habitat, l'exploitation du terroir. Il implique un resserrement des liaisons géographiques avec la ville dans un pays où la ville apporte peu de choses à la campagne si ce n'est l'emploi d'une main-d'oeuvre domestique (1) ;

(1) Une ville traditionnelle à Anjouan est illustrée par l'exemple de Domoni. Les habitants nobles sont propriétaires, maîtres coraniques dans la ville même, chefs religieux. Ils ferment aussi une partie des cadres administratifs comme secrétaires, chefs de canton, instituteurs et exercent à Domoni même, à Mutsamudu ou en brousse. Ils sont commerçants en ville. Ceux qui ne sont pas nobles sont métayers, journaliers sur les terres des propriétaires, travailleurs au domaine d'Ajaho. On a l'impression que la ville vit repliée sur elle-même avec les terres qui dépendent de ses habitants.

A Mutsamudu, le phénomène est moins net parce que la ville constitue un marché de produits et de travail pour les habitants de la campagne. Mais le gros appareil commercial qui pour cinq mille habitants comprend près de deux cents boutiques, "hôtels" et boutiques-ateliers anjouannais dessert uniquement la ville. Les paysans vont vendre leurs produits aux commerçants indiens installés dans la ville et s'approvisionnent aux boutiques comoriennes de villages liées elles-mêmes aux indiens. Mises à part les possibilités d'embauche comme domestiques, les habitants des villages peuvent s'employer au port, aux travaux publics, comme plantons des services administratifs, etc., à l'occasion d'activités qui sont localisées dans la ville parce que celle-ci est au centre de l'impact européen à Anjouan (Mutsamudu est capitale administrative, siège commercial des 2 grandes Sociétés de plantation et des autres firmes, port d'Anjouan).

il implique aussi un desserrement des liens entre le village et son terroir : dans cet ordre d'idées, les exemples ne manquent pas dans l'île de tels déplacements de l'habitat qui peuvent aboutir peu à peu à l'abandon des "hauts" et à leur sous-exploitation dans un pays où la terre cultivable est trop rare.

Dans la plaine de Patsi, les sujets économiques sont constitués par la firme d'une part, les paysans des trois villages précipités de l'autre. Dans le passé, la famille royale et les habitants de la ville de Ouani ont eu un rôle économique également : d'une part, c'est le Sultan qui a concédé le domaine sur lequel il possédait des droits et d'autre part à l'égard des collines actuellement couvertes de sisal qui limitent la plaine vers le Nord-Ouest Ouest et descendent vers Ouani, les habitants de cette ville parlent d'expropriation de la Société.

Toutefois, rien ne subsiste de cette ancienne structure foncière, l'essentiel de la cuvette étant occupé pour le présent par la Société et les pentes périphériques par les terroirs des villages.

On est alors en présence d'une structure de domination qui porte sur les activités de production et s'exprime sur les paysans dominés par la possession du sol et le contrôle de l'emploi dont il apparaît que ces deux éléments au niveau des villages de la cuvette sont inélastiques, tandis qu'ils ne le sont pas au niveau de la firme dominante.

La possession des terres :

Les villageois attribuent à la dépossession des terres dont ils estiment être les victimes la condition misérable dans laquelle ils vivent : les gens de Mirontsi (village voisin hors de la cuvette, sur le littoral) vivent mieux parce qu'ils disposent des ressources de la mer et qu'ils ont des terres.

Le manque de terre engendre une frustration qui trouve son aliment dès les abords du village soit que celui-ci soit purement et simplement encerclé, soit que la limite du domaine soit très proche, à dix ou vingt mètres des dernières cases.

Les habitants attribuent à ce fait l'obligation à laquelle ils sont réduits d'acheter à la firme une partie des produits vivriers dont ils ont besoin (riz, noix de coco dont on sait qu'elles constituent l'essentiel des corps gras consommés par les paysans) sans qu'ils aient conscience que la firme, loin de vouloir effectuer un prélèvement, se livre à cette activité distributrice marginale dans un but de service.

Cette possession des terres par la firme est à mettre en corrélation avec la condition de salarié pour le travail sur les plantations du domaine.

L'emploi

La plupart des gens de Patsi, et dans une proportion moindre, des deux autres villages, sont coupeurs de sisal ou employés à l'entretien des ylang-ylang, des jeunes plants de café et de cacao s'occupent aussi du ramassage trimestriel des cocos de la firme; d'autres sont employés à l'usine de défibrage de sisal. Les deux villages enquêtés ont donné, en dépit des variations des salaires dues aux catégories professionnelles, à la nature du travail effectué, un taux indicatif de 1.450 Fr par travailleur salarié et par mois. Il convient d'ajouter au travail de l'homme celui de la femme, pour le ramassage des fleurs d'ylang, des enfants pour la coupe du sisal. Une femme peut rapporter dix à quinze kilogs de fleurs d'ylang par jour qui lui sont payés d'après l'enquêteur, c'est-à-dire (six francs au kilog (cinq francs à l'après la firme).

Toutefois, il ne s'agit pas là de revenus fixes à cause du caractère saisonnier des gros travaux agricoles, de la coupe et du défibrage du sisal. La cueillette des fleurs pour les parfums, ylang en particulier, est plus régulière.

Le travail du sisal à peine cinq à six mois par an, la coupe a lieu de Juin à Novembre. Les ylang occupent les femmes dix à quinze jours par mois, et ce, durant toute l'année.

Les gens des autres villages connaissent le même chômage saisonnier, mais avec cette différence que seule une partie d'entre eux travaille au "domaine". A Koki, quelques-uns travaillent au domaine, d'autres au Service de l'Agriculture aux pépinières, ce sont des travailleurs occasionnels qui n'ont pas de terres, une trentaine à peu près " .

En revanche, les habitants de ces villages se livreraient à des cultures de spéculation, vanille et café qui entrent dans le circuit habituel de commercialisation qui est étranger à la société mais au sein duquel , celle-ci s'insinue depuis la dernière Campagne de vanille (1961).

Il est permis d'avoir des doutes sur ces affirmations. La production de café doit être des plus modestes car à l'échelon des exploitations anjouannaises, il n'y a pas de caféières ; la plante est cultivée dans la cour attenant à la maison qui, dans le cas de la cuvette de Patsi où l'habitat est en ordre serré, mesure vingt mètres sur vingt, au milieu de beaucoup d'autres, taro, canne à sucre, poivre, tomates, aubergines, manioc le cas échéant etc... qui servent essentiellement à la consommation familiale (1)

(1) Ces données résultent d'interviews préliminaires à l'organisation d'une enquête socio-économique par questionnaire. Elles ont été recoupées au cours de tournées successives et se sont avérées exactes. Ce mode d'enquête trouve sa limite moins dans la valeur des déclarations des informateurs qui sont beaucoup plus près de la vérité que l'on ne l'insinue souvent que dans leur manque d'horizon intellectuel, une certaine absence du sens des proportions et des quantités.

Dans ces conditions, l'essentiel des ressources paysannes est constitué par les cultures vivrières et les revenus procurés par le travail à la firme. Ce sont les deux variables du niveau d'existence des paysans de cette région et il apparaît qu'elles ne sont pas indépendantes l'une de l'autre, mais qu'elles jouent de façon antagoniste.

Les effets joints de la limitation des terres et de l'emploi

Cette opposition entre les deux termes : cultures vivrières sur terroir villageois et emploi à la firme lié au maintien d'un domaine sociétaire, ni les paysans, ni la firme détentrice du sol ne paraissent en avoir clairement conscience, de sorte que les uns et les autres s'enferment dans des contradictions qu'ils ne paraissent apercevoir.

Il ya contradiction à priori, du côté des paysans, entre la revendication de terres nouvelles et le niveau des revenus formés par les salaires. Il paraît à première vue évident qu'une diminution des terres de la société, si elle dégage de nouvelles terres pour le village, limitera et diminuera le niveau de l'emploi offert par la firme, et c'est l'offre de travail et non la demande qui est pléthorique. Nous raisonnons évidemment ici sur les terres mises en valeur par la firme. L'examen de la carte du domaine de Patsi montre en effet un débordement des terres de la firme hors de la cuvette sur des étendues qu'elle ne cultive pas, mais qui sont occupées par les cultures vivrières soit des trois villages de la cuvette, soit d'autres villages. Mais alors, le fait d'inclure ces terres dans le raisonnement ne changerait en rien ni la diminution de l'emploi actuel, ni l'accroissement de l'espace agricole du village puisqu'elles sont déjà effectivement occupées par d'autres que la firme.

Il y a contradiction du côté de la firme entre la possession par celle-ci de la quasi-totalité des terres faciles à cultiver et la condamnation de certaines techniques agricoles anjouannaises, en particulier des cultures de pente (riz de montagne), et de leurs conséquences : déboisement et érosion des sols.

On sait bien que les techniques anjouannaises de production sont bien moins productives que les méthodes susceptibles d'être utilisées par les firmes ; plusieurs éléments en témoignent : les types de production auxquels se livrent les uns et les autres (cultures industrielles de sisal, plantations d'ylang d'un côté, riz de montagne sans rotation de culture, association de cultures extrêmement entremêlées de l'autre), les modes d'utilisation de l'espace et du temps, l'outillage, l'observation des systèmes de cultures, les dimensions de l'exploitation, les rendements.

Mais aussi imparfait qu'il soit, le système agricole anjouannais est bien nécessaire pour fournir le complément de subsistances que l'emploi à la firme ne donne pas et il tombe sous le sens que, la firme occupant les terres les plus basses et aux pentes les plus faibles, les villages n'ont à leur disposition que les terres hautes et les pentes les plus fortes.

La contradiction est d'autant plus remarquable que le niveau de l'emploi à la firme n'est pas très considérable. On peut estimer que, quelques exceptions mises à part, ouvriers renvoyés de la firme et qui ont trouvé du travail ailleurs, dans l'Administration par exemple, la totalité du village de Patsi est employée. Il n'y a, en revanche, à Koki, que 20 ouvriers de la firme sur 104 adultes et si l'on admet la même proportion à Bazimini, on obtient les estimations suivantes :

	(1) Population totale	Hommes(1) de 20 à 59 ans	Employés par la firme	Femmes(1) de 20 à 59 ans	Différence(1) entre hommes et femmes de 20 à 59 ans
Patzi	311	52	50	83	31
Koki	836	104	20	173	69
Bazimini	1.622	199	40	311	112
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	2.769	355	110	567	212

Le caractère saisonnier du travail du sisal fait que sur un niveau d'emploi normal de 110 à 120 travailleurs, l'emploi effectif rapporté sur un an n'est que de 70. Il faut ajouter à ce chiffre l'emploi féminin procuré par la cueillette des fleurs d'ylang-ylang mais comme ce sont les femmes qui assurent les cultures vivrières, elles ne participent qu'en partie à cette cueillette.

Les possibilités d'emploi dans la firme, hors de la cuvette, sont limitées : le domaine de Ouani occupe de la main-d'oeuvre de cette ville et d'un gros village voisin, la cuvette de Bambao M'Tou-ni est surpeuplée.

La différence (212 sur 922) entre sexes parmi les adultes de 20 à 59 ans, c'est-à-dire, en gros, la population active, correspond à la recherche de travaux occasionnels à l'extérieur ou à des migrations hors de l'île .

- main-d'oeuvre pour les propriétaires fonciers de Ouani et ceux de Mutsamudu qui possèdent des domaines dans la région de Ouani.
- main-d'oeuvre diverse à Mutsamudu.
- migrations à Madagascar.

Un autre indice du sous-emploi, du chômage et de l'insuffisance des ressources réside dans la part prépondérante des vendeurs de Koki et Bazimini sur les marchés de Ouani et Mutsamudu,

(1) Source : INSEE : recensement de la population aux Comores en 1958

alors que du fait de la présence de la firme sur l'essentiel de la cuvette, le volume de la production autochtone est faible : les paysannes vendent des oeufs, des tomates, elles attendent sur la route, au moment de la saison du maïs, les acheteurs éventuels qui passent en voiture. La sollicitation des acheteurs pour des marchandises misérables qu'on vend à bas prix n'est généralement pas un signe de haut niveau de vie.

De cette situation, l'essor démographique en est certainement la cause. Mais le niveau de l'emploi par la firme n'est pas non plus satisfaisant. En fait, la première contradiction dont on faisait état est plus apparente que réelle : elle n'est contradiction que parce que le paysan ne sait pas juger des conditions d'exploitation réelles du domaine de Patsi.

Il apparaît à l'observateur que, mise à part certaines parcelles d'ylang et d'autres plus rares encore de sisal, le domaine de firme installé dans la cuvette est mal exploité : dans une région et sur un sol riche, la firme cultive du sisal qui épuise le sol parce qu'il ne lui restitue rien et ne procure d'emploi que durant six mois sur douze. En outre, la plantation demeure mal entretenue, envahie par les herbes, imperata en particulier. Si la seconde firme semble valoriser avec son sisal la pointe sèche et pauvre du Sud d'Anjouan, celle-ci dévalorise une zone beaucoup plus riche et pluvieuse.

Récemment la firme a entrepris la reconversion de parcelles sisalières par l'introduction de café et de cacao qui ont été plantés au milieu des herbages et des sisal en même temps que leurs ombrages.

Enfin, il est surprenant qu'à 300 mètres d'altitude, sur un sol riche, et dans une zone plate, la firme n'est pas plantée de cocotiers qui eussent accru la productivité du sol, fourni du travail aux villages et permis un approvisionnement paysan en noix plus facile.

Ainsi Patsi présente le modèle d'une petite zone géographique humaine et économique commandée par l'activité d'une firme : C'est la firme qui possède la quasi-totalité des terres cultivables de telle sorte qu'elle rejette les terroirs des villages sur la périphérie. Comme elle constitue la seule source d'emploi permanente pour les paysans de la zone et que les possibilités d'emploi dans les zones voisines sont quasiment nulles du fait du surpeuplement de ces zones, elle détermine par sa demande de travail le niveau de l'emploi de toute la zone et, par voie de conséquence, l'essentiel des revenus. Si un calcul économique était effectué, il montrerait que la masse des revenus versés est faible eu égard à l'importance de la population de la zone et à l'extension en surface du domaine sociétaire cultivé, ceci pour deux raisons :

- le faible niveau de l'emploi
- les faibles taux de salaires

Par la possession des terres et le contrôle de la demande de travail, la firme "domine" l'espace agricole et le niveau de vie des villages dont une partie des hommes n'a d'autres ressources que de chercher ailleurs leur subsistance. (1).

(1) Le concept de domination a été développé par le Professeur Fr. PERROUX. Voir, à ce sujet les cahiers de l'I.S.E.A. et la revue "Economie appliquée". R. BARRE donne dans "Thémis, précis d'économie politique", tome I, P.U.F., Paris, 1958, un résumé des développements de Fr. PERROUX. Les phénomènes de domination sont considérés comme jouant entre unités économiques concurrents et comparables par nature. Ici, l'on s'efforce d'appliquer le concept aux rapports qui s'établissent entre unités qui ne sont pas de même nature, ni par la composition, ni par les motivations de leur comportement économique: une entreprise d'une part (la "firme" de Fr. PERROUX et de R. BARRE), un ensemble de communautés villageoises d'autre part. Le terme de "domination" n'a rien de péjoratif, il peut avoir selon ses modalités des effets heureux ou malheureux sur l'économie d'une région.

Patsi paraît constituer une des zones les plus pauvres de l'île bien que la pression démographique répartie sur l'ensemble de la cuvette y soit plus basse qu'ailleurs, à Nioumakélé par exemple .

Les différences de productivité militent en faveur des cultures industrielles menées par des unités de production de grandes dimensions. Encore faut-il que les méthodes de ces grandes unités soient productives et basées sur le plein emploi et la rémunération équitable des facteurs de production. Le vice fondamental des grandes unités actuellement existantes à Anjouan est que , par nature, elles doivent rechercher un profit au moindre coût , alors qu'une population nombreuse a à satisfaire des besoins. Le plein emploi devrait permettre d'accorder les deux impératifs du profit et des besoins dans un pays où, comme à Anjouan, existe un déséquilibre fondamental des facteurs de production, la rareté des terres conjuguées à la pléthore de l'offre de travail.

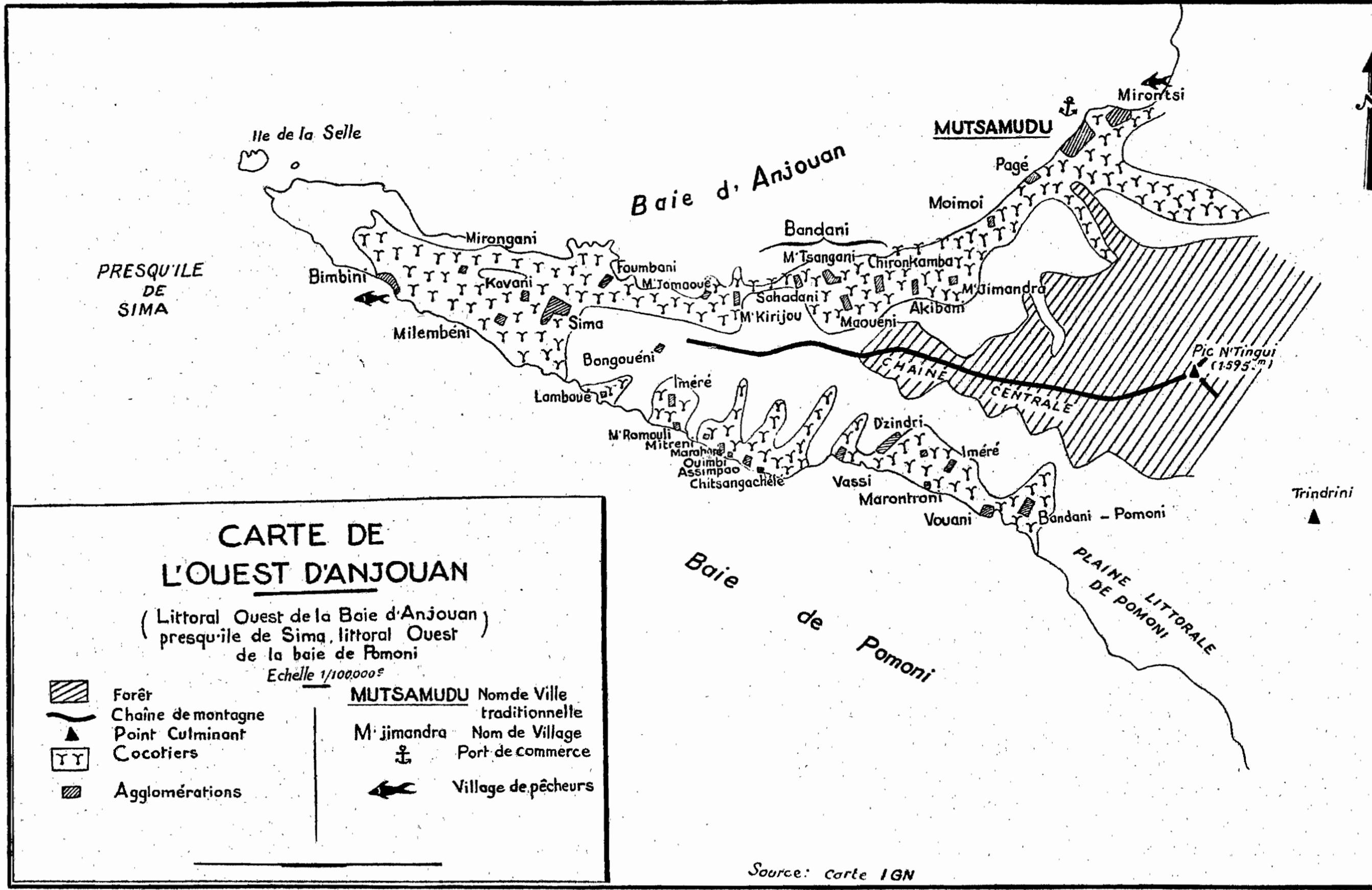
CHAPITRE III
L'OUEST d'ANJOUAN

Plus on va vers l'Ouest, plus le climat se **déssèche**, mais relativement cependant, la rareté de l'eau, comparée à son abondance dans la **partie** centrale de la baie d'Anjouan, se faisant : sentir au niveau des besoins humains, de la consommation familiale en particulier, mais non sur le paysage végétal, à peu de chose près, reste identique lui-même (1).

La **chaîne** centrale, arête aigüe qui depuis le point culminant du N'Tingui partage en bissectrice la partie Ouest d'Anjouan, s'abaisse progressivement et se résoud, à partir de Sima en un ensemble de collines, aux cônes plus ou moins réguliers, parfois en forme de croissants posés sur une plateforme qui surplombe la mer de 100 à 200 mètres d'altitude et qu'entaillent de part et d'autre, une dizaine de torrents perpendiculaires. à la côte .

L'unité du paysage végétal avec la région de Mutsamudu, à base de cocotiers, postule l'identité des ressources offertes à l'homme qui exploite l'espace qui s'offre à lui semblable : Même gamme de plantes cultivées dans leur superposition caractéristique sur une même terre ; cocotier qui domine l'ensemble, puis girofliers et bananiers en dessous, les grandes ambrevades, les manioc, les ambériques, les vohèmes, à quelque dizaine de centimètres du sol, le riz piqueté de maïs et enfin, courant à même la terre, les patates. Même entremêlement inextricable de cultures, seuls les girofliers qui demandent de l'air et surtout font de l'ombre, compromettant ainsi les autres cultures, créent des zones à part, où cependant dans les **interstices** ne manquent pas de venir se glisser pieds de bananiers ou ambrevades.

(1) Ceci n'est pas absolument exact pour l'extrémité de la presqu'île qui montre une végétation d'apparence xérophile.



CARTE DE L'OUEST D'ANJOUAN

(Littoral Ouest de la Baie d'Anjouan)
 (presqu'île de Sima, littoral Ouest de la baie de Pomoni)

Echelle 1/100,000^e

- | | | | |
|---|--------------------|--|-----------------------------|
|  | Forêt | MUTSAMUDU | Nom de Ville traditionnelle |
|  | Chaîne de montagne | M'jimandra | Nom de Village |
|  | Point Culminant |  | Port de commerce |
|  | Cocotiers |  | Village de pêcheurs |
|  | Agglomérations | | |

Source: carte IGN

Mêmes techniques de production, agriculture pauvre en outils (1), dépourvue d'instruments aratoires, qui ne connaît pas le rôle de l'animal, dont les procédés reposent essentiellement sur la plantation, la mise en terre, dans un trou béché au préalable à l'aide d'un long couteau, le boureti d'une plante plus ou moins arbustive qui se satisfera d'un désherbage au cours du 1er ou 2ème mois de croissance et qui, au bout d'une période variable de six mois à un an, donnera des tubercules ou des fruits propres à la consommation. Ainsi en va-t-il du manioc, m'hogo, des ambrevades, souzi, du maïs, m'rama, des taro, majimbi. Le point de vue n'est pas tellement différent pour le cocotier m'nadzi et le bananier. Seul, le riz suscite, exige et obtient des techniques sinon élaborées, du moins des soins dont le cultivateur n'est pas récompensé ou même dédommagé à la récolte (2).

(1) L'élément essentiel parmi les outils agricoles anjouannais est le boureti, sorte de grand couteau d'une quinzaine de centimètres de long dont on sert pour couper l'herbe ou les troncs de bananiers pour le bétail, pour couper la végétation la plus grosse lors du désherbage qui précède les "grattes" pour semer le riz par exemple à Ouani, à Domoni également. A Nioumakélé, le riz est semé avec un n'kori, morceau de bois à ergot d'une vingtaine de centimètres de long. Pour labourer, on utilise à Ouani une petite "angady" à fer courbe. La pioche (piési) est aussi utilisée pour défoncer le sol, retourner la terre, sarcler. La moisson du riz est faite épi par épi avec un petit couteau ou une coquille d'escargot.

(2) On cite des rendements de 350 kilogs à l'hectare. On ne pratique pas des semences en pépinières avec un repiquage systématique. Le repiquage est occasionnel, effectué lors du premier (et quelquefois dernier sarclage) par les femmes et consiste à doubler les touffes trop épaisses et à planter dans les parties où le riz est trop clair. On choisit un moment pluvieux pour faire ce travail car on n'arrose pas le riz repiqué.

De nombreuses parcelles, même sur des pentes assez faibles donnent au bout de deux mois un riz très clairsemé (brins écartés de dix à vingt centimètres) mesurant au maximum une dizaine de cms de hauteur, larges de quelques millimètres) et jaunâtre. Le cycle végétatif du riz est aux Comores de quatre mois à six mois au maximum.

Même division du travail sur une même terre entre hommes et femmes où les hommes se chargent des très gros travaux qui concernent l'ensemble (entretien et cueillette des cocos, plantation des bananiers et des cultures de spéculation : girofle, vanille, ylang le cas échéant) et de l'élevage, tandis que les femmes, ça et là, font leurs cultures vivrières, à l'ombre des cocotiers et des bananiers, parfois des girofliers seulement exclues des zones "interdites" de la vanille : pratiquement, pas de spécialisations, mais des travaux parallèles sur une même terre.

Enfin même structure agraire projection sur le sol d'une structure sociale traditionnelle, inégalitaire, témoignage du clivage de la société anjouanaise en deux groupes, l'un urbain et propriétaire du sol, l'autre rural et chargé de le cultiver, avec domination du premier groupe sur le second.

*

* *

Les petits villages à l'Ouest de Mutsamudu disposent de peu de terres autour des maisons. La plupart appartiennent à des propriétaires terriens originaires de la ville. Il existe peu de propriétés appartenant aux habitants des villages, ceux-ci cultivent les parcelles que l'administration a attribué en bloc à chaque groupe villageois, bien qu'il n'existe pas de tradition collective pour l'exploitation en commun d'un terroir villageois par ses habitants. Les terroirs attribués par l'administration sont pour ces villages situés dans les "hauts" parfois rejetés de l'autre côté de la crête médiane : sur cinq villages (1) dont le plus élevé est à l'altitude de 200 mètres, trois ont entièrement leurs "réserves"

(1) Il s'agit des villages de Bandani et de M'Jamaoué; Bandani-Chironkamba; Bandani-M'Tsangani; Bandani-Maouéni; Bandani-Sahadani et Chitrouni ; M'Kiridjou et M'Jamaoué.

situées sur l'autre versant à une heure ou deux heures de marche du village et le quatrième possède sur ce même versant les trois-quarts de son terroir. Trois autres villages ont leurs terroirs sur les replats des sommets (2). Ces terres, aux environs de 500, 600 ou 700 mètres d'altitude, sont en général dépourvues de cocotiers dont on sait qu'ils sont un des "foto-kanina" de la nourriture comorienne, et cela, à la différence des zones qui entourent les villages.

Dans un village de 120 foyers, il existe cinq propriétés d'héritage appartenant aux gens du village. En revanche, trente propriétés appartenant à des gens de la ville cernent ce village de toutes parts, propriétés assez petites d'ailleurs puisqu'elles s'échelonnent de un à dix hectares. Ces déclarations de paysans sont confirmées par les renseignements recueillis lors des relevés topographiques des terroirs de réserve sur les propriétés limitrophes. Dans cette région, la propriété appartient essentiellement à des citadins et elle est très morcelée entre les familles.

Quelle est, dans ces conditions, le sort réservé aux habitants des villages ? Une partie du village cultive le terroir de réserve, une autre vit de "métayage" : on va voir un propriétaire terrien qui habite Mutsamudu pour lui proposer de cultiver des produits vivriers sur sa propriété : une part de la récolte ira au propriétaire, deux parts au cultivateur. Mais ce métayage n'est pas général, beaucoup de propriétés ont des gardiens, et, lors des travaux, les propriétaires embauchent des ouvriers. Près de la ville, ces gardiens et ces ouvriers ne sont pas originaires des villages voisins, mais ils viennent du Sud de l'île où la pression démographique est très forte. Le village fournit de la main-d'oeuvre pour les récoltes : noix de coco girofle, surtout .

Plus à l'Ouest, dans la région où s'élève Sima, l'ancienne capitale chirazienne, la situation est un peu différente parce que d'une part, l'espace géographique est moins compartimenté, les villages

(2) Moimoi, M'Jimandra ; Akibani

sont plus au large ; d'autre part, l'évolution économique qui s'est dessinée dans la zone depuis une dizaine d'années a transféré à des originaires certaines des propriétés foncières des gens de la ville.

Le registre de l'impôt foncier du canton de Sima donne sur les propriétés supérieures à cinq hectares des indications qui peuvent être résumées ainsi :

Taille des propriétés	Nombre Propriétaires locaux payant l'im- pôt à Sima	Nombre Propriétaires de Mutsamudu payant impôt à Sima
1. de 5 à 19 ha.	29	4
2. de 10 à 99 ha.	9	5
3. 100 et au-dessus	1	3
Total	39	12
=====		
<u>Par superficie :</u>		
Taille des propriétés	Nombrehectares Sima:	Nombre hectares Mutsamudu
1. de 5 à 9 ha	212	24
2. de 10 à 99 ha.	171	91
3. 100 et au-dessus	136	421
Total	519	536
=====		

Autrement dit, l'évolution économique amorcée, si elle a pu être considérable, puisqu'un paysan de Sima possède 136 hectares de propriétés, laisse subsister d'importants résidus de la propriété urbaine : trois familles se partagent 421 hectares et d'une manière générale, douze familles de Mutsamudu possèdent 536 hectares tandis que trente-neuf familles paysannes occupent une superficie équivalente (519 hectares). A l'échelle d'Anjouan où, à Tindini-Comoni par exemple, 300 à 350 foyers se partagent 300 hectares, l'étendue de ces propriétés demeure considérable.

La zone recèle encore les domaines d'un colon et un domaine d'une des grandes entreprises européennes (S.C.B. : domaine de Fombani-Sima).

La situation socio-économique des villages de cette zone est donc très variable : trois villages ont des propriétaires, les autres habitants cultivent les terroirs de "réserves" ou se louent comme ouvriers agricoles dans les domaines de colonisation, les propriétés terriennes des citadins, ou les propriétés villageoises. Un autre village, Milembéni, est essentiellement constitué d'ouvriers d'un petit domaine de colonisation et un autre, Mironгани, d'ouvriers agricoles, de gardiens et de métayers des propriétaires comoriens originaires en grande partie de Mutsamudu.

La région qui joint la presqu'île de Sima à la plaine littorale de Pomoni au Sud-Ouest de l'île combine et accuse les caractères rencontrés dans la structure agraire des deux zones précédentes :

- dominance au sein de la propriété comorienne de la propriété terrienne des citadins qui alterne avec les propriétés de firme.
- dominance des grandes propriétés.

Cette structure est favorisée par le compartimentage géographique de cette portion de la côte Sud-Ouest ; de la dorsale, des arêtes perpendiculaires à la mer déterminent au confluent des grandes vallées de petites plaines alluviales qui ont été autant de noyaux de propriétés.

Les villages de cette côte sont très petits, formés principalement de la main-d'oeuvre de la Société de Bambao ou des propriétaires fonciers. Cependant, quelques habitants ont acquis des propriétés appartenant autrefois à des habitants de Mutsamudu. Sur cette côte peu occupée, les villages des "hauts" ont tendance à descendre sur le littoral et à gonfler les agglomérations existantes.

Un tableau analogue à celui de la presqu'île de Sima donc :

Taille des propriétés	: : Nombre des : propriétaires : des villages	: : : :	: : Nombre des : propriétaires : de Mutsamudu
1. de 5 à 9 ha	: 6	: :	0
2. de 10 à 99 ha.	: 16	: :	1
3. 100 ha et au-dessus	: 0	: :	3
Total	: 22	: :	4

par superficie Taille des propriétés	: : Nombre hectares : villages	: : : :	: : Nombre hectares : Mutsamudu
1. de 5 à 9 ha.	: 37	: :	0
2. de 10 à 99 ha	: 285	: :	51
3. 100 ha et au-dessus	: 0	: :	411
Total	: 322	: :	462

Autrement dit, la structure agraire n'est pas autrement différente dans ses catégories tant dans la région de Mutsamudu que sur le versant Sud-Ouest, dans la partie comprise entre Sima et la plaine de Pomoni.

Dans la région de Mutsamudu, l'occupation du sol se fait à trois titres différents :

1) à titre de propriété individuelle aux mains d'habitants de Mutsamudu ; les villages situés sur les replats de 200 mètres qui s'intercalent entre la montagne et la mer sont enserrés par des terres appartenant à des propriétaires citadins non-résidents ; à Bandani, il n'y a que quelques propriétaires fonciers originaires du village,

le reste des terres appartient à des propriétaires citadins, ceux-ci étant très nombreux sur un espace assez réduit, ainsi qu'en témoignent les plans des levés parcellaires du Service topographique d'Anjouan.

2° - à titre propriété individuelle aux mains d'originaires du village, propriétés achetées ou propriétés d'héritage.

3° - à titre de "réserves" collectives de villages, celles-ci situées dans les hauts, aux abords de la forêt comme à M'Jimandru, de l'autre côté de la crête montagneuse sur les hauts du versant de la baie de Pomoni pour des villages comme Bandani.

Sur les pentes occidentales de ce versant, les choses sont encore plus nettes. Une série de villages et hameaux s'égrène le long de la côte, Maraharé, Assimpao, Vassi, Dzindri dont les habitants travaillent dans les propriétés voisines. Les "réserves" des villages sont situées, soit dans les "hauts", près de celles des villages du littoral Nord, soit sur les parcelles récupérées sur les propriétés appartenant à la société. La terre est occupée dans l'ensemble par une dizaine de propriétés, immatriculées ou non, appartenant pour certaines d'entre elles à la firme, les autres à des familles de Mutsamudu.

Ce qui diffère donc dans la structure agraire ces trois régions, Mutsamudu, Sima, Sud-Ouest, ce sont les proportions entre les catégories de possédants et la taille des exploitations. D'une part, les superficies dévolues à la propriété mutsamudienne s'accroissent, les petites parcelles du littoral font place aux grandes propriétés, tandis que la part des propriétés villageoises du crû diminue, elle est inexistante dans le Sud-Ouest, les habitants des villages exploitent des terres de "réserve" plus considérables. Là, comme à Sima, a d'ailleurs travaillé récemment (1953) la commission agraire qui a doté les villages de réserves prises sur les anciennes parcelles des propriétés de la firme.

L'examen de la structure agraire comorienne nous apporte deux données :

1°) L'existence d'une propriété terrienne de citadins, propriété aux mains des familles notables de Mutsamudu. Actuellement cela signifie d'une manière ou d'une autre la limitation de l'espace économique villageois, ou que les propriétés soient sous-exploitées, ou qu'elles soient exploitées avec des gardiens permanents et main-d'oeuvre occasionnelle étrangère au village ou à la zone pour les gros travaux et les récoltes, ou enfin que les habitants des villages y soient métayers ou ouvriers agricoles. Il y a limitation de l'espace par sous-exploitation ou exploitation par une main-d'oeuvre étrangère parce que, dans un pays où la terre est rare par rapport aux hommes, il y a toujours dans les villages sous-emploi et chômage ; autrement dit, une force de travail qui pourrait être employée si elle disposait de terre inutilisée ou sous-utilisée favorise une manière de domination. L'espace villageois est aussi limité par l'exploitation par métayage ou la main-d'oeuvre de village parce que le fruit de la possession de ces terres avoisinant les villages et cultivées par les habitants pour les propriétaires fonciers qui n'investissent et n'innovent que très peu apparaît pour ces gens d'un village comme un prélèvement.

2°) L'existence de grandes propriétés de citadins par rapport à des petites propriétés villageoises laisse supposer qu'on est en présence de résidus de domaines familiaux qui occupaient tout l'espace agricole. Cette présomption se confirme de ce qu'on sait de Mutsamudu en fait de sociologie urbaine, existence d'une classe de notables anthropologiquement originale, de forte culture arabe, fortement endogamique, disposant des terres à l'extérieur et les faisant cultiver par d'autres, cumulant les pouvoirs religieux, économiques et politiques. Cette présomption est ainsi conforme à ce que nous savons de l'histoire anjouanaise et aux descriptions vieilles de cinquante ou cent ans. Elle rejoint des déclarations de paysans, dont le village était composé d'esclaves, cultivant pour le roi et les notables de la ville, et dont, pour les besoins de la production, le roi modifiait l'emplacement.

LES MODES DE PRODUCTION

La structure agraire les types d'exploitation auxquelles recourent le plus généralement les groupes sociaux qui possèdent la terre, les comportements des propriétaires, différenciés selon leur origine (mentalité de citadins non-résidents qui négligent les choses de la terre et les soucis d'une activité assidue, mentalité de paysans devenus propriétaires) définissent les modalités de la production.

Dans la zone littorale qui s'étend de Mutsamudu à la presqu'île de Sima, la prépondérance des propriétés citadines remet la production entre les mains des paysans alors que ceux-ci disposent de peu de terres dans la zone : la production est essentiellement vivrières, soit sur les terroirs des "réserves", soit sous les plantations pérennes des propriétaires terriens de Mutsamudu. Ceux-ci ne résident pas, sauf exception, sur leurs terres. A vrai dire, cet absentéisme n'est pas trop dommageable du fait que le système des cultures pratiquées se satisfait de la non-résidence de l'exploitant, à condition aussi, que celui-ci ne compte pas sur des rendements très importants.

En effet, la cocoteraie dont les arbres ont atteint l'âge adulte et sous laquelle sont plantés des girofliers demande peu de soins si l'on ne cherche pas de hauts rendements, on récolte régulièrement les noix de coco tous les trois ou quatre mois généralement, il n'y a personne sur le champ sauf lorsque la propriété est assez consistante. Dans ce cas, un gardien permanent qui est assez souvent un étranger au village, accepte cette tâche en échange du droit de pratiquer sur le sol les cultures vivrières et de cueillir les noix de coco nécessaires à sa subsistance. Le gardien élimine (imparfaitement d'ailleurs) les déprédations humaines (vols de noix de coco, dégâts du bétail des gens du voisinage qu'on met à pacager

sous les tout jeunes cocotiers par exemple), il n'empêche pas les déprédations causées par les rats aux cocotiers, déprédations qu'aucun traitement ne vient prévenir. Les seuls soins accordés à la plantation résident dans le travail de la terre aux endroits où le gardien fait ses cultures vivrières. Ailleurs le sol n'est pas travaillé, envahi de façon permanente par les goyaviers sauvages, sauf si les paysans viennent cultiver leur riz.

Le propriétaire manifeste sa présence au moment des récoltes, Celle des fleurs de girofle est annuelle, celle des noix de coco a lieu plusieurs fois par an. Le propriétaire organise la récolte, embauche de la main-d'oeuvre au village voisin, les noix à coprah sont cueillies, la coque extérieure est enlevée, entassée en tas sur place de façon que les coco, réduits à l'enveloppe intérieure qui entoure l'amande, soient d'une manutention plus facile ; ils sont ensuite chargés sur un camion ou un boudre pour Mutsamudu, tandis que, souvent, la coque des noix demeure entassée sur le lieu de récolte, sans utilisation comme engrais.

La main d'oeuvre de récolte et de manutention est rémunérée en coco pour le travail qu'elle a fourni durant trois ou quatre jours. Autrement dit, le propriétaire bénéficie d'un solde net de noix cueillies régulièrement à son initiative sur une propriété qu'il a acquise par héritage sans qu'il ait effectué un effort de production quelconque.

Ce système qui demande le minimum de peine tant au propriétaire qu'au gardien de la propriété est en contrepartie le moins productif, n'intéressant pas le gardien à la mise en valeur de la propriété ; de là ces terres de cocotiers et de girofliers envahies par les goyaviers sauvages qui poussent facilement dans la presque totalité de Sima, tandis que s'intercallent les parcelles intensément cultivées que détiennent les habitants du village. Certains propriétaires autorisent les paysans à cultiver en sous-bois : cela

agrandit l'espace agricole villageois, contribue à réduire les tensions de groupe qui peuvent résulter de la possession quasi-exclusive des terres par les habitants de la ville, permet aussi le désherbage et le travail de la terre et constitue ainsi un entretien gratuit au profit du possesseur. En revanche, l'introduction sur la propriété de familles villageoises qui cultivent le sol et ne bénéficient pas des produits des plantations pérennes que pas plus elles que le plus souvent le propriétaire actuel elles n'ont créées alors que ces produits échoient à un étranger qui ne travaille pas le sol, fournit un nouvel élément aux tensions qui naissent de la structure agraire. En outre, ces cultures vivrières, si elles permettent un travail régulier dans le sous-bois, en épuisent aussi le sol et peuvent atteindre les cultures pérennes : riz de montagne sur les pentes que les "grattes" lessivent et qui, faute de rotation de culture, ne renouvellent pas les éléments du sol, profusion des cultures vivrières sur une même terre : bananiers, puis ambrevades et manioc; puis volèmes, embériques, enfin riz et patates.

Ces inconvénients psychologiques et techniques qui résultent d'une mise en culture du sous-bois au profit des paysans, en mettent en balance les avantages et limitent les attributions de terre aux villageois, de sorte que ces propriétés montrent un sous-emploi des facteurs de production terre, capital, et hommes dans un pays où les hommes sont trop nombreux, les terres trop rares et où les propriétaires urbains sont ceux qui normalement du fait des fortunes ancestrales et des activités non agricoles devraient disposer de plus de capital.

Ceci n'est évidemment pas général : des propriétaires investissent (plantations de jeunes cocotiers, de jeunes girofliers, de vanilliers). Mais ils n'utilisent pas toujours de la main d'œuvre des villages, mais provenant de régions surpeuplées, Nioumakélé par exemple. Le travailleur est installé sur la terre, il entretient la plantation, élève pour le compte du propriétaire et

obtient le droit de cueillir les coco et de faire les cultures vivrières nécessaires à sa subsistance.

Le propriétaire a l'avantage de disposer d'un travailleur étranger au village voisin, dont il suppose qu'il lui sera plus fidèle, ce qui peut limiter les déprédations des hommes et des animaux, et qui sera moins exigeant que les habitants des environs du fait des disparités de niveaux de vie et de l'offre de travail qui existe dans les zones de forte pression démographique.

Il est difficile d'évaluer la charge qui pèse, du fait de l'existence de la propriété citadine, sur les terres de cette zone : l'intérêt serait de mettre en balance le poids de la population des villages . eu égard à celui des familles de propriétaires de la ville qui vivent des revenus de leurs possessions terriennes (1). Sans doute, cette charge porte-t-elle sur des produits qui ne viennent pas du travail paysan, coco par exemple, mais qui ne viennent pas non plus du travail du propriétaire. Si les inégalités nées de la structure sociale traditionnelle n'existaient pas, de tels produits reviendraient en très larges parts aux paysans des villages.

Les paysans de la zone limitent donc en très large part leurs activités aux cultures vivrières que ce soit sous les cocotiers et les girofliers des propriétaires urbains, qu'il s'agisse de leurs propres parcelles sur le terroir de "réserve" ou les propriétés d'héritage. Ils font cependant aussi un peu de coprah, souvent ils gardent ou élèvent des boeufs pour les gens de Mutsamudu qui sont ceux qui ont les niveaux d'existence les plus élevés ; c'est-à-dire la classe urbaine dominante.

(1) En éliminant un village qui fournit sa main-d'oeuvre à un colon, l'importance de la population villageoise de la zone est, pour six villages, de 3.200 habitants qui vivent uniquement du travail des terres de cette zone. Si nous considérons que la classe urbaine

vivant en partie des revenus de la propriété terrienne représentée à Mutsumudu la moitié de la population de la ville (on avait admis 3/5ème pour l'ensemble des quatre villes, mais il faut tenir compte ici de la forte proportion de main-d'oeuvre immigrée du fait de la présence du port et de l'existence de quelques possibilités d'emploi née de la présence de l'administration et de la concentration du commerce), il faut retenir un chiffre de 2.400. Mais d'une part, la propriété urbaine n'est pas uniquement concentrée dans la zone que nous étudions, elle n'en représente que la moitié et il faut donc diminuer ce chiffre de 50 %, soit 1200, en outre les revenus agricoles dont disposent les gens ne peuvent pas être tenus pour une somme dépassant la moitié du revenu total, on arrive ainsi à un chiffre de 600 personnes qui vivaient exclusivement de la production agricole de la zone.

Quelle charge représentent-ils pour les populations paysannes de la zone ? Les disparités de niveau de vie sont telles qu'à mon avis, le niveau de la classe urbaine dominante représente facilement 3 à 4 fois celui de la campagne de la baie d'Anjouan. Autrement traduit en termes de niveau de vie paysan et correspondant au chiffre précédent de 3.200, nous obtenons un chiffre de 1.800 à 2.000.

Il faudrait en outre ajouter à ce chiffre le poids que représente la main d'oeuvre agricole par exemple de Nioumakélé du fait de l'existence de la propriété terrienne des citadins et de ses modes d'exploitation : peut être 500 personnes qui ont un niveau de vie inférieur de un quart à celui des paysans du crû, c'est-à-dire qu'ils représentent en fait une charge de 375 personnes.

Si le calcul est exact, les 3.200 habitants de la zone supporteront un poids supplémentaire de 2.375 personnes estimées en termes de niveau de vie égaux.

Les incertitudes du calcul reposent :

- sur l'estimation de la classe urbaine dominante (mais les travaux de sociologie entrepris à Mutsumudu doivent permettre d'effectuer cette estimation).

- la distribution géographique de la propriété foncière, nécessitant une enquête sur les exploitations agricoles.

- la part des ressources d'origine agricole dans les revenus de cette classe (éléments à apporter par les travaux sur les budgets familiaux).

- les disparités de niveau de vie (budgets familiaux)

- l'importance de la main-d'oeuvre (enquête agricole).

Le gardiennage ou le métayage "élevage"

Quelquefois, les paysans des villages gardent des boeufs sur les terres des propriétaires. Le système d'élevage au piquet avec apport à l'animal de la nourriture (herbes, feuillages et troncs de bananiers) par le gardien, explique qu'il n'y a pas de différence dans les clauses lorsque le bétail pâture sur les terres du gardien ou sur celles du propriétaire. Lorsqu'il s'agit d'un boeuf le gardien est rémunéré en argent, 350 francs par an en principe. S'il s'agit d'une femelle, il y a alors métayage : partage du croît le lait revenant à l'éleveur à moins que le propriétaire n'en demande ; dans ces deux systèmes il ne faut pas perdre de vue la situation sociale des deux parties : il n'y a pas égalité entre elles, parce que le propriétaire foncier, bien connu dans la région, représente une autorité traditionnelle : c'est été autrefois un maître de serfs ou d'esclaves ; ensuite parce que, par suite des disparités de revenus, l'élevage pour le propriétaire est un surplus, pour l'éleveur un appoint monétaire qui vient compléter ses subsistances ; enfin parce que le propriétaire trouvera toujours un éleveur à qui confier son bétail, tandis que dans les villages, relativement peu de paysans peuvent avoir la chance d'être éleveurs.

De sorte que sur le plan social comme sur le plan économique, on a là un type de relations asymétriques. Lorsqu'on rapproche ce type de relations de la situation agraire, des besoins des paysans d'agrandir leur espace agricole, du poids que représente sur l'économie paysanne de la zone l'existence d'une masse considérable de dominante, lorsque l'on s'aperçoit que ces situations créent des relations où ce sont toujours les mêmes parties qui sont en présence : classe urbaine de propriétaires fonciers d'un côté, paysans de l'autre, alors on peut considérer que cet ensemble de relations asymétriques forme un système qui maintient une certaine domination sur les paysans.

LE SYSTEME COMMERCIAL

Les propriétaires fonciers vendent directement le coprah aux négociants indiens à Mutsamudu. Dans les villages, quelques commerçants collectent le coprah des paysans. Les prix ne sont pas débattus avec les paysans, mais fixés par les négociants à Mutsamudu et les boutiquiers en brousse à l'instigation des exportateurs. Si, à Mayotte, l'aisance relative de la vie fait que, lorsque les cours baissent trop, les habitants se dispensent de récolter, les limites étroites à Anjouan des ressources paysannes ne permettent pas aux cultivateurs d'adopter un tel comportement. Seuls, les propriétaires fonciers pourraient se permettre de le faire s'ils avaient un niveau de vie suffisant pour se passer sans dommage des revenus qu'ils tirent de leurs terres.

Les commerçants indiens et les boutiquiers de brousse jouent un plus grand rôle dans la vie paysanne par la distribution des produits de consommation dont l'économie paysanne est tributaire: riz essentiellement, sucre, étoffes. ce commerce est dirigé au sommet par quelques négociants importateurs Indiens pour la plupart qui alimentent et financent une large partie des boutiques de village. En même temps qu'ils dirigent la distribution des produits de consommation aux paysans, ces négociants concentrent des produits d'exportation tels que coprah, girofle, vanille.

Les boutiques de brousse tenues par des Comoriens, toujours, sauf exception, par des originaires du village, constituent le chaînon intermédiaire entre les négociants et les paysans. Le commerçant indien n'est donc jamais dans le village en relations directes avec les paysans, ceci étant valable non seulement pour la zone étudiée mais pour tout Anjouan et également pour l'ensemble des Comores. Il ne paraît pas y avoir de financement de la production par le négoce indien par exemple par le jeu d'avances sur récoltes avec intérêts .

Des avances sur "traites" sont consenties par les commerçants

indiens aux petits boutiquiers, à vingt ou trente jours. La somme inscrite sur la traite serait intégralement versée, ce qui peut s'expliquer par le fait que la très grande majorité des gens écrivent la langue anjouanaise en caractère arabe, que l'activité commerciale du boutiquier est toujours seulement un des éléments de ses activités (on ouvre une boutique comme on se met à planter de la vanille) ; il s'ensuit que la mise en sommeil de la boutique, si l'on ne s'entend pas avec le grossiste, n'est donc pas impossible, que l'attention des comoriens aux questions d'argent est vive. S'il y a un intérêt, il faut qu'il soit versé en soulte, des cas sont connus où la chose a été proposée, mais aussi refusée, mais ce refus a semblé dépendre du tempérament de l'intéressé. S'il accepte de payer la soulte, il y a une chance sur deux qu'il ne l'a fait que ^{pour} continuer le commerce avec le négociant indien et en espérant dans l'avenir se rattraper sur celui-ci, et se dédommager largement de la soulte qu'il a dû verser. En ce qui concerne le taux de l'intérêt, il ne faut pas non plus négliger le fait que les prix d'achat à la production font apparaître des marges assez fortes pour que les exportateurs-importateurs et les négociants aient là une source de profits autrement plus facile à capter que celle qui pourrait venir de la pratique de taux usuraire .

*

* *

Face aux paysans pauvres de la baie d'Anjouan, ceux de la presqu'île de Sima présentent un autre air de prospérité qui correspond à l'élargissement de l'espace agricole des villages.

On a déjà mis l'accent sur le mouvement de transfert des terres des propriétaires citadins aux propriétaires villageois. Le domaine de Sima de la Société de Bambao a toujours été d'un rapport modeste, à cause des déprédations des habitants et de leur bétail.

De nombreux villageois possèdent cocotiers et girofliers dont ils commercialisent les produits. Les villages présentent, en toute saison, sur les places publiques des carrés de coprah décortiqué qui sèchent au soleil. Depuis quelques années, les paysans plantent de plus en plus des lianes de vanille.

Les domaines d'une famille de colons (200 hectares de terres, toutes occupées) emploient la quasi-totalité de la main-d'oeuvre de quatre villages pour la récolte des coco, l'entretien et la récolte permanente des ylang (et font vivre par conséquent 350 à 400 habitants environ).

La mer poissonneuse avec l'existence d'un village de pêcheurs professionnels assure des revenus importants à la zone, qui fournit pratiquement la moitié de l'île en poisson.

L'élevage pour le compte des familles de la ville n'existe pas. Les paysans sont ~~parmi~~ ceux d'Anjouan qui possèdent le plus de bétail qui donne lieu à des ventes débattues avec les bouchers de la ville.

Autrement dit, la presqu'île de Sima manifeste vis-à-vis du littoral de la baie d'Anjouan un état des conditions de vie et des niveaux d'existence de la population paysanne quasiment antithétiques ; ce qui corrobore l'opinion des habitants de la ville, largement répandue avec une pointe d'acrimonie sur le "haut" niveau de vie des paysans de Sima.

Il y a sans doute là un plus haut niveau de vie par rapport à la zone intermédiaire entre Sima et Mutsamudu. Des causes particulières l'expliquent : ressources de la pêche en particulier. Mais aussi un plus large espace agricole qui, en dépit des résidus latifundiaires encore importants des citadins, permet à la majeure partie de la population de récolter tout ce qui se trouve sur le sol qu'elle cultive, l'absence (ou l'existence réduite) d'un poids de population urbaine pesant sur la masse des subsistan-

ces produites par la zone, une certaine égalité dans les relations économiques des deux parties qui fait que l'une n'est pas soumise à l'autre, que l'autre ne pèse pas sur les termes de l'échange entre la ville et la campagne.

Dans l'ensemble de la région, les phénomènes de domination qui s'y manifestent résultent des inégalités dans les structures sociales traditionnelles, des anciens faits de dépendances qui à travers le métayage, le gardiennage et les autres relations asymétriques **persistent** et donnent lieu à des prestations sans réciprocité. Ils résultent aussi des inégalités dans la structure agraire toujours au profit des mêmes familles "prépondérantes" dont la masse pèse sur les ressources disponibles de la région. Le mécanisme de la formation des prix des produits exportés laisse présager, par des pratiques de monopole, d'autres éléments sans que, en l'absence de toute référence aux "justes" prix qui devraient être pratiqués et aux coûts de production effectifs, l'on puisse en donner une mesure exacte.

CHAPITRE IV

NIOUMAKELE

Au nombre des unités culturelles que recèle Anjouan; se trouve Nioumakélé, dans le Sud de l'île, monde à part disent les "vieux comoriens" qui se sont intéressés à l'ethnologie de l'Archipel et en parlent la langue, des "sauvages" pour les populations des villes Mutsamudu, Domoni, Ouani.

A Nioumakélé l'essentiel de la civilisation matérielle ne diffère guère du reste d'Anjouan si ce n'est les conditions qu'impose la vie dans les "hauts".

Au-dessus de 600 mètres, les cocotiers disparaissent et le paysage se découvre jusqu'aux abords de la forêt. Les cultures riches ne sont pratiquement pas possibles sauf pour la vanille qui se satisfait d'un climat humide; encore n'atteint-elle pas 500 mètres.

A ces altitudes, les cultures vivrières sont atteintes par le climat: les brouillards, le manque d'ensoleillement, la fraîcheur de la température, les vents balayants, les pluies et la très grande humidité de l'air. Le manioc cultivé à Nioumakélé pousse mal au-delà de 5 à 600 mètres; plus haut, à 600 mètres, les embériques et les volèmes qui forment une des bases de l'alimentation anjouannaise disparaissent. Seuls, les bananiers continuent à produire jusqu'aux altitudes de la forêt (800 à 1000 mètres) et dans les clairières aménagées par l'homme poussent le riz et les ambrevades.

On peut établir schématiquement le bilan du complexe alimentaire de la population de Nioumakélé .

PRESQU'ILE DE NIOUMAKÉLÉ

Echelle 1/100.000^e

-  Forêt
-  Sisal
-  Cocotiers
-  Agglomérations
-  Installations industrielles de firme

- POMONI* Nom de zone naturelle
- DOMONI* Nom de ville traditionnelle
- M' Ramani* Nom de village apparenté aux groupes urbains
- Ajaho* Siège Central de firme
- Bandamadji* Nom d'installations industrielles de firme

Source : carte IGN



	"Hauts "de Nioumakélé	Zone intermédiaire	Régions basses
<u>Riz</u> (très insuffisant) Ambrevades et maïs	+	+	+
(bananiers autour des villages)	+	+	+
)bananiers en forêts	+	-	-
(bananiers sous les cocotiers)	-	-	+
<u>vohèmes ou embériques</u>	-	+	+
<u>Patates</u>	+	+	+
<u>manioc</u>	-	-	+
principales zones d' <u>élevage</u>	+	-	+
<u>cocotiers</u>	-	-	+
autres ressources de la forêt			
(taro)	+	-	-
Total +	6	4	8
Total -	4	6	2

Ainsi apparaissent les difficultés particulières de la zone intermédiaire qui ne dispose pas des ressources ^{de la zone} basse et dont les villages ne peuvent pas tirer parti non plus de l'exploitation de la forêt; de toute façon, ces différences ne doivent pas marquer la misère alimentaire de toute la région par rapport au reste d'Anjouan, misère qui procède de l'état de surpopulation dans lequel se trouve Nioumakélé, du manque de terre et de la structure agraire, de l'état des techniques et des habitudes de consommation des habitants.

Moya est considérée comme la quatrième ville d'Anjouan, non par son importance démographique mais parce qu'elle présente un aspect urbain analogue à Domoni, Ouani et Mutsamudu : maisons traditionnelles de pierre et de chaux, vestige d'un mur d'enceinte, existence d'une "mosquée du Vendredi", et parce que les habitants ont le sentiment d'être différents des autres populations de la région.

Les habitants de Moya ne s'avouent pas pêcheurs, pas plus que cultivateurs, toutefois les appropriations foncières qui ont eu lieu dans la région, en ne laissant subsister pour les habitants que l'emplacement de la ville, ne leur permettent pas de se prévaloir de la qualité de propriétaires. A l'origine, il s'agit d'habitants de Domoni qui se sont installés sur la côte Sud-Ouest ; demeurés isolés de la population noble et des autorités de Domoni par les groupes "sauvages" de Nioumakélé, les habitants de Moya ~~sembleraient~~ au cours des âges avoir développé un complexe d'isolement qui les fait donner pour peu sociables et que la présence récente des entreprises européennes, en limitant leur espace traditionnel, n'a pas pu ne pas renforcer.

"Avant (la Société), il y avait des Sultans et la terre était à la disposition de tout le monde. Chacun grattait et faisait ses cultures vivrières. Mais (le représentant de la firme) (est venu), s'est entendu avec le Sultan pour louer le terrain".

"Les Sociétés ont tout pris". Cela a été entendu à Patsi, d'autres l'ont dit en d'autres lieux et en gros, cela a été vrai pour les zones où les firmes se sont installées. A Moya les habitants prétendent qu'il en a été ainsi mais la notion d'appropriation tend dans l'esprit des habitants qui se disent dépossédés à recouvrir et signifier celle d'expropriation. Si la querelle vaut la peine d'être vidée (mais cela ne changera pas un iota à la tragique situation d'Anjouan où le problème fondamental est démographique, ni ne fera avancer la solution d'un cran), elle doit porter sur le point de sa-

voir s'il y a eu expropriation. Or, sur la manière dont les terres ont été dans l'ensemble appropriées à Anjouan, on ne peut obtenir de précisions intéressantes sauf que souvent les réclamations des habitants ne pouvaient aboutir faute de posséder des titres : "avant les gens ne faisaient pas de papiers pour fixer les propriétés", ce qui signifie seulement que ces gens dont il est question cultivaient ou faisaient cultiver seulement à titre précaire, parce que les propriétaires, au terme du droit musulman, étaient titulaires coraniques. Il en va ainsi de vieilles familles des grandes villes : Domoni et Mutsamuê.

On sait que les derniers sultans ont loué à bail à des colons ou à des Sociétés de colonisation certains de leurs domaines. A partir du fait de location, le phénomène d'appropriation peut se concevoir de la sorte : par l'acte de bail, les terres qui formaient l'espace agricole de Moya en changeant de détenteur voyaient leurs systèmes d'exploitation transformés. Tandis que dans l'ancien système, les nobles de Moya, concessionnaires de terres appartenant au Sultan, les exploitaient et en jouissaient à leur guise, utilisant dans doute un système de faire-valoir indirect pour leur mise en valeur, dans le nouveau système le détenteur conservait pour lui-même l'usage du sol et en privait les concessionnaires sans titre reconnu, de même que leurs clients.

En fait cela ne signifiait pas forcément expropriation pour les utilisateurs réels du sol loué à la firme ; d'une part, les clients des nobles de Moya ne devaient pas cultiver obligatoirement au même endroit, les techniques comoriennes d'utilisation du sol sur un large espace sont extensives et l'occupation était, dans l'ancien système, précaire ; d'autre part au début du siècle la pression démographique n'était pas telle que toute nouvelle venue ne pût se résoudre que par une dépossession sans réinstallation autre part.

Dans le cas de Moya, le site limite sans doute les effets d'une telle réinstallation mais sur le plateau de Nioumakélé où l'on parle volontiers d'expropriation, les espaces peu occupés devaient être larges il y a un demi-siècle.

D'après les habitants de certains villages, il y a eu appropriation : "un jour (le représentant de la Société) est venu et a demandé un emplacement pour construire une maison et cultiver un jardin puis " il marqua" tous les terrains des villages et prit toute la terre pour ses plantations". Ce schéma inexact à la lettre vaut sans doute en gros, mais il n'est que le fait, vécu par les habitants, de l'installation de la domination sociétariaire. Sur le plan du droit, il n'y a pu y avoir appropriation au détriment des villages de Nioumakélé parce que la notion de propriété n'existait pas à Nioumakélé.

"Autrefois (ce qui signifie, avant l'installation française, la venue de la Société), les gens de Nioumakélé étaient - au dire des habitants nobles de Domoni - des esclaves", Nioumakélé constituait un domaine de Domoni, domination sans doute tempérée par les réactions des "esclaves" si l'on en juge par la dureté dans les attitudes de la plupart des habitants ainsi qu'en témoigne l'âpreté des disputes villageoises, le recours assez rapide à la violence lors des contestations, la manière dont on rabroue quiconque s'occupe trop volontiers de vos affaires. Sans doute, est-ce là un trait culturel qui distingue Nioumakélé du reste d'Anjouan pour lequel on parle de la douceur anjouanaise qui est générale et qui justifie pour les citadins la qualification des habitants de Nioumakélé de "sauvages".

Autrement dit, et quelles que fussent les revendications des nobles de Domoni sur Nioumakélé, le Sud de l'île devait constituer une zone autonome où la firme s'est installée, a pris les terres qui lui étaient nécessaires, et aussi bien pour avoir la paix

que pour obtenir une source de main d'oeuvre, organisa et délimita les terroirs traditionnels des villages.

Nioumakélé est ainsi le centre d'activités d'une entreprise européenne qui domine toute l'économie régionale. L'intérêt de l'étude de Nioumakélé réside en ce qu'elle ne recouvre pas le modèle de Patsi parce que, pratiquement, elle ne supprime pas les activités propres des villages et de leurs cultivateurs, elle ajoute ses activités à celles de multiples petites "exploitations" portant sur des cultures vivrières ou des cultures de spéculation (1).

Il y a domination sans acception péjorative aucune du terme(2). A Nioumakélé, la firme domine les autres unités économiques par ses dimensions, la nature multiple de ses activités productives et commerciales, son pouvoir de négociation à l'égard de concurrents éventuels dans une de ses activités. Elle domine ainsi par ses innovations et par le jeu des conditions économiques générales de la zone : surpeuplement et manque de terre.

Comment l'économie paysanne est-elle concernée par l'activité de la firme ?

Les dimensions de la firme

La firme possède une partie des terres de Nioumakélé. La plus grande partie est actuellement possédée par les villages. L'acuité du problème des terres vient du surpeuplement de la zone qui ne dégage pas suffisamment d'espace pour l'agriculture de chaque famille.

(1) Bien des concepts économiques sont difficilement applicables dans des Sociétés non-machinistes. Cela vient de ce qu'ils ont été forgés pour décrire des réalités occidentales. Témoin le terme d'"exploitation agricole" qui évoque une entité humaine et économique dotée d'une organisation et de techniques complexes et que l'on rencontre telle quelle en Europe, en Amérique du Nord, en URSS par exemple, et non à Anjouan, exception faite pour les deux Sociétés de plantation. Mais étymologiquement, l'expression est apte à décrire les réalités comoriennes.

(2) Cf. R. BARRE, "Economie politique, tome I, collection Thémis (P.U.F. Paris, 1958).

- Ainsi les deux villages de Tindini et Comoni, du groupe Hama, dans la zone intermédiaire, qui comptent respectivement 592 et 835 habitants disposent ensemble de 320 hectares pour l'agriculture et l'élevage. En revanche, jusqu'à ces dernières années, le plein emploi des terres n'était pas réalisé par la firme et à présent des travaux de constitution d'un couvert végétal pour l'établissement de cultures de spéculation ne permettent pas de croire à l'utilisation du sol .

Mais "Bambao" possède aussi de très larges espaces inemployés et dans des régions fertiles et les propriétés foncières de la baie d'Anjouan, dans une zone très fertile et très arrosée, également peuplée et où les paysans n'ont que peu de terres présentent trop d'étendues permanentes de goyaviers sauvages sous les cocotiers dont bénéficie le propriétaire. L'observateur conclura que le sous-emploi ou le non-emploi de la terre est un caractère général qui marque l'économie anjouanaise et plus généralement l'économie comorienne: à tous les niveaux de la production.

La N.M.K.L. possède aussi des plateaux fertiles eu égard aux terroirs érodés qui résultent des cessions effectuées aux villages lors de la réforme agraire de 1949-1953. Mais la culture traditionnelle du riz sur des terres en pente facilite l'érosion et la firme possède aussi de mauvaises terres du Sud, érodées, au climat sec (peut-être 700 millimètres de pluie par an sous-climat tropical) qui constituent une très large partie de son domaine et qu'elle valorise en exploitant des plantations de sisal, tandis que les terres adjacentes allouées aux villages ne portent pas de cultures, sans doute à cause de la sécheresse mais sont livrées à l'élevage extensif. Le sisal apparaît dans cette région comme l'une des cultures de rapport à fort coefficient d'utilisation de travail qui soit parmi les mieux adaptées à l'écologie ambiante. Il ne fait pas de doute que le sisal est bénéfique pour les populations des villages du Sud.

villages du Sud et c'est là que la firme recrute dans la zone de Nioumakélé l'essentiel de ses salariés.

Les autres villages sont moins concernés, semble-t-il, par le travail de la firme ; il y a quelques travailleurs dans la presque totalité des villages mais cela n'est que de peu d'importance par rapport à la masse de la population active qui reste inemployée. Les femmes et les enfants des villages des "hauts" sont beaucoup plus intéressés par la cueillette des fleurs d'ylang et de jasmin, mais à Nioumakélé les plantations d'ylang sont peu importantes et la récolte des fleurs de jasmin est saisonnière.

Ces villages des "hauts" de Nioumakélé vivent donc en grande partie de leurs cultures vivrières qui sont les plus florissantes dans les fonds de vallées et en bordure de mer. Il s'y ajoute des cultures de vanille et un peu d'élevage. La pêche à la saison constitue une ressource importante. La firme donne aussi certaines terres en métayage où les paysans cultivent de la vanille et du jasmin. Les salaires qui proviennent de la récolte des fleurs d'ylang et de jasmin et les profits de la vanille fournissent à

ces villages des revenus monétaires qui permettent de compléter, par des achats de riz, les ressources venant de la production domestique. En outre, des produits vivriers provenant des cultures de ces villages sont revendus aux villages du Sud qui en sont démunis et qui introduisent de ce fait chez les premiers des surplus monétaires venant de la firme.

Dans l'ensemble et eu égard au niveau de l'emploi et aux besoins de la population, la firme ne doit pas verser des masses de salaires considérables mais le fait est essentiel qu'elle introduit des liquidités qui font fonctionner un circuit monétaire aux mailles tenues mais nombreuses et qui, en leur absence, bloquerait tout le système des échanges.

La nature de ses activités

La firme produit ou fait produire en vue de l'exportation et dans l'optique d'un profit à réaliser. En revanche, les villages et les familles produisent pour leur subsistance, soit dans le cadre de la production domestique et de l'auto suffisance, et dans une certaine mesure, de la production pour revendre, soit dans celui du travail salarié. En outre, une partie de la production domestique est destinée à la vente pour obtenir des liquidités monétaires. Dans ces trois cas, les activités villageoises s'efforcent de couvrir les besoins du groupe.

La firme dispose de réserves actuelles ou virtuelles. Actuelles parce qu'elle est une entreprise capitaliste qui fonctionne dans une économie de besoins et de rareté, virtuelles parce qu'elle peut accroître sans difficultés sa production en quantités plus grandes : terres dont elle dispose juridiquement et qui sont inutilisées (ou qui furent inutilisées), travail abondant dans une région surpeuplée de sous-emploi et de chômage saisonnier ou généralisé.

Les paysans n'ont pas de réserves et peu de liquidités. Il est connu partout, dans les milieux ruraux à Anjouan, qu'on paye l'impôt personnel avec peine, en allant s'embaucher dans les chantiers administratifs, au port de Mutsamudu, dans les villes comme domestique de maison, ouvriers agricoles aux environs de la ville, jusqu'à ce que l'on ait réuni la somme nécessaire. La réserve est en nature, dans le boeuf familial et les quelques cabris que l'on élève en vue de la prochaine fête familiale (circoncision, coupe de cheveux, mariage...) ou religieuse, dans les volailles que l'on consommera pour ces fêtes ou que l'on sacrifiera sur l'ordre du magicien ou "moilimou".

A Nioumakélé, les paysans n'ont même pas un "fonds de subsistance" assuré. Les récoltes sont faibles, rendant peu malgré le

travail des femmes. Les hommes semblent travailler beaucoup moins que les femmes. Mis à part le temps des semailles, l'homme fait les très gros travaux (défrichement par exemple mais dans un terroir intensément cultivé, loin de la forêt, ces travaux sont rares), il s'occupe de la vanille ou du jasmin s'il en cultive, et surtout s'occupe du bétail : il faut amener l'animal au pâturage s'il s'en trouve, sur les bords des chemins, débordant dans le lemongrass, le jasmin ou le sisal des terres de la ferme ou bien dans un coin, attaché au piquet tandis que l'homme va, à demi-heure de marche, dans la forêt ou dans les fonds boisés des ravins qui descendent à la mer, lui couper un tronc de bananier qu'il ramènera et débitera au couteau boureti. Il faudra aussi, tous les deux ou trois jours, le mener boire dans le Mro (rivière) et ce travail demandera facilement deux heures de temps.

Les femmes "grattent" le sol au moment des semailles, ~~désherbent~~ brûlent les tas au milieu des champs. Lorsque le riz a dix ou vingt ou trente centimètres de hauteur, commence le long travail de sarclage, désherbage et repiquage, femmes accroupies dans le champ du matin jusqu'à la fin de l'après-midi, grattant le sol avec leurs ongles et remuant la terre sur une dizaine de centimètres de profondeur avec un couteau spécial. Il faut aller chercher le bois pour le feu, l'eau au creux du ravin ou en haut dans la source du cratère qui se dresse à cent mètres d'altitude à l'orée du village, ramener la nourriture du soir et la préparer.

Les paysans vivent (Daouéni) de récolte en récolte ; ils attendent les "sommets" du calendrier agricole que représentent la récolte du riz (qui constitue un mois de nourriture), celle du manioc (quand elle a lieu, les récoltes du maïs, des patates, des ambrevades, des volèmes, des embériques.

Entre ces "sommets" alimentaires" que représentent ces diverses récoltes, les ressources sont précaires : bananes de forêt,

tubercules "Boungassera", "bongayoumbe", "maguindro" et dont la préparation est très longue et dénote le caractère peu comestible de ces plantes : cuisson à l'eau chaude durant trois heures avant épluchage, puis encore deux heures après l'épluchage ; cela reste très acide (Dagi), on met du sel et cela devient comestible (Dziani).

Encore Daouéni dispose-t-il avec les villages des "hauts" des ressources de la forêt proche : bananiers en particulier, Dagi possède des cocotiers sur le littoral Ouest, Dziani, quelque en zone de sisal, détient des cocotiers. Les villages intermédiaires n'ont pas ces ressources. Sauf à se risquer en forêt, au risque de déclencher des conflits avec les villages riverains, sauf à ramasser des noix sur les cocotiers du domaine (de la firme), ce qui en conviendra assure un approvisionnement moins stable et moins sûr que celui qu'on peut tirer de ses propres terres.

Dans ces conditions, l'économie des villages apparaît très misérable. Les remèdes que l'on pourrait y apporter résident dans un accroissement des rendements, mais le surpeuplement conduit à multiplier les parcelles, à limiter leurs surfaces et à rendre difficile l'instauration d'un système de rotation de cultures susceptibles de remplacer les pratiques existantes à base d'association.

Une grande partie des terres de villages sont en jachère parce que le riz " ne donnerait plus", mais l'herbe y pousse mal ; l'introduction d'autres cultures moins épuisantes que le riz serait souhaitable, mais le riz produit sur le champ constitue un aliment social qui joue un rôle dans les fêtes et cérémonies : dans certains cas, il faut manger le riz que l'on a produit, et en outre, il polarise l'activité des femmes : une femme désherbant un riz jaune extrêmement clair de cinq centimètres de haut et qui avait deux à trois mois, à qui l'on demandait la raison pour laquelle elle perdait son temps à ce travail parfaitement improductif, répondit qu'il fallait qu'elle fasse ce travail, que c'était la

coutume. Au surplus, la haute main des femmes sur les cultures vivrières ne doit pas faciliter les innovations dans ce domaine étant donné que le contact technique avec les milieux paysans se fait essentiellement par les hommes et que la liberté pratique des femmes au sein du foyer est grande.

La firme a joué le rôle d'innovateur en donnant certaines de ses terres en "métayage vanille" dont la culture est une activité masculine. Il existe également un "métayage jasmin". Elle a aussi développé l'innovation en milieu paysan en incitant les cultivateurs à planter du jasmin qu'elle achète à prix garanti. Plus que le salariat qui prolétarise, ces modes de production ont l'avantage d'amorcer un développement de l'agriculture traditionnelle, mais eu égard à la pression démographique, ils n'ont pas beaucoup d'effets.

La situation de la zone apparaît schématisée : une firme de dimensions moyennes fonctionnant selon des normes capitalistes et occidentales de profit et environnée d'une constellation de villages misérables dont l'économie demeure traditionnelle. La firme valorise des terres sèches du Sud et sans doute procure de ce fait aux villages de Moumakélé un net surplus de revenus. Pour le reste du domaine, une réduction des terres qu'elle détient procurerait dans l'immédiat une amélioration très localisée de la situation agraire des villages. Il est possible que cette réduction de dimensions ne compromette l'équilibre de la firme et remettant en cause, par voie de conséquence, les bénéfices que la population retire sous forme de salaires de l'exploitation du sisal du Sud. Ce serait aussi un très sûr moyen d'étendre, au détriment de cultures d'exportation dont la zone retire quelques avantages entières de salaires, des cultures vivrières qui, au mieux, peuvent seulement équilibrer la perte monétaire résultant pour les familles de travailleurs de la disparition des cultures d'exportation.

LES MODES DE PRODUCTION

L'un des modes de production de la firme dans la zone étudiée est le faire-valoir direct, mais au contraire de ce qui se passe à Patsi, il n'est pas le seul : la firme recourt largement au métayage qui présente l'avantage pour elle d'éviter les soucis d'une gestion directe dans un pays où la main-d'oeuvre est en général de basse qualité et mobile, en même temps qu'il arrondit le patrimoine exploité par les paysans, fixe et suscite leur intérêt pour des occupations matérielles productives dont on sait qu'elles sont, dans le domaine de l'agriculture vivrière, largement supportées par les femmes ; la pratique du métayage développe les innovations en milieu traditionnel, créatrices par rapport à l'agriculture vivrière, des hauts revenus monétaires. De plus, et dans cette voie, la firme s'est lancée depuis quelques années dans une "politique" de garantie de nouvelles productions d'exportation effectuées par les paysans. Elle incite les paysans à planter jasmins et bigaradiers en leur assurant le débouché de leur production à un prix fixé à l'avance. De cette manière, elle agrandit ses dimensions productives en incitant les paysans à consacrer des terres de "réserve" à des cultures plus productives que les cultures vivrières (qui dans le cas de bigaradiers, n'empêchent pas ces dernières) et qui sont créatrices de liquidités. Elle développe ainsi un peu plus les innovations.

Le faire-valoir direct - Le salariat

Il y a localisation géographique assez étroite de l'assise salariale de la firme : ce sont les villages qui sont directement sur les lieux de plantation qui fournissent le plus de main-d'oeuvre et ce sont eux qui ont les terrains de "réserves" les plus exigus.

En outre comme, il n'existe plus d'obligation individuelle d'aller travailler à la firme, la main-d'oeuvre serait assez fluctuante.

Toutefois, les villages qui fournissent le maximum de travailleurs ne sont pas les seuls qui existent dans la zone sisalière, par exemple, il existe aussi un village de 200 à 250 habitants encerclé par le sisal, qui comprend peu de travailleurs, et dont les "réserves" très exigües sont rejetées au-delà de la plantation entre les dernières collines et la mer.

Il existe donc des villages "privilégiés" selon les termes employés par les paysans de Nioumakélé dont la firme utilise le maximum de main-d'oeuvre et dont les membres possèdent un statut économique à priori plus avantageux que celui des autres villages.

- ils fournissent l'essentiel de la main-d'oeuvre, les villages de la zone intermédiaire et ou des hauts faisant l'appoint ; ils connaissent donc une sécurité relative de l'emploi en même temps qu'ils ont la garantie que le chômage saisonnier sera moins long que pour les autres villages.

- outre les salaires, ces villages bénéficient d'attributions de terres plantées en cocotiers pour leurs cultures vivrières. L'avantage n'est pas que pour les villages mais aussi la firme, les cultures permettant l'entretien des sous-bois de cocotiers. En revanche, le village n'a pas la jouissance des cocotiers à moins qu'ils ne soient loués ou en métayages, ni ne possède le droit de faire pacager le bétail dans la cocoteraie.

Le métayage vanille

On relève en divers points de la zone l'attribution par la Société de terres pour la culture de la vanille, encore existe-t-il plusieurs variantes.

Le plus souvent la terre est donnée nue, à charge de planter des vanilliers, mais la Société ne fournit pas les lianes, ni les tuteurs, ni les "pindro", noix de coco cassées en deux ou en quatre qui sont entassées comme engrais au pied de la liane de vanille, ni enfin le paillage que l'on dispose sur les billons de vanille.

Le métayer procède à l'entretien. Il n'a pas le droit de commencer la récolte avant que l'ordre ne lui soit donné par la firme.

C'est le représentant de la Société qui, avant d'autoriser la récolte, vient procéder aux marquages des vanilles qui pourront être cueillies.

Les gousses de vanille ainsi marquées sont, lorsqu'autorisation est donnée par la firme, cueillies par les soins du métayer et portées aux locaux de section du domaine de la firme. Là, la vanille est pesée, la Société prélève sa part et achète les deux-tiers restant. Les métayers n'auraient pas le droit de vendre leur part à un autre acheteur. Le prix d'achat, fixé par la Société, varierait selon les années.

L'apport de la Société consiste donc uniquement dans la terre nue et le prix de cet apport est le tiers de la récolte de vanille.

Autrement dit, le tiers perçu de la récolte de vanille verte est un surplus absolu. Le métayer apporte le capital et son travail, et obtient les deux-tiers de la récolte, supportant les aléas de la culture dans son capital et dans son travail. Encore faut-il souligner un autre élément d'inégalité dans les rapports entre la firme et le métayer, c'est le métayer qui des deux partenaires, en est le moins pourvu, qui apporte le capital. Aussi demande-t-il des avances à la firme : les métayers de X... disent qu'ils n'en perçoivent pas : ils en avaient demandé, ils n'ont pas reçu de réponse et n'ont pas insisté : les enquêtés n'avaient pas de motifs à dissimuler ce fait puisqu'ils ont déclaré avoir reçu des avances

d'un autre collecteur . Toutefois, il n'est pas probable du tout que le bailleur ne consente pas des crédits : par les investissements qu'elle suppose (achat des lianes, des tuteurs, du matériel d'entretien (fibre de coco, paillage), paiement de la main-d'oeuvre pour la plantation des lianes, et les premiers entretiens), la culture de la vanille exige des capitaux que les paysans ne possèdent pas : le rythme d'accumulation du capital est très faible, dans une économie de subsistance et d'auto consommation, la part monétaire est inférieure et accidentelle surtout lorsqu'il s'agit de paysans qui disposent de peu de terre, dont les rendements des récoltes sont faibles tant du fait des techniques que de la surexploitation d'un sol qui ne connaît pas la jachère régulière et dans un système de culture traditionnel essentiellement caractérisé par un fractionnement très poussé des cultures sur de petits espaces.

Par ailleurs, les réserves de valeur que le paysan peut constituer sont absorbées par des dépenses d'ordre social : fêtes familiales qu'imposent la tradition et une contrainte sociale faite de recherche du prestige et de conformisme, fêtes religieuses du prophète ou des cheiks. D'ailleurs, la capitalisation ne se fait pas en argent, mais en bétail : boeuf ou cabri , la lenteur du système d'accumulation en même temps que l'étroitesse du marché impliquant que l'on achète les animaux longtemps avant leur utilisation, de sorte qu'il faut envisager, en fonction des conditions défectueuses dans lesquelles s'effectue l'alimentation du bétail , une **déperdition** de capital dans le temps.

Le crédit public de la Caisse Centrale de Coopération Economique existe, substitut du Crédit agricole de Tananarive depuis que Madagascar est devenu indépendant, mais les prêts de la Caisse sont difficiles à obtenir, les prêts sont souvent de trois ans, ce qui est suffisant pour améliorer une plantation de vanille et pour l'étendre non pour la créer et, de plus il faut pouvoir justifier

d'une garantie, de sorte que le crédit public va essentiellement à ceux qui, relativement en ont le moins besoin. Il n'est donc pas impensable que la firme dominante facilite par l'octroi d'avances le développement des plantations de vanille.

Les cultures de la vanille, bigaradiers et du jasmin constituent la base d'un système de production dont l'effet est d'étendre les dimensions économiques de la firme vis-à-vis des concurrents et de l'extérieur en lui assurant un plus fort volume de production qui est obtenu en faisant appel à l'intérêt personnel des paysans ; à ce propos on conviendra que la perspective d'une récolte de vanille d'une plantation, aussi petite soit-elle, est supérieure à l'attrait d'un salaire journalier de 60 ou 70 francs par jour qui, compte tenu du chômage saisonnier, ne sera au mieux perçu que pendant six mois de l'année.

Pour ces paysans, les avantages du système ne sont pas négligeables : si la possession de la terre assure à la firme un surplus quasi-absolu, elle donne aux paysans l'usage de cette terre et l'occasion d'en tirer profit : il n'est pas prouvé qu'ils fournissent le capital à investir et par le système des avances, ce capital serait alors prélevé sur les bénéfices que procure la culture de spéculation à tous les agents qui participent à la production. Il serait donc fourni seulement par les paysans le travail dans un pays où celui-ci est le facteur le plus abondant.

A un niveau plus général, ce système de métayage paraît bénéfique pour l'économie du pays, du moins en comparaison du système de production de la S.C.B. : il diffuse l'innovation des cultures "riches" qui fournissent un pouvoir d'achat monétaire et on peut penser que les profits que les paysans en retirent accroissent les possibilités d'accumulation.

Faute de liquidités monétaires, il est intéressant de constater combien des économies de subsistance comme celles d'Anjouan

sont aussi et de ce fait des économies de rareté. Le troc, l'économie fermée ne sont pas seulement des manifestations curieuses d'une "économie primitive" que les ethnologues étudient peu et que les économistes n'analysent pas ; Ils sont aussi les témoignages des difficultés à se nourrir, se vêtir et vivre de populations que l'impact économique de l'Occident a touché.

L'économie non monétaire correspond dans cette situation à autre chose que l'âge d'or d'une société équilibrée où les produits s'échangent harmonieusement, entre populations qui disposent de ressources techniques complémentaires : pêcheurs, pasteurs, cultivateurs, artisans, navigateurs. Dans une économie qui reste très largement une économie d'auto-suffisance chez les paysans et surtout dans les "hauts" où l'on n'acquiert des sommes d'argent un peu importantes que pour payer l'impôt, les relations économiques entre groupes techniquement complémentaires se font mal, les schémas de troc, par exemple, les échanges : poissons = villages de pêcheurs/dénrées végétales = Village d'agriculteurs ne se font pas parce que les termes de l'échange sont défavorables aux denrées végétales. En effet, l'anjouannais ne dispose pas de protéine animale, les matières grasses ne sont pas fournies par les produits animaux mais par les noix de coco et très accessoirement par le lait. La consommation de viande : boeuf, cabri, poulet est rare; accidentelle, à l'occasion des fêtes. Il existe à Anjouan une faim d'aliment carné et les produits de la pêche sont très demandés et font prime sur les produits de la culture. De plus, les pêcheurs possèdent des terres que leurs femmes cultivent, ils disposent ainsi des denrées que les paysans pourraient éventuellement leur fournir en échange de poisson.

La culture du jasmin

La firme incite les cultivateurs à planter du jasmin dont elle assure l'écoulement en achetant les fleurs.

Qu'il s'agisse d'un terrain appartenant à la firme et concédé aux paysans qui s'engagent à cultiver du jasmin ou d'un bien possédé en propre par les cultivateurs les conditions offertes par la firme aux paysans sont identiques : achat de leur production à un prix fixé par elle. En outre, les boutures nécessaires à la plantation du jasmin ont été fournies à l'origine par la firme et le seraient encore.

Bigaradiers

Des relations identiques entre la Société et les cultivateurs prévalent dans l'exploitation de bigaradiers dans les "hauts" de Nioumakélé sur les terroirs des villages de Ada et de M'Rémani : les premiers arbres ont été plantés par la firme sur des parcelles qui lui appartenaient et la cueillette des fleurs était assurée par la main-d'oeuvre des villages. Ces parcelles ont été rétrocédées aux villages avec l'engagement que la Société continuerait à assurer la commercialisation du produit selon les normes précédemment en usage, c'est-à-dire que la firme paierait le produit au prix précédemment fixé pour la collecte.

Dans l'état actuel des choses, l'exploitation des bigaradiers repose uniquement sur la cueillette des fleurs, le travail fourni par le paysan qu'il fut collecteur pour le compte de la firme ou collecteur sur ses propres arbres étant identique. Actuellement le prix d'achat rémunère le travail et cela n'a rien de qu'équitable puisque le capital a été fourni par la firme anciennement possédante et que la terre donnée au paysan supporte le cycle normal des cultures vivrières des "hauts" : riz, maïs, patates.

Les cultivateurs ont planté aussi sur leurs terres des bigaradiers et le prix d'achat du produit est le même que pour celui des arbres plantés par la société et transférés aux villages. De ce fait, le prix de la possession de la terre n'apparaît pas

rémunéré, mais cela reste théorique pour le paysan : d'une part les parcelles plantées en bigaradiers sont utilisées par les cultures traditionnelles comme les parcelles non plantées et d'autre part, la production des bigaradiers, par les revenus en monnaie qu'elle est susceptible de fournir, a un "prix" tel que le planteur ne s'occupe pas de savoir si le prix de la terre est de rémunéré ou ou non. Dans ces conditions, il n'y a d'échange que lorsque le partenaire a de l'argent et non un substitut en nature, patate ou manioc par exemple, qui ne pourrait être échangé qu'auprès d'un plus misérable, autrement dit d'un échangiste qui aurait à priori moins de liquidités.

Aux Comores, les cultures de spéculation qui se payent en valeurs monétaires ont l'avantage de contribuer à couvrir la consommation - riz ; il existe dans tout l'archipel un déséquilibre entre des habitudes de consommation qui sont "socialisées" en ce sens que le riz est l'aliment de base considéré comme l'idéal par la population et figure dans les cérémonies (aspersion lors des mariages par exemple) et des conditions techniques défavorables à la culture. Les Comoriens cultivent seulement (parce qu'ils n'ont pas d'autres techniques et que le pays ne s'y prête pas) le riz de montagne sur des terroirs exigus avec des rendements très faibles que l'on ne peut compenser par une augmentation des surfaces emblavées faute de place ; de là des soins excessifs à une plante peu productive et des productions dérisoires dont on estime qu'elles doivent couvrir, pour un foyer moyen, une alimentation de un à trois mois au rythme anjouannais de consommation d'un repas de riz le soir, tous les un ou deux jours.

Particulièrement à Nioumakélé où le surpeuplement limite encore plus l'espace dont dispose chaque foyer, le recours à des revenus monétaires est nécessaire pour subvenir aux besoins de la

population entre les sommets alimentaires de un à deux mois chacun que représentent les différentes récoltes du cycle agricole vivrier traditionnel. Des enquêtes menées par observation et relevés étudient les échanges dans les familles, entre voisins, entre villages : fruits à pain, mangues, jacques sont vendus en quantités dérisoires : qu'il s'agisse des ventes aux voisins ou aux passants sur le pas de porte, d'échanges à l'intérieur du village ou entre villages par l'intermédiaire des boutiques. Ces échanges intervillageois mettent en relation les "hauts" de Nioumakélé et le Sud sisalier. De là il s'ensuit que tout apport monétaire de l'extérieur (salaires, profits) facilite les échanges dans une économie où les revenus monétaires sont rares ; de là, le rôle dominant de la firme qui fait fonctionner l'économie d'une zone groupant le quart de la population de l'île et dont il serait profitable d'établir une comptabilité.

On peut dire que les modes d'exploitation mis au point par la firme dominante permettent l'évolution de l'agriculture traditionnelle vers les secteurs monétaires de l'économie, ils dessèment le goulot d'étranglement constitué par la rareté des liquidités dont on a vu qu'il gêne considérablement les paysans et ils contribuent à accroître les réserves monétaires de ces derniers en suscitant l'innovation et la diffusion des cultures de rapport.

LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS

La domination sur le milieu économique traditionnel revêt des formes diverses. L'ensemble des comportements qui reposent sur la direction de la production (possession des terres et rapports de salariat avec la main-d'oeuvre ; rapports diversifiés et bilatéraux à l'égard de producteurs autonomes, métayers ou autres) se double d'un système qui concerne la commercialisation des produits exportables, vanille essentiellement.

Autrement dit, l'économie de la zone se compose, au regard de la domination, de plusieurs secteurs selon le degré d'autonomie dont la population dominée dispense ;

- un secteur absolument dépendant qui entretient avec la firme dominante des relations asymétriques, et couvre la quasi-totalité de la population de la presqu'île au sein de laquelle la firme puise la main-d'oeuvre qui lui est nécessaire. Ces relations sont asymétriques dans la mesure où l'offre de travail de la population des villages dépasse largement la demande de la société et où les taux de salaires sont pratiquement imposés par elle. La population active de la zone ne dispose en pratique d'aucune force de négociation (1).

- Le second secteur est constitué par les métayers de la société et les paysans qui possèdent des plantations de jasmin et de bigaradiers. Le manque de terre fait de l'obtention d'un contrat de métayage une faveur que dispense la société à qui elle veut. L'obligation du métayer de livrer sa part de la récolte à la firme à un prix fixé par elle achève de donner aux rapports de métayage un caractère asymétrique. Quant aux possesseurs de jasmin et de bigaradiers, le monopole du traitement industriel et d'exportation des essences dont dispose en pratique la firme les lie à celle-ci.

- Un secteur autonome de producteurs indépendants dont les relations avec la firme reposent uniquement sur la commercialisation

(1) Les termes de "pouvoir de négociation", "force contractuelle" (Cf. Fr. PERROUX et R. BARRE), "pouvoir de marchandage" (Cf. MYRDAL in "Une économie internationale" (P.U.F., Paris, 1958) recouvrent une signification identique. Le concept de domination d'après Fr. PERROUX repose sur trois éléments: "dimensions" respectives des unités confrontées, "pouvoir de négociation" ou "force contractuelle" de ces unités, nature de leurs activités.

de produits "riches" à propos de laquelle la firme n'exerce pas un monopole de fait (vanille en particulier).

Autrement dit, le degré de dépendance des dominés à l'égard de la firme va de pair avec la liberté d'action de la firme vis-à-vis des autres unités concurrentes du marché des produits d'exportation.

A Kangani, des cultures de vanille sont effectuées sur le terroir de "réserve" et il se présente lors de la campagne de la vanille plusieurs acheteurs : des agents collecteurs de la firme, des agents collecteurs du principal négociant de vanille de l'île, enfin un commerçant du village dont on n'a pu obtenir de connaître pour qui il travaillait .

Les divers acheteurs n'ont pas de clients attirés : les producteurs vendent en principe à ceux qui se présentent les premiers. Il est peu probable que le prix offert par les acheteurs entre en ligne de compte, car le prix était uniformément lors de la campagne 1960, pour tous les acheteurs, de 350 francs au kilo de vanille verte ; en revanche l'octroi d'avances par les collecteurs du négociant concurrent de la firme crée des liens de clientèle sans plus : pour avoir de nouvelles avances, le producteur est incité à livrer sa vanille au collecteur qui lui a prêté des fonds. Ces prêts sont d'ailleurs modestes : entre 500 et 5.000 francs selon les déclarations des paysans.

Le prix fixe de 350 francs au kilo ne tient pas compte de la variation annuelle des cours : à la Grande Comore, les prix ont varié en 1960 de 350 à 700 francs au cours d'une même campagne. A Anjouan, les cours furent moins élevés. Toutefois l'enquête de Kangani explicite quelque peu les fondements de la domination à propos de la commercialisation : d'une part, la spéculation sur l'ignorance par le paysan des cours exacts, conjuguée avec la nécessité d'obtenir des revenus monétaires immédiats ; la vanille verte

n'est pas un produit conservable, le paysan sait qu'il dépend des acheteurs, il a peur de ne pas écouler sa production, il est d'autre part pressé d'obtenir des disponibilités en argent. Par ailleurs malgré la pluralité des acheteurs, tout se passe comme s'il n'y avait pas de concurrence, ainsi qu'en témoignent l'unicité des prix proposés et leur fixité quelque soit l'année et l'état d'avancement de la campagne annuelle. Ce qui donnerait à entendre qu'une alliance existe entre acheteurs.

*

* *

A cette domination de la société, complétée d'une alliance probable entre acheteurs de produits d'exportation, les habitants dominés n'opposent pas de conduite pensée et concertée.

La domination par la firme n'est pratiquement perçue que dans le domaine agraire et au niveau des salaires de main-d'oeuvre, encore est-ce surtout la possession de la terre par la firme qui est contestée.

A ce propos, une volonté de réforme s'est dessinée au niveau des institutions publiques pour dénouer les appropriations des firmes. La "réforme" agraire de 1949-1953 est la manifestation de cette volonté et l'amorce d'une politique.

Mais cette politique demeure extérieure aux populations de Nioumakélé, elles n'en sont pas l'inspirateur, la rumeur sourde des revendications paysannes monte difficilement jusqu'aux sphères dirigeantes ; les habitants de Nioumakélé ont bénéficié des avantages d'une politique qui avait d'autres mobiles que l'amélioration de leur sort : on met en question l'activité des firmes parce que c'est d'un bon rapport électoral, mais on ne propose pas de véritable réforme agraire à l'échelle de l'île parce que cela pourrait être contagieux à Anjouan, on ne met pas en cause non plus le

le système commercial parce que l'on en est bénéficiaire si l'on n'en est un des piliers.

Toutefois la rumeur s'amplifie non à cause de l'iniquité de leur sort parce que, au fond des choses, nul de ces gens n'a jamais connu l'équité, la domination traditionnelle de nobles sur des esclaves a été suivie de la domination coloniale sur des populations astreintes au régime du "recrutement de travailleurs engagés", et d'une domination économique par la limitation de l'emploi, les bas salaires. Elle s'amplifie simplement parce que la pression démographique exige plus de terre, que l'émigration n'est pas un palliatif, qu'elle ne rapporte strictement rien à l'économie de la zone, pas un salaire supplémentaire. La firme de Nioumakélé a constitué un système de domination plus progressif que celui de l'autre société, mais il y a toujours domination. La nécessité de comportements plus souples, plus compréhensifs s'impose dans l'occupation du sol, l'offre d'emploi, les taux de salaires, la commercialisation des produits paysans.

*

* *

Patsi, l'Ouest d'Anjouan, Nioumakélé constituent autant de témoignages de la diversité des conditions qui environnent la vie matérielle des populations. Ces conditions sont d'ordre géographiques sociologiques, culturelles et économiques.

Patsi, occupée par les plantations de sisal, cuvette dépourvue de cocotiers, au sol appauvri, constitue géographiquement une des régions les plus pauvres de l'île. La zone aux sols fatigués par des décades de culture de canne et suivie de celle du sisal est en pleine reconversion. Bien aménagée, elle pourrait constituer une des régions les plus riches de l'île.

Le littoral de la baie d'Anjouan et la presqu'île de Sima, en dépit d'un relief très tourmenté d'une degré considérable dans l'occupation du sol. Cocotiers et cultures de sous-bois se succèdent mais trop de terres basses sont envahies faute d'utilisation intensive par les goyaviers sauvages et l'imperata cylindrica (le gnassi anjouannais). Mais les "hauts" connaissent, malgré les pentes, une intensive utilisation du sol avec le riz de montagne.

Nioumakélé constitue sans conteste une zone naturellement pauvre : "hauts" froids et humides, zone basse et trop sèche du Sud, zone intermédiaire aux terres fortement érodées. En revanche, elle constitue la région la plus peuplée de l'île : Une quinzaine d'agglomérations humaines se partagent le quart de la population d'Anjouan.

La vie matérielle des populations de Patsi et de Nioumakélé est fortement conditionnée par la présence des sociétés de plantation. A Patsi de Bambao occupe les meilleures terres mais n'en tire pas un profit qui bénéficie aux habitants : le sisal mal entretenu parce que la Société n'utilise pas le volume de main-d'oeuvre, ne produit pas d'aussi forts rendements qu'à Nioumakélé. Et de larges parcelles sont en voie de reconversion et pour l'instant paraissent en friches en dépit des plantations de jeunes caféiers et cacaoyers. A Nioumakélé, la sous-exploitation des terres par la Société est moins importante, certes les plantations d'ylang et de vanille envahies par les herbages n'utilisent pas toute la main-d'oeuvre requise, mais les sisaleraies, mieux entretenues, valorisent les terres sèches du Sud d'Anjouan. En outre, la Société a incité les populations paysannes à l'innovation. Le métayage qui constitue souvent un facteur de stagnation dans les pays sous-développés a été au contraire ici un facteur de développement jouant sur l'esprit individualistes des Anjouannais.

Les différences culturelles apparaissent alors. Alors que

Nioumakélé est le refuge de populations anciennes d'Anjouan , sans doute installées dans l'île avant la venue des Arabes et des Chiraziens, Patsi constitue un groupement d'esclaves amenés plus récemment de la côte D'Afrique. De là, des différences de caractères et d'attitudes à l'égard des problèmes agraires et de la présence des Sociétés, l'opposition de Nioumakélé est plus virulente que celle de Patsi en dépit de nets avantages dont les premiers ont bénéficié par rapport aux seconds.

Le littoral de la baie témoigne de l'intervention des facteurs sociaux dans la vie matérielle des habitants des villages de cette côté, en particulier de l'opposition des classes entre les nobles des villes et les anciens esclaves ou les serfs des campagnes .

Il y a Anjouan, du fait des structures sociales traditionnelles ou de la colonisation, une domination qui pèse sur les populations paysannes et qui conditionne leurs niveaux de vie. C'est un facteur compte pour décrire la situation matérielle des Oimatsaha de l'île d'Anjouan .

CHAPITRE V

LA SOCIÉTÉ ANJOUANNAISE

Avec leurs villes de pierre blanches ou grises, agglomérations de petits cubes qu'entoure un haut mur d'enceinte et que domine le cône d'un minaret, les Comores plongent le voyageur dans un monde qui s'apparente à celui des cités de la côte orientale d'Afrique et qui met l'accent sur la prééminence de l'Islam.

Sans conteste, les Comores et Anjouan en particulier appartiennent à la civilisation musulmane et ce qui est pré-islamique ou non-islamique ne se dessine vraiment que lorsqu'on creuse et qu'on a réussi à percer la carapace musulmane.

La venue des Arabes et des Chiraziens a eu pour conséquence de fonder des villes et de juxtaposer sous une même foi et une même autorité politique et religieuse des peuplements différents : des Arabes, des Chiraziens et leurs esclaves bantous dans les villes et sur le littoral, les populations plus anciennes, d'origine vraisemblablement dans les "hauts" à Koni, Ouzini et Outsa, Nioumakélé et Cozini.

L'ORGANISATION SOCIALE

La juxtaposition des peuplements et des cultures a eu pour conséquence, dans les villes et sur le littoral, la division en classes de la société : nobles arabes et Chiraziens d'un côté, oimatsaha et esclaves de l'autre.

Les nobles habitent encore dans les villes. Il y a des quartiers nobles qui se distinguent par l'aspect des autres quartiers. Ils ont des noms particuliers et possèdent comparativement un plus grand nombre de mosquées.

Parmi les familles nobles, il faut distinguer celles qui sont proches de la royauté. Il y a à Mutsamudu cinq ou six lignées dont deux ont fourni des souverains : les Almasela et les Almadwa. Domoni

qui est l'ancienne capitale de l'île compte des familles de grande noblesse, Almadwa en particulier. Les lignées sont désignées par le terme arabe de kabila.

Au-dessous des familles royales, il existe un certain nombre de familles nobles qui ont des terres dans les montagnes de la baie d'Anjouan, sur la presqu'île de Sima et sur celle de Jimilimé. Il en va de même des nobles de Ouani.

Entre ceux qui sont nobles et les descendants d'anciens esclaves, il existe un groupe de Oimatsaha, paysans. Ils ont aussi des terres dans la presqu'île de Sima, mais ils habitent les quartiers non nobles, et ne sont pas reçus comme nobles dans la société anjouanaise.

Furent esclaves ceux que les Arabes amenèrent avec eux à Anjouan lors de leur premier établissement. Ils les installèrent sur leurs propriétés pour les cultiver dans des petits hameaux de la baie d'Anjouan tels que M'Jimandra. Certains esclaves ont pu s'enfuir des propriétés, ils se sont installés dans les "hauts", ce que dans les "îles", aux Mascareignes ou aux Caraïbes, les historiens appellent des "marrons". Ils ont rejoint, semble-t-il, les descendants des premiers occupants du pays.

Ces zones de "hauts" sont bien localisées : Bambao M'Touni, Mofhou, Jimilimé, Koni, Nioumakélé, Cozini, Bongouéni. Les descendants de ces esclaves forment aussi une partie de la population des villes : Mutsamudu, Domoni, Ouani.

Furent esclaves aussi les travailleurs qui furent amenés dans les plantations créées à la fin du XIXe siècle : Bambao M'Tsanga par les Sultans, Patsi par le docteur Wilson, Pomoni par l'Anglais Sunley.

Les conséquences économiques directes de cette stratification de la société sont ? on l'a vu les inégalités qui frappent les populations paysannes dans la possession du sol.

Indirectement, cette stratification est d'une grande conséquence au point de vue économique :

Comme les fonctions politiques, administratives, commerciales religieuses qui se trouvent aux mains de la société comorienne ne sont pas détenues par les bushmen ou les makoua, ni par les wamatsaha mais par les nobles des villes, c'est la classe urbaine dominante, qui jouit des prérogatives d'ordre économique qui sont attachés à ces fonctions.

Au niveau de la représentation parlementaire, des ministères, de l'Assemblée comorienne, la quasi-totalité des postes est détenue par les représentants des familles nobles de telle sorte que la classe urbaine est à même par ses porte-paroles d'orienter la politique du pays dans le sens de ses intérêts, tandis que les intérêts des autres groupes, qui ne sont pas forcément les siens sont subordonnés à son agrément. De là une orientation des réalisations sociales d'abord vers les villes, écoles, postes-médicaux, adduction d'eau seulement en seconde étape vers les campagnes. En outre, la rétribution des fonctions parlementaires et ministérielles sans commune mesure avec le niveau de vie moyen du pays (un parlementaire ou un ministre gagne en un mois dix fois ce dont dispose un paysan moyen en un an) vient s'ajouter aux autres sources de revenus du groupe. Enfin des facilités de crédit ou de paiement sont consenties à l'occasion des dépenses d'ordre domestique, de construction d'habitation et d'équipement dont ne bénéficient pas, ou bénéficient sur une moindre échelle les représentants des autres groupes.

Les fonctionnaires disposent déjà de traitements très inférieurs (trois à dix fois inférieurs aux indemnités parlementaires et ministérielles) et de beaucoup moins de facilités de paiement et de crédit en matière de défenses familiales, et quelques commerçants aisés disposent de revenus équivalents. Les autres commerçants mènent un train de vie modeste et il en va de même géné-

ralement des titulaires des fonctions religieuses, cheiks de confrérie en particulier qui bénéficient des dons des fidèles.

Les titulaires de ces fonctions politiques, administratives, religieuses, commerciales disposent d'autres sources de revenus : revenus de la terre et des propriétés exploitées par les gardiens et les métayers, exercice par les chefs religieux de fonctions annexes : maîtres coraniques par exemple, cumul du commerce et de l'exercice d'un métier : tailleur, horloger, forgeron, etc...

Au niveau de l'individu, ces différentes fonctions que l'on a énuméré ne sont pas cumulées, mais elles le sont au sein d'un même groupe de parents, à fortiori au niveau de la classe noble. Celle-ci détient tous les postes de commande avec les prérogatives politiques, économiques et sociales qui sont attachés à ces postes. Les paysans sont extérieurs pour leur part à ce monde qui domine la vie du pays : ils paient péniblement l'impôt de capitation, ils font des dons aux moilimou des villages, aux maîtres coraniques, aux cheiks et aux propriétaires nobles dont ils cultivent les terres. Mais ils n'ont aucun représentants dans les conseils officiels qui déterminent l'orientation de l'archipel, ni à quelques exceptions dans l'appareil administratif qui fait passer les décisions officielles à exécution.

L'ORGANISATION FAMILIALE

La Société anjouannaise est polygamique. Ceci est un trait commun à la fois aux sociétés musulmanes et aux cultures bantoues. Mais chaque femme adulte vit dans une case à elle qui lui est donnée par son père au moment de son mariage qu'il s'agisse d'une maison de pierre à la ville ou d'une paillote en brousse. Dans leur logis, les femmes vivent avec leurs enfants et leur mari. Le mari, quoique vivant dans les cases de ses épouses, peut posséder lui-même un logement.

Les successions des maisons et des terres se font selon le

droit coranique. Les enfants du sexe masculin ont droit aux deux tiers de l'héritage, ceux du sexe féminin ont droit à un tiers .

Les dévolutions sont aménagées de façon que les filles héritent en priorité des maisons laissées par le défunt mais elles peuvent recevoir aussi des terres.

De toute façon, les époux donnent à la campagne à leurs femmes des parcelles de leurs champs à cultiver qu'ils délimitent les unes des autres par des levées de pierre.

Chaque femme qui possède aussi une maison où elle nourrit son mari et ses enfants et dispose de parcelles qui lui sont affectées par son époux pour les cultures nécessaires à la subsistance du groupe se trouve au centre d'une "unité vivrière" dont elle a la responsabilité.

Les hommes disposent, de par les coutumes musulmanes, d'une autorité considérable sur leurs femmes. Ils sont au centre d'en ensemble de foyers qui disposent en commun de leurs biens et de leurs fruits qu'ils ont la charge de répartir.

Ceci est d'une extrême conséquence pour la vie économique de la société traditionnelle.

Cet aperçu extrêmement succinct de la société anjouanaise n'avait d'autre objet que de mettre en lumière les phénomènes sociaux dont la connaissance est nécessaire pour l'intelligence du fonctionnement de l'économie traditionnelle. Ces données sur les structures sociales seront développées dans un autre travail qui s'efforcera de donner un aperçu sur la manière dont elles sont vécues et dans les villes, et dans les campagnes.

DEUXIEME PARTIE

Comme dans la plupart des pays sous-développés, la population d'Anjouan est concernée par deux types d'économies dont on peut définir la place qu'elles tiennent dans la vie des habitants. A un régime de production et de répartition traditionnel sont venus s'ajouter les effets de l'impact économique et culturel de l'Occident qui ont commencé à se faire sentir à la fin du XIXe : installation des colons et de Sociétés, introduction de cultures industrielles et d'exportation. En même temps l'essor démographique a provoqué l'augmentation de la population et les ressources que les populations rurales tiraient traditionnellement de leur sol se sont avérées insuffisantes, de sorte que des importations régulières de subsistances ont été rendues nécessaires pour pallier au déficit des ressources alimentaires locales. Cela est vrai du riz ntsoholé qui est importé de Madagascar et que le langage distingue du paddy de montagne produit sur le sol anjouannais qui est appelé mélé. Mais cela se vérifie à présent pour la viande, et récemment (1961) les habitants de Mutsamudu recourent à des importations de viande par avion de Majunga.

On peut se demander comment s'est établi dans les faits le recours aux importations qui a nécessité l'installation d'une infrastructure commerciale spécialisée alors que la déséquilibre alimentaire qui lui a donné naissance a été une chose informelle, lente à apparaître nettement aux yeux des gens et encore plus à s'imposer dans les esprits.

L'exemple récent de la pénurie de viande de boucherie n'est pas révélateur : la carence des approvisionnements en viande se fait sentir depuis de longues années en ville. Elle est liée à l'augmentation du niveau de vie de la partie la plus aisée de la population urbaine elle-même et à l'accroissement de ses ressources monétaires. D'une part, certains notables citadins qui possèdent des propriétés à la campagne, les ont mises en exploitation en

plantant vanilliers et girofliers dont la vente des produits à des cours élevés a accru leurs ressources monétaires. D'autre part, on assiste du fait de la promotion politique et administrative de l'Archipel à une multiplication des postes salariés au sein de l'appareil administratif qui assure des revenus monétaires réguliers à un nombre toujours plus élevé de personnes. D'ailleurs ces revenus paraissent considérables eu égard aux prix des produits vivriers vendus sur les marchés locaux, au niveau de vie des populations paysannes et à la masse monétaire qu'une famille paysanne peut avoir en sa possession en une année. L'accroissement des disponibilités monétaires aux mains des familles de citadins a donc favorisé le développement de la consommation de viande. Comme il s'est avéré de plus en plus difficile de fournir régulièrement et en quantités accrues le marché urbain avec les ressources en bétail existant dans l'île, et comme il existait une infrastructure pour le commerce de viande, le recours à l'importation a été possible et facile.

Pour le riz, les choses sont moins simples car il fallait passer d'une économie d'auto-suffisance paysanne à une économie d'échange et d'importation. Ce sont les "sociétés" qui ont amorcé en fait le commerce du riz importé. Du fait de leurs activités, elles concentraient une population importante de l'île qui était de ce fait détournée des travaux traditionnels compromettant ainsi, du moins en théorie, le niveau de la production vivrière locale. Plus exactement, les plantations ont limité les espaces affectés aux cultures traditionnelles et ont été assez sûrement le facteur qui a incité les Sociétés à importer du riz de Madagascar pour leurs travailleurs. Ceux-ci ont disposé de salaires en monnaie qui, quelque soit leur taux, ont favorisé le développement des activités commerciales et permis l'installation à travers le pays d'un réseau de magasins et de boutiques qui se sont mis à vendre aux habitants des produits importés.

En fait, il semble que l'économie traditionnelle a intégré la boutique du village qui est devenu le centre des échanges dans les communautés villageoises, qu'il s'agisse de denrées locales ou de biens importés. En outre les mêmes personnes qui vivent principalement de l'agriculture traditionnelle, sont concernées par le travail sur les "domaines" des Sociétés, ou se mettent aux cultures d'exportation, vanille notamment. La vanille devient une activité qui s'intègre dans le cadre des activités paysannes masculines.

On est conduit à envisager la situation matérielle des populations à la fois sous l'angle de l'économie traditionnelle et sous celui de l'économie moderne.

CHAPITRE VI

LA VIE ECONOMIQUE TRADITIONNELLE

Section I - La Production

Aux Comores, l'homme dispose pour se nourrir et se loger d'une gamme considérable de ressources matérielles. On a déjà mis l'accent sur cette richesse du milieu naturel qui offre à l'homme sans trop d'effort et de peine les produits dont il a besoin. La mer offre au surplus aux habitants de ces petites îles, dont aucun village n'est distant de plus de dix kilomètres d'une côte, la possibilité de recourir à ses ressources si les autres productions villageoises deviennent insuffisantes pour le groupe. Il est un fait constaté souvent dans les sociétés traditionnelles et qui se vérifie aux Comores, notamment à Anjouan, que les populations qui vivent de la mer sans connaître un niveau de vie très élevé sont généralement à l'abri du besoin et ne sont pas menacées par la disette. Il convient toutefois; à Anjouan, de limiter la portée de cette affirmation : tous les riverains de la mer ne sont pas, loin de là, des pêcheurs et bien des villages qui sont peuplés de 200, 500, 1.000, 2.000 habitants n'ont qu'une dizaine ou une vingtaine d'hommes qui prennent la mer le cas échéant. Il n'y a à Anjouan en fait que deux villages dont une partie de la population active puisse se prévaloir de la qualité de pêcheurs professionnels : Mirontsi près de Mutsamudu et Bimbini à l'extrémité de la presqu'île de Sima, à l'Ouest de l'île.

Dans une société telle que la société anjouanaise, caractérisée par de fortes inégalités économiques et sociales, dont les effets se font sentir sur la répartition des richesses, il est

d'un grand secours que le milieu géographique offre aux hommes une grande variété de ressources qui permettent aux plus ~~défavorisés~~ de ne pas mourir de faim en exerçant des activités de fortune.

Tandis que la possession des cocotiers est très inégalement répartie entre les citadins et les villageois et que l'accès légal des paysans aux fruits de cet arbre est plus limité qu'il ne devrait, d'autres ressources prospèrent un peu partout et permettent de suppléer aux inégalités de la possession du sol. On trouve ainsi un peu partout autour des villages et en forêt des bananiers dont les fruits ntrovi consommés verts et grillés constituent avec les racines de manioc m'hogo l'essentiel du repas des paysans. Il existe ainsi de très nombreuses espèces de bananiers (plus de vingt) qui fournissent dans leur ensemble une production régulière de tout au long de l'année.

Les manguiers, les jacquiers, les papayers, les arbres à pain qui avoisinent les villages et appartiennent aux habitants, fournissent tout ou partie de l'année une production de fruits consommés frais ou utilisés dans la cuisine traditionnelle.

Les légumineuses qui sont cultivées en association avec le riz, ou le manioc, comprennent plusieurs espèces dont les périodes de végétation et de fructification varient selon l'altitude et fournissent par des échanges de village à village une production qui couvre les besoins d'une grande partie de l'année. Dans les "hauts" de Nioumakélé par exemple, les vohèmes koundré et les embériques n'tsanzi se récoltent en saison des pluies en janvier, février et les ambrevades n'souzi sont ramassées après le riz en juillet-août. Plus bas, ces récoltes sont décalées de un à deux mois, et l'on voit ainsi à la récolte des koundré les femmes monter de Ongojou à M'Rémami dans les "hauts" vendre leur production aux boutiques du village.

Ces ressources abondantes et régulières qui sont le lot des plus

humbles villageois comme des plus riches, permettent de suppléer dans une certaine mesure aux inégalités agraires et au déficit des récoltes importantes : manioc, maïs, riz, légumineuses. Elles corrigent les effets du manque de terre et de l'exiguïté des terroirs dont la structure agraire actuelle et le surpeuplement sont les responsables .

LES TERROIRS DE VILLAGES

A Anjouan, chaque village dispose à présent d'un terroir qui est constitué par les "terres de réserves" qui lui sont affectées par l'administration et par les propriétés que les habitants ont pu acquérir en les achetant à des familles ciradines.

Les réserves des villages ont été constituées en plusieurs étapes dont les deux dernières se situent en 1928-1930 et 1949-1953 et c'est la dernière "réforme" agraire qui a accru considérablement les terroirs des villages en prélevant des parcelles sur la partie non exploitée des domaines des Sociétés.

En outre, il convient d'ajouter que les répartitions de terre à l'avantage des villages ne se sont pas faites sans mal, du fait que le sol cultivable est rare, les surfaces disponibles pour chaque collectivité devaient correspondre à l'importance de sa population et la répartition des terres a donné lieu à des affectations de parcelles d'un village à un autre tandis que certains de ces villages se voyaient dépossédés des terres attribués par les Sociétés sur leur domaine, terres qu'ils cultivaient et sur lesquelles ils considéraient qu'ils avaient des droits.

De cette situation, il résulte que d'une part, la localisation des terroirs de village est loin d'être parfaite tandis que d'autre part, la "réforme" agraire n'a rien réglé, il existe de nombreuses revendications des villages sur des terres qui appartiennent soit aux domaines des Sociétés soit aux "réserves" d'autres villages.

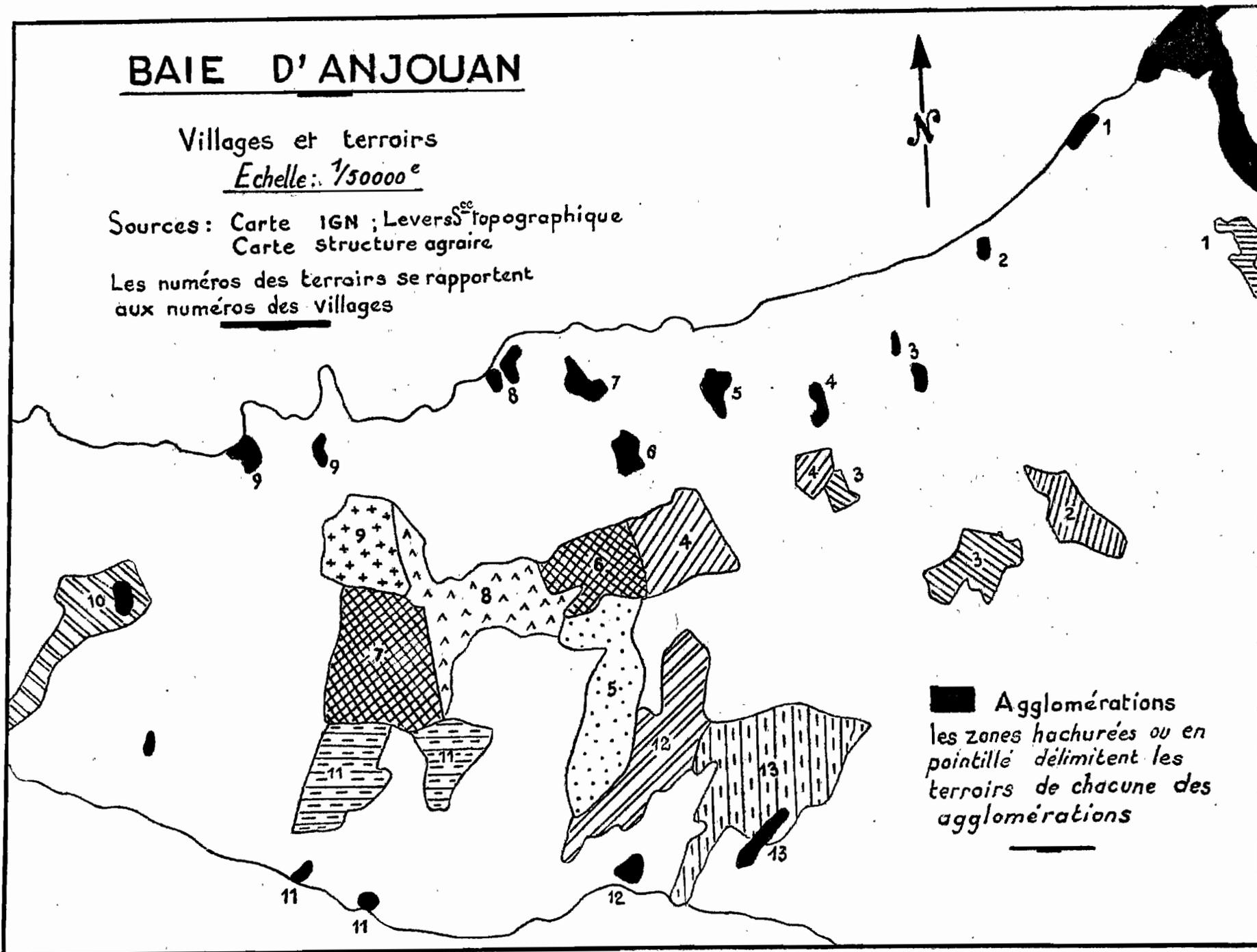
BAIE D'ANJOUAN

Villages et terrains

Echelle: 1/50000^e

Sources: Carte IGN ; Levers^{sc} topographique
Carte structure agraire

Les numéros des terrains se rapportent
aux numéros des villages



NIOUMAKÉLÉ

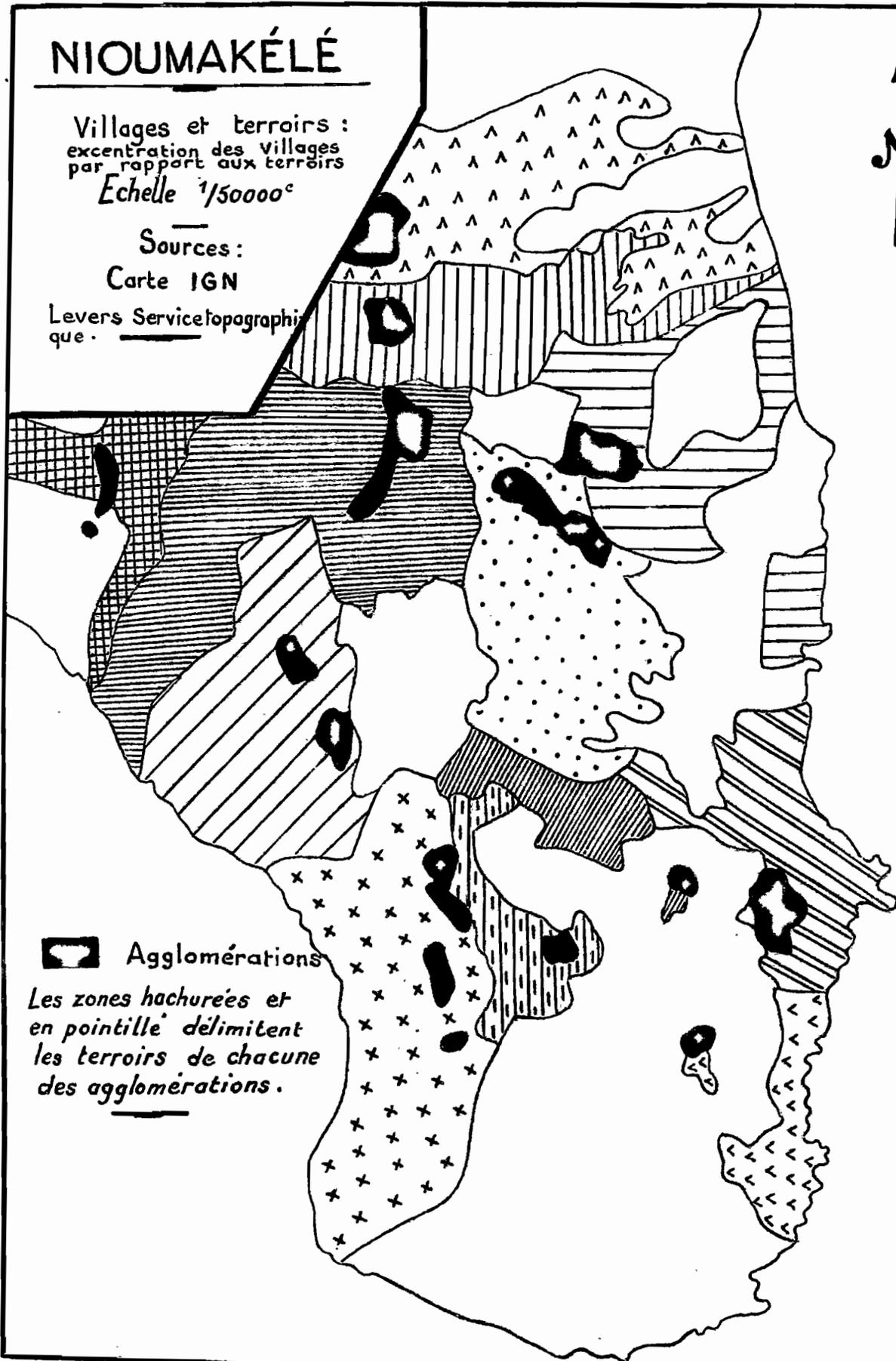
Villages et terroirs :
excentration des villages
par rapport aux terroirs

Echelle 1/50000^c

Sources :

Carte IGN

Levers Service topographique.



Agglomérations

Les zones hachurées et
en pointillé délimitent
les terroirs de chacune
des agglomérations.

La localisation des terroirs de village apparaît à Anjouan très capricieuse, résulte des conditions qui ont présidé dans le temps depuis quelques décades à la formation de ces terroirs.

Nous avons vu que les villages de la baie d'Anjouan possédaient leurs réserves sur la dorsale Ouest de l'île et même sur l'autre versant dans les "hauts" tandis que les terres qui avoisinent les villages du littoral jusqu'à la crête sont appropriées par les familles citadines de Mutsamudu. Du fait de l'existence des domaines de Sociétés, par le jeu des "réformes" agraires et des affectations de parcelles, les terroirs de village sont souvent décentrés par rapport à l'habitat et ne coïncident absolument pas avec l'espace naturel qui s'étend autour du village et dont les habitants ont le sentiment qu'il devrait leur appartenir. La forte densité de la population aidant, cette situation provoque rancunes et revendications qu'alimentent chaque jour les inconvénients qui en découlent pour les habitants dans la pratique : éloignement anormal du terroir à une heure ou une heure et demie de marche du village, terres peu fertiles qui produisent de mauvaises récoltes tandis que les parcelles proches du village sont riches et ne lui appartiennent pas, difficultés pour accéder à une source, à un torrent au fond d'une ravine pour faire abreuver le bétail, impossibilité d'accéder à la forêt et à ses ressources.

Cette situation entretient et nourrit un climat de revendications et d'incertitudes. Le village d'Ongojou revendique ainsi au nord-ouest et au sud, deux parcelles du domaine de la Société de Nioumakélé dont les habitants disent qu'elles leur appartenaient avant la venue des Français.

Les deux villages de Tindini et Comoni sont en lutte ouverte avec les villages de M'Rémani et Bandrakouni à propos d'une terre de la Société que celle-ci a donnée à M'Rémani alors que les premiers prétendent que cette terre leur appartenait.

Une chose est à noter en outre : les "réformes" agraires, les attributions de parcelles ont été, et sont jusqu'à présent collectives, l'Administration en particulier affectant telle terre à tel village, alors que manifestement, il ne semble pas exister à Anjouan de propriété collective de terres, pas plus qu'il n'existe d'autorité collective villageoise dont la juridiction porte sur un terroir villageois déterminé. A Anjouan, l'habitat est groupé en villages, la seule autorité au niveau le plus haut, est le chef de village, le sous-chef de village et les délégués tous les élus par la population. Le chef de village assure la police sous l'autorité du chef de canton. On a bien précisé que sa juridiction s'étendait sur les résidents dans le village, les propriétaires étrangers au village et non résidents n'y sont pas soumis. Lorsqu'un incident, une rixe par exemple surgit dans le voisinage du village, et que les chefs de village s'en mêlent, c'est l'appartenance des parties à leurs communautés respectives qui motive l'action des chefs de village et non le lieu de l'incident. De même : dans des différends entre villageois à propos de dégâts causés aux cultures par le bétail par exemple, ce n'est pas le lieu où s'est produit le litige qui détermine la saisine du chef de village mais l'origine des parties, éventuellement la proximité de l'un des deux chefs de village : "un boeuf de B du village Y avait fait des dégâts à moi, A, du village X. Je m'en suis aperçu en allant à Y. Comme j'allais à Y, j'ai vu B et nous avons parlé de l'affaire au chef de village de Y". Le chef de village n'a pas de compétence territoriale mais personnelle. Dans le cas évoqué les deux chefs étaient compétents pour arranger l'affaire et au surplus elle pouvait être évoquée en justice au tribunal du Cadi du canton. La notion de terroir de village paraît inexistante. Par ailleurs, les "réserves" attribuées aux villages par l'Administration ont été partagées entre les habitants. Il n'existe pas de propriété agricole collective pas plus qu'il n'existe

pas de propriété agricole collective pas plus qu'il n'existe de traditions de travail collectif à l'échelle du village. Les Anjouannais connaissent l'entraide msada : on pourrait traduire par coup de main : lors des semailles, lors de la moisson, quelques amis se groupent ensemble et font le travail sur l'ensemble de leurs terres. Le reste du temps, les travaux-agricoles sont effectués, chacun à part.

L'absence de propriété et de traditions de travail collectives a pour conséquence celle-ci : les habitants se partagent les "réserves" affectées par l'Administration, réserves qui appartiennent en propre à l'Etat et ils les considèrent comme des terres à eux qu'ils traitent selon les termes du droit coranique. Des terres de réserves du village de Ada-Daoueni ont été ainsi vendues à des habitants d'Ongojou et il est possible que la carte de la structure agraire par village, ait subi des modifications importantes. De toute façon des remaniements agraires éventuels doivent être très prudemment menés car ils pourraient opérer en pratique au niveau individuel et familial de véritables spoliations.

LE SYSTEME DES CULTURES

Les cocotiers couvrent le littoral et les collines jusqu'à l'altitude de 400 mètres à l'exception de l'extrême pointe sèche de Nioumakélé, des zones désolées de la presqu'île de Jimilimé et des zones à sisal de la côte Est autour de Bambao M'Tsanga.

La zone des cocotiers ainsi que les "hauts" qui ne sont pas occupés par la forêt ou des pâturages, sont le domaine des cultures vivrières, à l'exception bien entendu des plantations des Sociétés et des îlots de cultures riches vanilliers et girofliers.

Autour des cases des villages, dans les creux des ravins, dans la forêt sous les cocotiers, on trouve les peuplements de bananiers.

Les cultures vivrières forment un système combinant les différences entre plantes qui concernent leur cycle végétatif notamment les différences de durée de la période végétative. Ce système permet

aux paysans d'obtenir un échelonnement des récoltes tout au long de l'année.

La base fondamentale du système est le riz mélé. Il est généralement cultivé en association avec le manioc, le maïs, les ambrevades, les embériques ou les vohèmes, les patates douces. Cela n'exclut pas des variantes régionales très grandes. A Nioumakélé, le manioc est souvent cultivé à part, on lui ajoute du maïs les arachides penatsi. Riz et arachides ne paraissent jamais associés. Les embériques et les vohèmes ne figurent pas quelquefois dans l'association.

Après que le sol ait été desherbé et labouré, le riz est semé, semence mélangée avec le maïs, les ambrevades. Quelques jours après, à la levée du riz, on procède aux semailles des embériques et des vohèmes et à la plantation des boutures de manioc et des patates douces.

Les embériques et les vohèmes sont récoltées les premières au bout de deux à trois mois après les semailles. Le maïs récolté en vert, l'est en même temps, en sec, il est récolté quatre mois après les semailles en même temps que le riz. Ensuite, c'est huit à dix mois après les semailles du riz que l'on peut commencer à récolter, le manioc, les ambrevades, les patates.

	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S
Embériques Vohèmes	L	S			R								
Maïs	L	S			R		R						
Riz	L	S					R						
Ambrevades	L	S										R	
Manioc	L	P										R	
Patates	L	P										R	

L = labour

S = Semailles,

P = Plantations

R = Récoltes

Dans ce calendrier qui est celui des "hauts" de Niounakélé, les labours ont lieu en septembre. De ce fait, ils s'échelonnent en fonction de l'altitude de septembre à novembre. Certains villages ne disposent que de terroirs situés sur les "hauts" mais d'autres tels Ongojou possèdent en même temps que des parcelles dans les "hauts" des parcelles de bord de mer, et souvent chaque famille est dotée à la fois dans ces deux zones. Aussi les temps de récolte sont-ils pour ces familles, étendus de manière considérable dans le temps, et cela facilite la soudure.

Il n'est pas possible de donner dans le cadre de ce travail toutes les variantes du calendrier agricole d'Anjaouan. On ne possède d'ailleurs encore que des données fragmentaires sur cette question. Il est possible toutefois de fournir un aperçu de ces variantes qui tiennent essentiellement compte de conditions géogr

ques climat, notamment, pluies, exposition, altitude,

Région	Date de labourage et semailles du riz de montagne
Bambao M'Touni	Août
Nioumakélé	Septembre à Décembre
Domoni	Décembre
Pomoni	Décembre
Baie d'Anjouan (Sima)	Décembre -Janvier

Les paysans anjouannais utilisent la technique des cultures associés. Il existe plusieurs types d'association, mais la plupart sont "construits" autour du riz. A titre d'exemple, nous donnerons quelques types constatés à Nioumakélé dans les "hauts" et sur la côte Sud-Est d'Anjouan (village d'Ongojou :

- 1) - Riz, maïs, vohèmes, ambrevades, patates douces (sur les "hauts")
- 2) - Manioc, maïs, vohèmes, ambrevades, patates douces, arachide.
- 3) - Riz, maïs, vohèmes, ambrevades, patates douces, manioc (sur le littoral).

Le trait frappant est la richesse de l'association. Normalement maïs, vohèmes, embériques, sont récoltés et leurs tiges sont enlevées avant que la paddy devienne trop grand, la croissance des ambrevades et du manioc qui est tardive, ne gêne pas le paddy qui est moissonné avant trois à quatre mois avant la récolte des premiers, et lorsque le riz est coupé les patates douces peuvent développer leurs lianes rampantes. Mais il arrive que selon le terrain, sa ri-

chasse ou sa pauvreté, en éléments favorables, son épuisement pour une culture plutôt que pour une autre, une plante croît plus vite ou plus lentement que les normes requises par l'association. Ainsi un paddy chétif est étouffé par les volûmes, les pieds de manioc se développent trop vite et gênent la croissance du riz.

Il n'est pas pratiqué de système de rotation de cultures. On est conduit à penser qu'il n'est pas possible d'instituer une telle pratique parce que les parcelles dont disposent les paysans du fait de la densité humaine et du manque de terre sont exigües. Les deux villages de Tindini et de Comoni qui groupent près de 1.500 habitants répartis en 341 foyers disposent, village non compris, de plus de 300 hectares soit un hectare environ par foyer. En fait, il existe . . . 2.020 parcelles, soit en moyenne entre 6 et 7 parcelles par foyer, chiffre qui devrait permettre l'institution d'un système de rotation de cultures.

Un tel système n'existe pas dans les faits . Les paysans pratiquent une jachère imparfaite lorsque les sols qui portent du riz s'épuisent par trop. Une importante fraction du terroir de Tindini-Comoni était ainsi en jachère en 1960. Sur les terres sur lesquelles ils laissent repousser le gazon, les paysans mettent le bétail en pâture pendant plusieurs années jusqu'à ce qu'ils estiment que le sol est à nouveau assez reconstitué pour supporter une nouvelle culture du riz. Mais il arrive que le bétail ne permet pas au sol de se reconstituer et ne contribue au contraire à activer sa dégradation . On voit . . . ainsi des terres dénudées notamment sur les fortes pentes où aucun gazon ne pousse plus.

Il semble qu'il faille imputer l'absence d'un système véritable de rotation de cultures au niveau des connaissances techniques des paysans. Les hommes connaissent les horizons du sol, ils distinguent entre les types de sol, ils sèment par exemple le riz là où il y a une couche humifère. Mais la vertu d'une rotation de cultures paraît

inconnue de la masse ainsi que les plantes qui pourraient entrer non plus le fait que si les hommes à Nioumakélé effectuent les semailles, ce sont les femmes qui labourent, entretiennent, désherbent, repiquent, récoltent, ce sont elles qui ont en définitive la haute main sur les cultures et en vertu des traditions les plus reculées. Quels que soient les inconvénients du système actuel, celui-ci se maintient parce que les paysans n'en voient pas d'autres, et qu'il est de tradition d'agir de cette manière.

L'UNITE TRADITIONNELLE DE PRODUCTION

Les hommes et les femmes participent aux travaux agricoles. Les produits qu'ils récoltent, ils les utilisent pour eux, pour leurs enfants et pour les personnes qui sont à leur charge, notamment les parents. Dans cette économie agricole, constituent une unité de production les terres qu'utilisent et qu'exploitent l'homme et la femme d'un même foyer.

Il est commode pour l'explication dans la société anjouannaise de partir de la notion de foyer. Le foyer est constitué par la maison (une cause avec une cour et une cuisine) où vivent une femme, son mari, ses enfants, parfois un frère ou une soeur ou un vieux parent qui leur est à charge. La maison et ses dépendances appartient obligatoirement à la femme. Ceci n'est pas une obligation juridique coranique mais une obligation naturelle traditionnelle pour un père de fournir à sa fille une maison où elle puisse accueillir son mari. A la campagne, un père (ou un frère) bâtit une case (une paillette) pour sa fille (ou sa soeur). En ville, le père construit pour sa fille une maison de pierre qu'il lui donne en bien ; lors de l'héritage dont les dispositions suivent la loi coranique, les constructions reviennent aux filles.

Nous avons vu que la société comorienne est polygamique en conformité d'ailleurs avec la loi musulmane. Un homme peut avoir par

conséquent plusieurs foyers et le produit de ses travaux, notamment celui qu'il tire de l'exploitation de ses terres est affecté en partie à l'entretien de ses femmes et de ses enfants. Il paraît donc nécessaire de considérer comme constituant l'unité économique traditionnelle, l'ensemble des foyers que possède un homme avec les terres qui sont attachées à lui-même ou à ses femmes.

Mais la consommation dont la femme est le principal agent parce qu'elle s'occupe des cultures vivrières et qu'elle fait la cuisine, a pour cadre le foyer, de sorte que l'utilisation des produits vivriers qui viennent de l'unité de production que l'on a défini plus haut (nous hésitons en l'état des techniques, de l'outillage et de l'esprit qui procède de la mise en valeur des terres, à parler d'exploitation agricole) pose un problème de répartition entre les foyers, qui devra être examiné.

Quels biens sont susceptibles de composer cette unité de production ? Un exemple assez riche à cet égard, peut être donné : il concerne un paysan d'Ongojou à Niourakélé. Il n'est qu'un exemple parmi tant d'autres, mais permet de saisir assez précisément la complexité que l'unité dont nous parlons, peut revêtir .

Chibaco Abdallah Bacari a 40 ans. Il a encore son père Baco Pemba, 70 ans. Il a des sœurs mariées, un frère Baco Houmadi qui a séjourné à Madagascar, et est retourné au pays natal où il s'est marié, et un second frère qui s'est marié à Ongojou et est parti pour Madagascar. Chibaco est polygame : deux femmes, dont l'une Echat Houmadi est de Ongojou. Ils ont actuellement cinq enfants en bas âge : deux gamins, deux bambins et un bébé.

Les terres comprennent des propriétés et des parcelles de "réserve". Elles appartiennent au père Baco Pemba, à Chibaco en propre, aux femmes de Chibaco. Les terres du père sont exploitées par Chibaco parce que le père est trop vieux pour travailler. La direction de l'exploitation est revenue à lui parce que ses deux ou-

tres frères se trouvaient alors à Madagascar. Sur ces terres, Chibaco fait de la vanille, et a donné des parcelles à ses femmes pour les cultures vivrières. En outre, il a donné des parcelles à Baco Houmadi et à Hourou, le frère qui se trouve actuellement à Madagascar. La parcelle de Hourou est cultivée par la femme de ce dernier. Par ailleurs, Chibaco de temps à autre, donne à son frère, à la femme de son autre frère et à ses soeurs des noix de coco, des mangues, des jacques, des fruits à pain qui viennent des terres du père Bam-ba.

Tant que le "vieux" baco est vivant, ses terres ne sont pas partagées. Et après sa mort, elles pourraient demeurer dans un statut d'indivision avec un "gérant". Mais il semble qu'à la campagne, on partage les terres, propriétés traditionnelles ou "réserves". Au contraire, les propriétés qui appartiennent à des citadins demeurent souvent dans l'indivision, la nomination d'un gérant est difficile, les individus sont conscients que l'indivision favorise la stagnation de la propriété mais on allègue pour expliquer la difficulté de sortir de l'indivision l'impossibilité de réunir en même temps tous les co-propriétaires qui sont souvent nombreux et pour certains émigrés à Madagascar.

Les propres de Chibaco se composent uniquement des terres de "réserve". Ils pourraient comprendre le cas échéant des biens hérités de sa mère. Chibaco exploite les cocotiers, manguiers, jacquiers, arbres à pain de ses terres et il a partagé ses parcelles de réserve entre ses femmes pour leurs cultures vivrières, délimitant l'espace affecté à chacune d'elles par une petite levée de pierres et de cailloux. Il a pu se réserver sur ses propres un coin pour planter des vanilliers et un autre pour le pacage du bétail.

En ce qui concerne les propres des femmes, on peut prendre l'exemple de l'une d'entre elles Echat Houmadi. Les biens d'Echat comprennent une propriété coranique et une parcelle de "réserve". Elles ont été toutes deux héritées du père, et partagées entre les frères et les soeurs. Sur sa part, Echat fait des cultures vivrières,

son mari s'occupe des cocotiers, mais les bénéfices de l'exploitation des cocotiers vont à Echat.

Désignation de la terre	Désignation du propriétaire	Exploitation	Bénéficiaire
<u>Propriété Allaoui Chei</u>	le vieux père	<u>Direction</u> Chibaco arbres	le père (les foyers de Chibaco "Allocations" aux frères et soeurs
<u>Réserve muro</u>		<u>part de Chibaco</u> vanille <u>cultures vivrières</u>	Chibaco <u>femmes de Chiba-</u>
Réserve du bord de mer		<u>part des frères</u>	eux-mêmes et leurs femmes
Réserve de Niambo	Chibaco	arbres = Chibaco	Chibaco et des foyers
Réserve de Mlimajou		vanille = " cultures vivrières = femmes	Chibaco femmes de Chibaco
Réserve de M'Touni			
<u>Propriété Aki</u>	lère femme de Chibaco : Echat Houmadi	arbres = Chibaco cultures vivrières = femmes	{ femme
Réserve de Gani			
	2me femme		

Sur ces terres, les règles du droit musulman sont appliquées : héritage des propriétés des parents par les enfants, part des hommes qui est le double de celle des femmes, possibilité de maintenir la propriété dans l'indivision, etc...

Elles sont appliquées aussi bien aux terres dites de propriétés qui sont enregistrées par les Cadis qu'aux terres de "réserves" concédées en bloc par l'Administration aux villages et partagées ensuite entre les habitants.

En outre, l'exemple choisi montre pour la compréhension du système d'exploitation la nécessité de connaître comment s'opère traditionnellement la répartition des travaux agricoles entre les deux sexes.

LA REPARTITION DES TACHES

Quand on s'enquiert auprès des paysans de la division des travaux agricoles entre les hommes et les femmes, on obtient rien de net au premier abord. "Les hommes et les femmes travaillent ensemble dans les champs" est-il répondu par les hommes que l'on interroge. Cependant, l'observation ne tarde pas à mutiler en partie cette affirmation. Il apparaît qu'un système de répartition existe qui est bien constitué.

On observe dans les champs que le travail matériel de la terre est souvent le fait des femmes et non les hommes. Ce sont les femmes qui "grattent" le sol, qui désherbent et repiquent le paddy, qui plantent les boutures de manioc et de patates. Ce sont elles qui récoltent le riz, les ambrevades et les autres légumineuses, effeuillent les pieds de taro et de manioc pour la cuisine, détachent les tubercules de manioc et de patates douces.

Elles cueillent les bananes vertes propres à la consommation ntrovi dans la cour de la case, autour du village, en forêt, dans le fond des ravines, dans les champs de paddy.

Dans certains endroits, notamment à Nioumakélé, il est l'apanage des hommes de semer le riz et aussi les graines de maïs et d'ambrevades que l'on mêle à la semence. Ce sont les hommes qui s'occupent des cocotiers et qui en cueillent les fruits.

A Nioumakélé ce sont eux qui s'occupent des manguiers, des papayers, des arbres à pain, des jacquiers. Ils plantent les bananiers. Un peu partout à Anjouan, les hommes se livrent à l'élevage. Ils mènent les animaux au lieu de pacage, arrachent pour eux des herbes dans les champs, coupent et débitent pour eux les troncs des rejets de bananiers qui ont produit. C'est parce qu'ils recherchent la nourriture de leur bétail que l'on voit parfois les hommes nettoyer avec les femmes une pièce de terre.

Ce sont les hommes qui donnent leurs soins aux nouvelles cultures d'exportation qui ont été introduites à Anjouan depuis plusieurs décades : vanille en particulier. Toutefois, il arrive que des femmes ou des soeurs du propriétaire l'aident dans les travaux de plantation. Mais c'est l'homme qui vend la vanille et encaisse le prix.

Si l'on fait abstraction des nouvelles cultures riches, on constate la parfaite division des tâches entre sexes. Cette division porte sur les travaux agricoles traditionnels, l'élevage est le fait des hommes, les travaux vivriers celui des femmes : il ne paraît pas y avoir d'incertitude sur les aspects de cette didotomie. Sur sa fonction, il faut examiner l'utilisation des produits obtenus par le travail des époux. Les activités des hommes sur le plan traditionnel encernent l'élevage des boeufs et des cabris qu'il s'agisse de soigner l'animal, de lui procurer de la nourriture, de l'abreuver. Peut-on interpréter dans ce sens cependant le fait que ce sont les hommes qui plantent les bananiers. Qui plus est, cette explication ne rend pas compte des tâches masculines relatives à la plantation des arbres fruitiers, cocotiers, jacquiers,

papayers, manguiers, arbres à pain et à la récolte de leurs fruits. Pour la femme, ses travaux sont dans la ligne de son rôle domestique. De toute façon, et avant l'impact de l'économie monétaire sur la vie des villages de brousse, on était en présence d'une économie traditionnelle "dualiste" en ce sens que sur des terres distinctes hommes et femmes produisaient des types de biens qui avaient une destination particulière :

- produits vivriers d'une part
- exploitation des arbres et élevage, d'autre part

À propos de cocotiers, il convient de rappeler le rôle de l'arbre dans la confection de la maison, du mobilier et de l'outillage domestique.

FEMMES	Cultures vivrières Vannerie - sparterie	alimentation
	{	outillage domestique
		mobilier habitat
HOMMES	Elevage	réserve de valeur fêtes et cérémonies mariages habillement ?

Le tableau ci-dessus rend compte de la répartition des techniques entre les deux sexes et de la distinction des biens produits.

Aux occupations domestiques des femmes (aller chercher l'eau, allumer le feu, nettoyer la case et la cour, s'occuper des enfants, faire la cuisine) et à leurs travaux agricoles, s'ajoutent des activités artisanales : confection de nattes et paniers. L'inventaire des techniques en relation avec la distinction des biens produits, pose le problème de l'habillement : actuellement hommes et femmes sont vêtus d'objets de friperie et de vêtements confectionnés à partir de Kanga, pièces d'étoffe venues du Kenya, de Zanzibar, ou connues à Madagascar sous le nom de lamba ahoany. Les Comoriens ont-ils eu recours de tout temps à des importations de tissus, ou bien a-t-il existé un tissage local ? Cette dernière supposition est sans doute fragile, car la tradition affirme que les autochtones que les premiers Arabes débarqués à Anjouan rencontrèrent étaient couverts de peaux, ne connaissant vraisemblablement par le tissage.

L'UTILISATION DU TEMPS PAR LES PAYSANS

La répartition des tâches est telle que les hommes, s'occupent de la construction et de la réparation de l'habitat, de la confection des ustensiles en bois quand ils ne sont pas supplantés par la quincaillerie d'origine européenne ou malgache, des arbres fruitiers et de l'élevage.

Ils joignent en outre les travaux concernant les cultures nouvelles, et le cas échéant, s'embauchent dans les domaines des Sociétés ou chez les propriétaires fonciers en qualité de journaliers ou de gardiens.

Aux femmes reviennent les travaux domestiques, les travaux agricoles, quelques activités d'artisanat et le cas échéant, l'embauché au "domaine" : comme manoeuvre à l'usine du sisal, pour la récolte des fleurs du jasmin et d'lang-ylang.

Les occupations non traditionnelles ne sont pas le fait de tous mais de quelques-uns. Il n'est pas possible de préciser le temps exact passé en moyenne par les paysans pour leurs différentes activités mais on peut cependant avancer un certain nombre de données :

Les femmes paraissent très occupées. La source où l'on puise l'eau est parfois assez éloignée du foyer à demi-heure ou une heure parfois, de même le lieu où l'on va chercher le combustible et la parcelle où l'on va travailler. Le chemin long est rendu pénible par le relief abrupt : le fond de la vallée de Jandza où le village d'Ongojou possède une partie de son terroir se trouve à 1.000 mètres de distance du village et à 400 mètres de dénivellation du plateau sur lequel ce village est construit. Il faut trois quarts d'heure pour y descendre par les détours d'un sentier et une heure et demie pour en remonter. De plus, les femmes reviennent au village avec de lourds fardeaux sur la tête : bois et combustible, fruits que l'homme a cueillis, récolte des produits vivriers. Le temps consacré à la cuisine est très importante. Souvent, il n'y a qu'un seul repas, le soir, mais la femme passe facilement trois à quatre heures à le fonctionner.

En revanche, l'occupation la plus claire et la plus importante des hommes consiste dans les soins donnés au bétail. L'homme passe deux à trois heures de temps à chercher la nourriture du bétail et à le lui apporter. Lorsqu'il va le faire abreuver, tous les deux ou trois jours en général, le temps passé peut aller jusqu'à quatre heures. La cueillette de noix de coco ou d'autres fruits termine la sortie de l'homme dans les champs. L'après-midi est souvent passé en sieste, en prière, en conversation chez les boutiquiers ou sur le parvis de la mosquée ou au jeu : jeu de cartes des jeunes, jeu des anciens.

L'observation comme l'analyse de la division des travaux entre les deux sexes concourent à souligner la quasi inactivité des hommes. Il y a un sous-emploi qui est culturel. On aperçoit le danger de le déduire du manque de terre ou d'un "malthusianisme" des sociétés de plantations qui limiteraient l'embauche et réduiraient ainsi les paysans au chômage. Le chômage existe et la densité de la population est telle que les Sociétés ne peuvent embaucher toute la population masculine active quelle que soit leur politique d'emploi. Malgré le non-emploi, malgré le chômage saisonnier, on ne voit pas d'hommes qui se mettent à cultiver ses champs, si ce n'est pour planter quelques vanilliers. Les hommes qui cultivent sont en fait les journaliers du Sud d'Anjouan qui viennent s'embaucher sur les propriétés foncières des habitants de Mutsamudu. Ils donnent leurs soins aux plantations du propriétaire : vanilliers, ylang-ylang, girofliers, cocotiers, ils récoltent, ils élèvent un peu de bétail pour le propriétaire, ils font des cultures vivrières pour eux et pour le propriétaire. Mais leur famille est restée à Nioumakélé : sont des déracinés.

LES FORMES DE LA PRODUCTION DANS LA SOCIÉTÉ TRADITIONNELLE

Il est peu de paysans qui ne disposent absolument pas de terres, mais les propriétés et les parcelles de "réserves" sont souvent très petites et les fils qui viennent à l'âge adulte n'en obtiennent dans l'immédiat que si le père en dispose suffisamment pour leur confier quelques ares.

Dans ces conditions, les jeunes hommes recourent à des activités diverses pour accroître leurs ressources : embauche sur les plantations, métyage sur les propriétés des citadins ou certaines parcelles des domaines de Société, recours à des activités fortuites tel que l'élevage d'une pièce de bétail pour le compte d'un tiers ou l'embauche temporaire sur les chantiers des travaux publics

ou au port de Mutsamudu.

A côté de la mise en valeur directe des terres par leur propriétaire que l'on a décrit dans ses aspects et ses effets dans le cadre familial, il existe donc d'autres formes de production au niveau de l'économie traditionnelle, essentiellement des formes de métayage qui portent sur la terre ou le bétail.

1 - Le métayage des terres. Les rapports économiques entre les villes et les campagnes .

Ces rapports sont fondés sur l'existence dans les campagnes anjouannaises d'une propriété traditionnelle aux mains des citadins des trois principales villes : Mutsamudu, Domoni, Ouani.

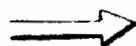
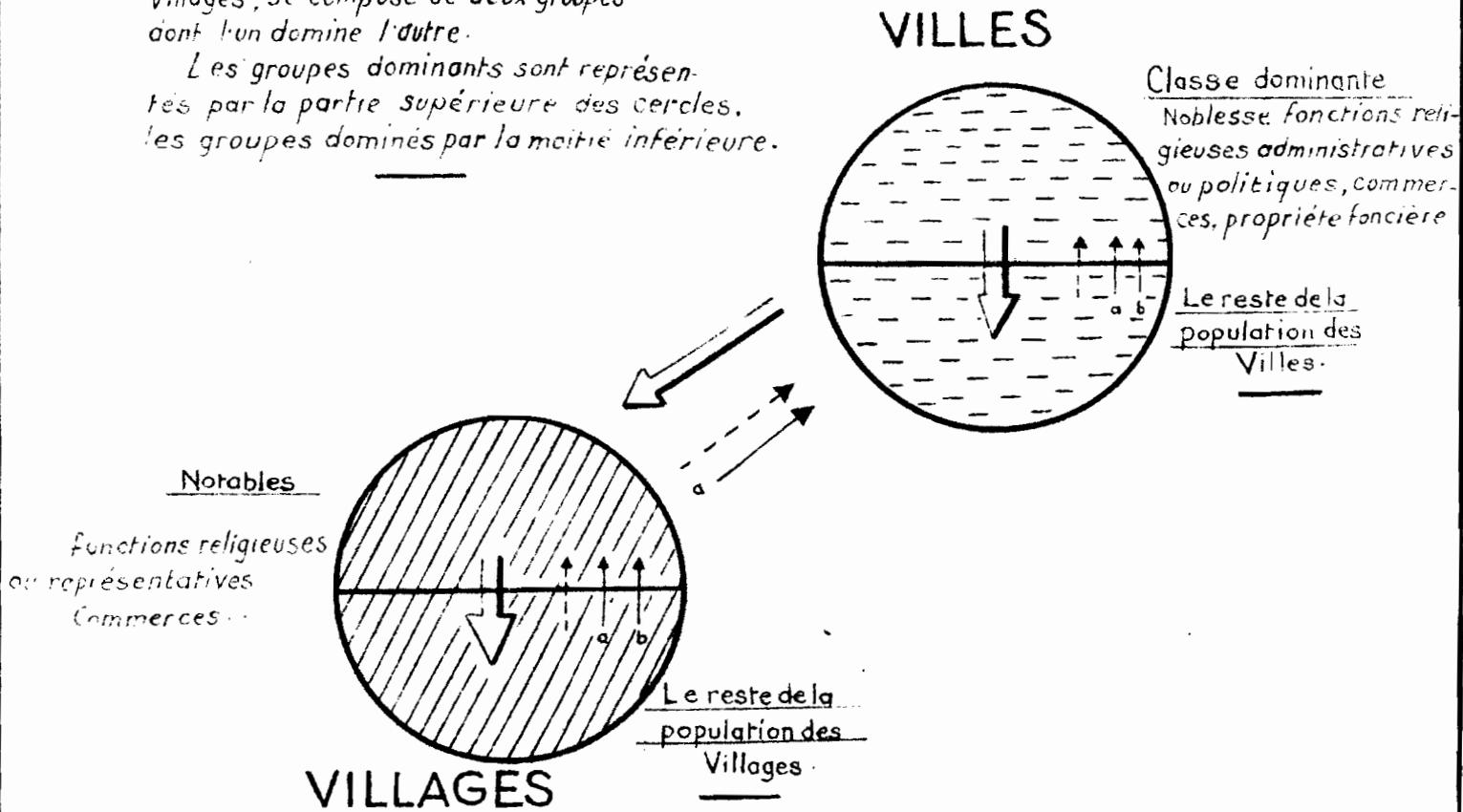
L'examen d'une carte de la structure agraire, les données d'ordre sociologique qu'on a pu recueillir suggèrent l'existence de rapports traditionnels de dépendance entre la classe des notables de Mutsamudu et les populations paysannes du littoral de la baie d'Anjouan et de la presqu'île de Sima où se trouve localisée la plupart des propriétés foncières traditionnelles qui appartiennent à des citadins résidant en ville.

Alors que le système de culture anjouannais conditionné par l'existence des cocotiers permet la mise en valeur des sous-bois, élaborant ainsi un type d'agriculture étagée de grande vertu dans un pays où l'espace agricole est trop réduit par rapport à la masse des hommes qui en vit, l'on observe en beaucoup de points de cette zone des terres seulement occupées par les productions arboricoles, tandis que les sous-bois pourraient être occupés soit par des cultures de spéculation comme la vanille, soit par le cycle anjouannais des cultures vivrières, ainsi qu'on le voit sur des parcelles voisines .

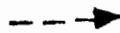
SCHÉMATISATION DES COMPORTEMENTS ECONOMIQUES TRADITIONNELS

Chacun des deux pôles, villes et villages, se compose de deux groupes dont l'un domine l'autre.

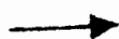
Les groupes dominants sont représentés par la partie supérieure des cercles, les groupes dominés par la moitié inférieure.



Sens dans lequel joue l'autorité de fait (prestige, religieuse, scolaire) ou de droit (fonctions politiques ou administratives)



Force de travail fournie contre prestation équivalente (travail domestique ou classe dominante)



Prestations en nature ou autres bénéfiques.

a — prestations religieuses

b — bénéfices commerciaux

En fait, l'existence des propriétés terriennes des citadins pèsent sur les conditions de vie des villages et cela varie en fonction des modes d'exploitation choisis par le possédant. Les catégories occidentales de faire-valoir sont inadaptées pour rendre compte des effets sur les populations paysannes de la possession traditionnelle des citadins car elles sont organisées dans la perspective productive de l'entrepreneur c'est-à-dire ici dans l'optique des possesseurs du sol : c'est au contraire du point de vue des paysans dépendants de ces possesseurs qu'il faut se placer pour apprécier les effets du système sur la situation économique des populations paysannes. Il faut déceler les types d'activités locales qui résultent de ce phénomène.

Pour beaucoup de ces propriétés qui appartiennent à des citadins, l'activité procurée aux villages est quasiment nulle : c'est le cas des domaines à cocotiers et girofliers, dont le sous-bois est envahi de goyaviers sauvages. Le propriétaire ne vient que rarement sur ses terres, surtout pour récolter. Tous les trois ou quatre mois environ, il effectue la cueillette des cocos. Parfois, lorsque la propriété est importante, il installe un gardien permanent, le plus souvent, mais pas toujours, originaire du village qui aura l'avantage, en contrepartie de la garde du domaine, de disposer des terres suffisantes pour faire ses cultures vivrières et de toutes les noix nécessaires à sa consommation. Là se limite son rôle : ce n'est pas lui qui s'occupe des récoltes mais le propriétaire. En outre, face à un propriétaire très souvent absent, le gardien possède une grande liberté pour la conduite de ses propres affaires. Dans la relation qui unit le propriétaire non résidant au gardien, les faits avantagent nettement le gardien sur le plan de la répartition des produits et des bénéfices de l'exploitation, mais celui-ci constitue dans son village un cas isolé : les effets de répartition dans la zone sont liés à des rapports globaux entre

les hommes et les terres. Le statut bénéfique du gardien n'en atténue pas les conséquences pour les populations villageoises qui résultent de la possession par quelques "étrangers" d'une grande partie des terres qui avoisinent les villages .

Dans ce cas, le seul travail offert aux villageois consiste dans la récolte des noix de coco et des girofles. Le coprah n'est généralement pas fabriqué au village mais à la ville et même souvent, les noix sont vendues brutes aux exportateurs indiens qui se chargent de la préparation. Le seul avantage pour le village réside dans le travail de défibrage et de transport au camion ou boutre, des noix. Encore, le manoeuvre employé sera-t-il en nature : une ou plusieurs noix pour une certaine tâche.

Le village ne bénéficie pas du tout du plus petit apport monétaire et le "poids" des possédants sur les populations paysannes se traduit par une quantité nette de noix perçues sur la cocoteraie qui entoure le village.

Est-ce réellement un prélèvement sur l'économie de celui-ci? La réponse dépend du jugement de valeur que l'on porte sur le caractère juste ou injuste des droits de propriétés détenus par les habitants des villes et du choix que l'on opère entre la légalité qui résulte d'institutions fondées et affirmées par une tradition et la résolution du problème que pose une trop forte densité de la population et le manque de terre qui souvent polarise les préoccupations villageoises.

De toute façon , ces terres fournissent à la classe des nobles et des notables des revenus qui échappent aux populations villageoises. Toutefois celles-ci tirent avantage quelquefois de terres dont elles n'ont pas la propriété par le jeu des tolérances de cultures.

Dans des endroits où l'appropriation des terres par les ha-

bitants des villes est presque totale, les cultivateurs sont assez souvent autorisés à cultiver sous les cocotiers. Dans des villages où les terroirs de "réserve" situés dans la montagne se trouvent quelquefois à une heure ou une heure et demie de marche et où la propriété coranique locale est inexistante, c'est un appoint considérable que d'avoir accès aux terres des citadins pour faire des cultures vivrières. Certains propriétaires cultivent aussi en vanille et ylang : par les soins qu'elles nécessitent, ces cultures requièrent, outre un certain temps de présence de la part des possédants la disposition d'une main d'oeuvre susceptible d'être fournie par les paysans, mais souvent, en particulier autour de Mutsamudu, les propriétaires utilisent des travailleurs immigrés venant de Koni ou de Nioumakélé.

Mais ces cultures ne sont pas généralisées sur les propriétés citadines et elles utilisent peu de main-d'oeuvre. Cette situation agraire est le vestige d'une structure socio-économique ancienne caractérisée par la dépendance des paysans à l'égard d'une classe urbaine dominante, celle-ci détenant la terre et ceux-là fournissant la force de travail. Elle est aussi explicable comme le vestige d'une conjoncture de basse pression démographique, la faible densité de la population permettent aux villages de vivre à côté et en marge des propriétés des notables de la ville. A présent, les habitants des villages sont devenus plus indépendants des notables citadins, les propriétaires fonciers ne peuvent ni innover, ni entretenir leurs plantations sauf à payer des salaires ou à donner une part de leur récolte dans le cas où ils font exploiter leurs terres par métayage, Or, la trésorerie de la plupart d'entre eux n'est pas suffisamment à l'aise pour supporter de telles dépenses, le recours du crédit public n'est pas général, sa signification est mal comprise d'éventuels bénéficiaires qui man-

quent d'horizon, ignorent les notions d'investissement productif et de calcul économique.

Aussi les villageois ne peuvent-ils pas compter sur l'offre d'emploi qui devrait correspondre à l'appropriation des terres dans leur voisinage.

L'appropriation d'une grande partie des cocotiers par les habitants des villes, le métayage des cultures "riches" ou même des cultures vivrières font que les campagnes supportent partiellement et sans autre contrepartie la charge de nourrir les villes.

C'est là une des raisons pour lesquelles le niveau de vie des populations paysannes est inférieur à celui des habitants des villes. Aussi les hommes des villages sont-ils incités à rechercher des activités rémunératrices complémentaires.

2 - Le métayage sur le bétail - Autres activités de "fortune".

Le manque de terre, le surpeuplement déterminent des initiatives qui tendent à procurer des liquidités immédiates : on profite au maximum de toutes les occasions qui peuvent rapporter un peu d'argent : micro-commerce de village portant sur les denrées vivrières, embauche sur les chantiers ou en ville de façon à obtenir les liquidités qui permettront de payer l'impôt de capitation, pêche occasionnelle et vente correspondante de poisson, gardiennage de bétail pour un notable de village ou des habitants de la ville. Dans ce dernier cas, on ne peut s'empêcher de penser qu'il s'agit là d'un élevage de misère lorsqu'on sait que le bétail qu'on se propose d'élever ou de garder est mis à paître faute de pâturage, dans un recoin du village ou sur les bords des chemins ou sur la grève attaché à un piquet, et qu'on le nourrit d'herbes coupées à une heure de marche, dans la montagne ou des feuilles, écorces et troncs de bananiers.

La rémunération du gardiennage se fait en argent ou éventuellement en nature avec partage du croît . Le taux de la rémunération, 350 frs par an, par boeuf gardé et nourri atteste, comparée au prix du riz importé (40 à 45 frs) dont se nourrit le citadin moyen à raison d'un repas sur deux, la disparité des niveaux de vie entre les villes et les campagnes et du caractère misérable de ces activités.

Section 2 - La Consommation

Les enquêtes de budgets familiaux dans les villes et les villages doivent permettre de définir un niveau de vie moyen des habitants d'Anjouan, de fournir d'une part des données sur la structure de la consommation et d'autre part de préciser les différences de niveau de vie entre les populations urbaines et les populations paysannes .

Mais les données recueillies en ville et dans les villages par informateurs précisent les divers aspects de la consommation dans l'économie traditionnelle.

LA CONSOMMATION DANS LE CADRE DE L'ECONOMIE VILLAGEOISE

Les relevés de budgets permettent d'inventorier les besoins matériels de la population. Dans les familles paysannes, ces relevés décrivent les ressources tirées des champs pour l'alimentation, la confection de l'outillage et du mobilier, la construction des cases en végétal. Ils font état, aussi, d'achats réglés en monnaie qui concernent les étoffes pour l'habillement des femmes, des pièces de friperie pour les hommes, des menus outils agricoles ou des ustensiles de ménage qui remplacent les productions locales

homologues. Ils mentionnent les dépenses pour l'éclairage (achat de pétrole) ainsi que les achats de cigarettes. Les dépenses de boissons alcoolisées sont inexistantes parce que la population musulmane est soumise à l'interdiction de l'alcool et qu'il n'existe pas dans les villages de débit de boisson. Mais les achats de riz à cause du déficit local peuvent être importants. Les budgets paysans font état d'échanges intensifs à l'échelon des villages entre familles ou entre villages. Ces échanges se font en monnaie ou par troc. Ils concernent les noix de coco, les produits qui viennent d'être récoltés, ambrevades, embériques, vohèmes, les légumes comme les tomates les produits du petit élevage familial oeufs et volailles.

Ces échanges procurent aussi bien des recettes qu'ils occasionnent des dépenses pour les budgets paysans. Les déplacements de citadins dans les villages favorisent aussi de tels échanges qui alors occasionnent des rentrées d'argent dans l'économie villageoise.

Ces rentrées s'ajoutent aux autres ressources monétaires que les habitants des villages tirent de la vente du bétail aux citadins, de l'emploi sur les plantations ou de travaux occasionnels en ville et permettent de payer les achats de biens importés. Elles sont en définitive et en moyenne assez peu importantes de sorte que les villages vivent pour une large part en auto-suffisance.

LA CONSOMMATION EN VILLE

Le degré d'auto-suffisance des habitants des villes est beaucoup moins élevé que celui des familles paysannes. Cela tient d'une part à ce que la part des ressources agricoles est beaucoup moins importante dans les budgets de familles urbaines que dans ceux des habitants des villages.

La plupart des habitants des villes possèdent des terres qui rapportent des noix de coco, quelquefois des produits de spéculation, vanille par exemple et aussi des produits vivriers si quelqu'un dans la famille s'occupe des cultures, qu'il travaille lui-même la terre ou prenne le soin de la faire exploiter et de contrôler le travail du gardien et des journaliers. La plupart du temps, le mari ou la femme ramènent de leurs champs les plus proches quelques produits vivriers : noix de coco, tomates, légumineuses, tubercules. Dans les familles les plus riches, les ressources de la famille viennent des activités professionnelles du mari : comme fonctionnaire, commerçant en ville, artisan ; il existe aussi dans les trois principales villes : Mutsumudu, Domoni, Ouani des notables qui ont des plantations de cultures riches, vanille, ylang-ylang, girofle, qui leur fournissent des revenus monétaires.

Egalement d'autre part, la consommation des familles citadines, surtout celle des notables et des couches les plus riches de la population urbaine, diffère de celle des habitants des villages : grande place accordée dans l'alimentation au riz et à la viande, à l'habillement, à l'équipement de la maison pour le mobilier, la cuisine ou l'éclairage. La grandelampe à pétrole ou la "petromax" remplacent le petit lumignon de quincaillerie des paillettes. Dans le mobilier les lits avec draps et matelas, les fauteuils rembourrés apparaissent. La maison de pierre est à l'intérieur blanchie à la chaux et les différentes pièces sont quelquefois ornées de peintures.

Les oppositions culturelles entre les villes et les populations paysannes peuvent expliquer la différence des genres de vie. Les habitants de Mutsumudu ou de Domoni comme ceux de Moroni portent en eux l'héritage des civilisations urbaines qui ont fleuri depuis plus de dix siècles sur les côtes arabisées de l'Afrique orientale. Au contraire les populations paysannes ont puisé

leurs modèles de la vie matérielle en Afrique noire bantoue. Mais également de vie des citadins se ressent du niveau de leurs revenus monétaires. S'ils le pouvaient, il semble que les habitants des villages mangeraient davantage de viande et de riz.

LES VARIATIONS DE LA CONSOMMATION

En l'absence de données quantitatives qui ne peuvent être fournies que par des enquêtes budgétaires sur les familles, il est difficile d'apporter dans ce domaine toute la précision voulue. Les éléments apportés par les informateurs et l'observation de la vie des familles fournissent tout juste un certain nombre de précisions d'ordre général.

On remarque d'une manière générale que l'alimentation est plus complexe, plus élaborée dans les familles citadines qu'à la campagne. Comme on l'a vu les habitants des villes disposent de plus de ressources que les paysans et les héritages culturels qui ont leur conséquence sur l'alimentation et la cuisine sont différents.

En ville, nous trouvons une cuisine avec des plats relativement nombreux qui accommodent par des transformations culinaires importantes des produits dont disposent également les paysans ; grillades de viande ou de poisson, sauces accommodent les tubercules, diverses façons de préparer le riz. En outre, les repas se composent souvent de plusieurs plats successifs. En brousse, les repas sont réduits souvent à un repas par jour sauf le vendredi, la consommation de midi, aux champs se limitant aux noix de coco, dont les paysans boivent l'eau et mangent l'amande et au grignotage de tubercules de manioc ou aux ntrovi grillées dans un foyer de fortune sous les cocotiers. Et par ailleurs, les repas sont pauvres : toujours un seul plat où le riz n'intervient que deux ou trois par semaine le plus souvent, et où le poisson ne figure que si la

pêche a été bonne, si un pêcheur a vendu ses prises au village et si le mari a eu assez d'argent pour en acheter, dont enfin la viande est exclue hormis les jours de cérémonies religieuses, de fêtes familiales et de mariage.

Nioumakélé suggère le caractère précaire des ressources de l'économie traditionnelle, attente des récoltes de différentes cultures. Pratiquement il y a dans l'année autant de crises de soudure qu'il y a de récoltes : les paysans vivent dans l'attente des récoltes.

Les populations urbaines qui ne connaissent pas de telles crises parce qu'elles disposent de revenus monétaires suffisants pour se procurer en tous temps du riz importé sont cependant soumises pour les autres ressources alimentaires à d'importantes difficultés d'approvisionnement : il en va ainsi des légumes, tomates et brèdes que l'on se met à consommer de plus en plus à Mutsamudu, comme du poisson et de la viande.

Dans le cas de ces deux denrées, il existe un grave déséquilibre entre les tendances à l'augmentation de la consommation et les ressources dont la stabilité dépend des conditions de la pêche et de l'élevage :

Il paraît aux Comores, à Anjouan comme à la Grande Comore, que la pêche pratiquée de façon un peu intensive est le fait de pêcheurs spécialisés. Les habitants des villages pêchent un peu à l'occasion et pas loin du rivage mais ils allèguent que cette est dangereuse, qu'ils ne savent pas naviguer. Ceux qui se livrent à une pêche importante appartiennent à des villages que l'on considère comme des villages de pêcheurs : Mirontsi et Bimbini. On connaît aussi dans les villages du bord de la mer ou de Nioumakélé, quelques pêcheurs "professionnels". De toute façon le poisson constitue une denrée rare qui prime les cultures vivrières sur le marché. Il existe en fait un marché au sens économique du terme du

fait que les produits de la pêche parcourent l'île en tous sens selon la saison : de Nioumakélé et Pomoni jusqu'à Bimbini, Sima et Mutsamudu, de Bimbini et Mirontsi jusqu'à Bambao, de Nioumakélé et Domoni jusqu'à Mutsamudu. Il faut tenir compte en effet de l'état de la mer favorable au "koussi" dans la baie d'Anjouan et au kachkazi sur la côte de Domoni.

Les conditions de l'élevage ne favorisent pas l'approvisionnement en viande : les paysans élèvent moins pour la consommation courante que pour les besoins des fêtes religieuses ou familiales où l'on consomme de la viande et parce que le bétail constitue à l'occasion une réserve de valeur : les travaux sur les budgets familiaux mettent ce fait en évidence qu'il n'existe pas à proprement parler d'épargne monétaire capable d'être constituée ne serait-ce que pour payer des dépenses extraordinaires : impôt - fêtes et cérémonies - départs hors de l'île. En effet, il arrive le plus souvent dans les villages que les revenus monétaires sont très rapidement absorbés par les dépenses courantes. Au contraire, le bétail permet une certaine "accumulation" de capital en nature. Mais cela ne dépasse pas deux ou trois pièces au maximum dont les paysans ne se défont que s'ils sont contraints par des dépenses imprévues à le faire. La production qui résulte de l'élevage traditionnel des boeufs ne couvre absolument pas les besoins de la consommation extraordinaire qui s'installe dans les sociétés musulmanes pendant un mois de l'année : au Ramadan. A ce moment les paysans vendent du bétail pour acheter du riz et les citadins disposent alors de viande. L'abattage des boeufs pour la consommation culmine avec la fête de l'Idé qui termine le Ramadan.

LA CONSOMMATION EN PERIODE DE RAMADAN

Le Ramadan constitue dans l'année une période qui éprouve durement d'un point de vue matériel la société musulmane. Du moins c'est l'impression que l'on dégage des Comores pendant ce mois de jeûne.

Les habitants s'abstiennent de toute nourriture et de toute boisson depuis le milieu de la nuit jusqu'au lendemain soir après le coucher du soleil. Les repas normaux sont remplacés par une collation foutari après le coucher du soleil et un repas de riz qui est pris entre dix heures du soir et minuit (tsahou).

Pratiquement, les paysans qui dans leur mauvaise alimentation normale se soutiennent tout au long de la journée avec des cocos, des fruits ou des tubercules, sont obligés de mieux se nourrir le soir et achètent beaucoup plus de riz qu'à l'ordinaire.

Les citadins qui ont davantage de revenus monétaires consomment au repas tsahou de la viande et achètent pour le foutari thé, biscuits, pains, gâteaux et abandonnent souvent les plats ordinaires à base de banane verte pour des mets plus coûteux qui "tiennent l'estomac".

Ainsi l'on comprend que ce jeûne qui éprouve les gens constitue paradoxalement une cause de lourdes dépenses pour les budgets des citadins comme des paysans.

LE RYTHME DE LA CONSOMMATION

Au Ramadan, il faut ajouter le mois de Maoulid et l'époque des mariages pour cerner les périodes au cours desquelles les habitudes de consommation sont bouleversées. Le maoulid et l'époque des mariages se situent principalement entre la fête de l'Idé et le mois de maoulid. A la campagne, c'est l'époque des récoltes,

du riz en particulier que l'on choisit pour fêter les mariages.

Des fêtes telles que celles qui accompagnent les mariages sont très dispendieuses. Elles ont pour effet de réduire encore les ressources des paysans pour l'ordinaire, car il faut conserver les produits des récoltes pour ces fêtes .

LA REPARTITION DES PRODUITS A L'INTERIEUR DES UNITES FAMILIALES

Les faits de consommation dont on s'est efforcé de décrire les aspects, de mettre l'accent sur les difficultés et d'esquisser le rythme au cours de l'année, s'insèrent dans le cadre du foyer composé en principe du père, de la mère et des enfants en bas âge . Le père en effet s'il est polygame partage son temps entre ses épouses et leurs foyers.

Les produits vivriers traditionnels autres que les fruits qui sont cultivés par la femme, et récoltés par elle sur les parcelles que son mari lui a attribuées ou sur ses terres à elle, vont directement au foyer.

Au contraire, c'est le mari qui apporte les fruits notamment les cocos nécessaires à la cuisine. Généralement, il y a dans la cour une réserve de noix dans laquelle la femme puise et que le mari approvisionne. Cette réserve sert aussi de monnaie d'échange contre du poisson, du riz importé ou des étoffes de la boutique.

De même les fruits à pain, les jacques sont exposés sur le pas de porte pour être vendus aux passants ou laissés à la boutique contre argent liquide. A moins que les fruits ne viennent de la propriété de la femme, c'est le mari qui encaisse l'argent et l'emporte ou le met dans la malle où l'on enferme les choses les plus précieuses de la maison.

Le foyer bénéficie des achats de nourriture et de vêtements que le mari effectue pour sa femme et ses enfants. Il peut rece-

voir aussi d'un frère du mari ou de la femme des fruits ou une part des récoltes provenant des terres sur lesquelles l'un ou l'autre des époux a des droits et qu'il ne cultive pas lui-même .

Chaque foyer bénéficie donc de trois sortes de mouvement de produits :

1° - des produits vivriers cultivés par la femme

2° - des fruits, des produits cultivés par le mari et vendus, mais les fruits et l'argent tiré de la vente étant réparti par le mari entre ses foyers.

3° - des prestations à l'intérieur de la famille .

Ce schéma volontairement simplifié laisse dans l'ombre les conséquences des inégalités à l'intérieur des communautés villageoises, notamment les prestations et les dons dont bénéficient les cheiks, les maîtres coraniques et les moilimou.

Section 3 - Les Echanges

L'économie traditionnelle d'Anjouan était une économie d'auto-suffisance. Les populations vivaient des produits du sol et ces produits sont ceux que nous retrouvons aujourd'hui encore dans la gamme des cultures vivrières pratiquées par les femmes. En même temps que le développement des plantations et l'exportation des produits riches, comme à sucre d'abord puis coprah, sisal, essence d'ylang-ylang et de jasmin, vanille, le commerce d'importation caractérisé par des livraisons importantes de riz de Madagascar s'est développé. En outre, l'augmentation de la population a accru le déséquilibre entre les ressources locales et les besoins en riz et a contribué à intensifier encore plus le commerce d'importation dans les ressources dont dispose la population. De ce fait, la vie économique traditionnelle apparaît fortement obli-

rée par l'extension des cultures riches et le rôle du commerce d'importation dans les ressources dont dispose la population.

Mais l'on a vu que ces ressources différaient pour les populations urbaines et les habitants des villages. Pour ces derniers, le recours aux produits d'importation est peu important et les cultures d'exportation ne sont pratiquées que par quelques-uns et ne constituent qu'un appoint.

En revanche, les échanges intérieurs qu'ils s'établissent au sein de la communauté villageoise ou entre villages ou encore entre les villages et la ville avoisinante revêtent une importance considérable. Ils reposent sur les différentes complémentarités qui s'établissent entre les villes et les campagnes ou qui sont dues entre villages au décalage du calendrier agricole en fonction du compartimentage géographique ou de l'étagement en altitude des productions.

On a vu à Nioumakélé que les décalages du calendrier des productions dû à leur étagement en altitude déterminent des courants d'échange entre villages : échanges entre les villages sisaliers du Sud de la presqu'île et ceux des "hauts" échanges de villages à villages au moment des récoltés : les paysannes d'Ongojou profitent au début de l'année de leur récolte d'embériques qu'elles vont vendre plus haut à M'Rémani et Bendarakouni pour se procurer un peu d'argent.

Ces échanges sont aussi facilités par le caractère "parcellaire" des productions : gamme étendue de produits vivriers qui ont des dates de récolte différentes et qui se décalent selon les lieux et l'altitude.

Ces échanges se font en monnaie. La méthode usitée par les relevés des budgets de famille permet de constater ces échanges et de les décrire : peu d'échanges en nature sont effectués. Ce micro-commerce se tient sur le pas de porte du producteur, en l'occurrence le foyer de la femme et à la boutique du quartier ou du village. A la boutique où les paysans vendent en même temps qu'ils achètent,

et leurs achats lorsqu'on a procédé aux relevés des budgets familiaux .

Il est certain que ce caractère monétaire des échanges améliore la situation économique des paysans. Il n'est pas cependant répandu partout. Certains villages reculés d'Anjouan souffrent au contraire, comme on l'a vu à Sima, du manque de numéraire que leurs denrées vivrières ne leur permettent pas d'acquérir et qui les prive des produits qui se paient en argent, poisson par exemple.

Sur les origines, on ne peut que conjecturer : le commerce arabe se pratiquait tout au long des côtes orientales d'Afrique et utilisait de la monnaie comme moyen de paiement. Mais il est possible et probable que cette économie monétaire n'a concerné que les villes foyers de civilisation arabe et n'atteignait pas les populations non arabes réfugiés dans les "hauts", ni les groupements d'esclaves bantous. En revanche, il n'est pas exclu que ce caractère monétaire des échanges résulte de l'installation des plantations et du paiement de salaires en numéraire aux travailleurs.

Actuellement l'économie des populations paysannes même dans ses formes les plus traditionnelles est fortement une économie d'échanges. Ces échanges se font en monnaie. Quelle conséquence l'introduction de la monnaie a-t-elle sur le plan de l'économie familiale ?

Dans le système traditionnel tel que l'on a pu le dessiner, homme et femme ont un rôle différent mais complémentaire.

Du fait de sa compétence pour les cultures vivrières, les travaux domestiques, la cuisine, l'élevage des enfants, du fait que la case où elle habite et héberge son mari et ses enfants lui appartient, la femme paraît avoir barre sur toute la vie matérielle du foyer et de la famille qui l'occupe. Le mari est un constructeur de case et d'outils, un éleveur en vue des fêtes et des cérémonies, en principe le possesseur de la terre et des arbres pro-

ducteurs. Il est en outre le chef du foyer et celui à qui sa femme et ses enfants doivent obéir et il participe aux assemblées du village et de la mosquée. En se gardant de toute assimilation fâcheuse, l'homme apparaît comme le chef du patrimoine familial et le producteur de la femme et des enfants.

Lorsque la monnaie est introduite dans le foyer par le jeu des ventes de produits vivriers et de coco, c'est l'homme qui a la haute main sur les échanges, il fixe le prix si c'est sa femme qui se charge de la vente et il encaisse l'argent gagné. En revanche, il débourse les sommes que sa femme lui demande pour la nourriture, les achats de riz notamment. L'équilibre entre les époux ne s'établit plus sur la base d'une répartition des tâches qui forme un système par nature complémentaire mais laisse une très large liberté à chacun des deux partenaires ; il se fonde au contraire sur une collaboration de tous les instants.

En outre, ce sont les hommes qui ont la plupart du temps des cultures riches, qui produisent et vendent la vanille. Ils viennent à disposer de ressources que les femmes n'ont pas ; sauf si elles s'embauchent aux plantations pour la récolte des fleurs d'ylang ou de jasmin ou aux usines de sisal. L'homme par ailleurs peut s'embaucher lui-même sur les plantations. Il est difficile de prévoir les conséquences que la transformation de l'économie traditionnelle infligent à une économie familiale où l'homme possédait la terre et la femme la maison et où l'un et l'autre agissaient en toute liberté dans des domaines séparés mais complémentaires.

CHAPITRE VII
L'ECONOMIE MODERNE

Sur une partie importante d'Anjouan, dans les plaines littorales telles que Pomoni, Bambao M'Tsanga, Marahani, Assimpao et Vassi, dans les bassins naturels comme Patsi et Dziani, dans une grande vallée comme Ajaho, sur la presqu'île de Niounakélé, enfin, les entreprises européennes ont installé leurs domaines.

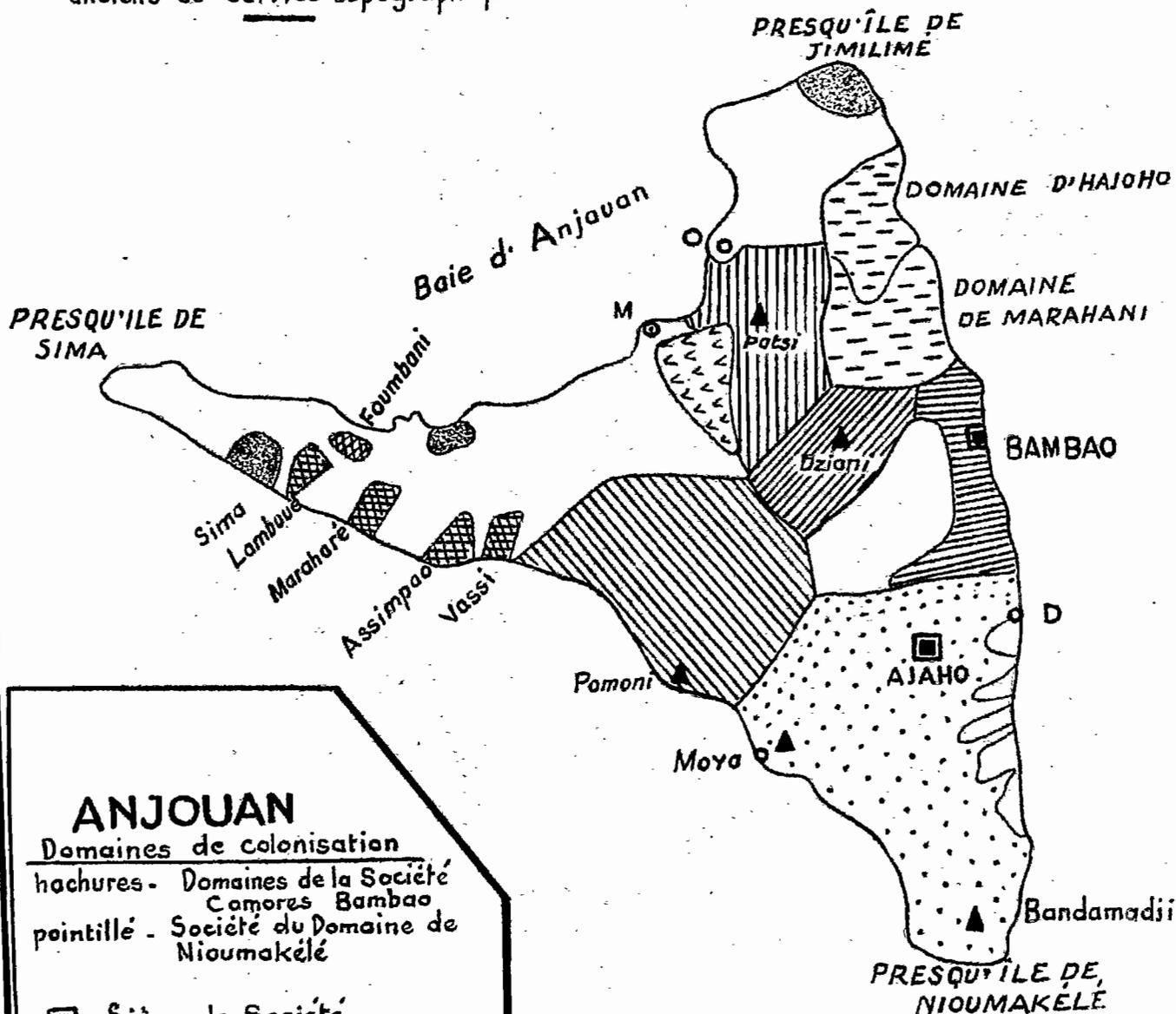
Ceux-ci coïncident avec des espaces géographiques bien délimités par la nature et au centre desquels est installé le centre industriel du domaine avec sa sisalerie ou sa distillerie, tandis qu' autour s'étendent les plantations avec le réseau des chemins d'exploitation, tandis que sur les marges s'égrènent les villages fournisseurs de main-d'oeuvre, sur leurs terroirs qui s'élèvent à l'assaut de la montagne.

Sans doute faut-il corriger ce tableau parce qu'en beaucoup d'endroits des portions de domaines des entreprises ont été données aux communautés villageoises parce que également, les villages ne dépendent pas pour leur subsistance autant qu'on pourrait le penser des firmes. La main-d'oeuvre employée n'est pas très importante eu égard à la population active. Dès l'abord on peut penser que la cause réside dans la forte densité de la population et le surpeuplement de l'île. Mais, par leur présence, par les formes de production qu'elles ont mis en oeuvre les sociétés de plantations influent sur la situation économique des populations qui vivent dans le voisinage des domaines : il s'agit des régions centrales, de l'Est, du Sud et du Sud-Ouest d'Anjouan, enfin du versant Sud de la presqu'île de Sima.

Ces régions couvrent 46% de la surface totale de l'île et portent sur plus de la moitié de la population rurale. Elles connaissent un type d'économie que l'on va décrire sous le nom d'éco-

Note: On s'est efforcé de reconstituer la localisation des domaines de colonisation telle qu'elle se présentait avant la réforme agraire de 1949-53.

Reconstitution d'après les levés anciens du Service topographique



ANJOUAN

Domaines de colonisation

hachures - Domaines de la Société Comores Bambao
 pointillé - Société du Domaine de Nioumakélé

- Siège de Société
- ▲ Centre de Domaine
- ⊙ Capitale
- autres villes traditionnelles
- ▨ Domaine de l'agrement
- ▤ Domaines de Colons } Colons
- ▧ Propriétés Comoriennes qui ont le titre de domaines.

Echelle 1/250.000^e

nomie "domaniale" qui se superpose aux formes traditionnelles et les altèrent plus ou moins. Le commerce qui dépasse le niveau des échanges entre villages comprend essentiellement la distribution des biens de consommation importés à partir de quelques négociants surtout indiens et de la S.C.B. et de la Société commerciale d'Ajaho et par le canal des boutiques de brousse. Les paysans qui sur leurs propriétés ou leurs réserves cultivent de la vanille alimentent les courants de commercialisation qui aboutissent à une poignée de préparateurs-exportateurs au nombre desquels se trouvent négociants indiens et les deux sociétés de plantations.

Le littoral de la baie d'Anjouan et la presqu'île de Sima où la production dépend des formes traditionnelles; aussi bien les cultures vivrières que les cultures riches constituent la zone essentielle de collectage du coprah, de la vanille, du girofle produits dans le cadre des exploitations traditionnelles. Ces deux régions alimentent un important courant de commercialisation qui se combine avec le commerce d'importation.

Section 1 - L'Economie domaniale

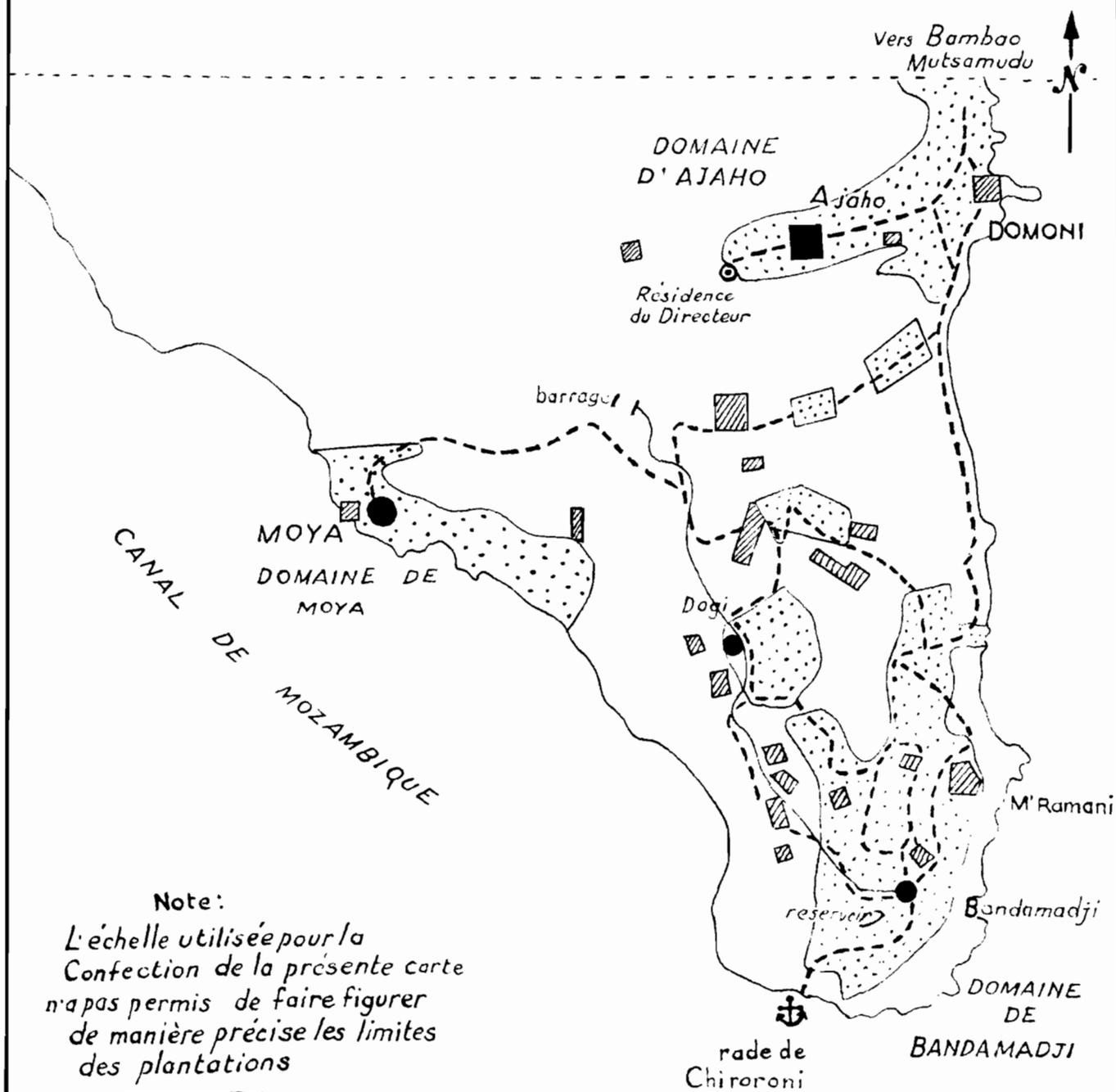
Le terme veut rendre compte d'une forme d'organisation géographique et technique de l'économie nationale de plantation selon laquelle la terre et les forces productives, le capital technique comme le "travail" sont disposés pour favoriser le développement des plantations et le traitement industriel de leurs productions.

Le terme de "domaine" rend compte de la projection sur le sol de cette organisation. Au centre les installations industrielles autour desquelles s'étendent les plantations ; encerclés par elles ou rejetés à la périphérie les villages ; sur les marges montagneuses, les terroirs des villages, généralement d'anciennes terres que la

DOMAINE DE NIOUMAKÉLÉ

Echelle: 1/100000^e

	Plantations	MOYA	Nom de Domaine
	Agglomérations	DOMONI	Nom de ville traditionnelle
	Centre industriel principal de la société	M'Ramani	Nom de village apparenté aux groupes urbains
	Centres secondaires (distillerie sisalerie (préparation de vanille))	<u>Ajaho</u>	Siège central de firme
	route	<u>Bandamadji</u>	Nom d'installation industrielle de firme
		—	Canal d'alimentation en eau



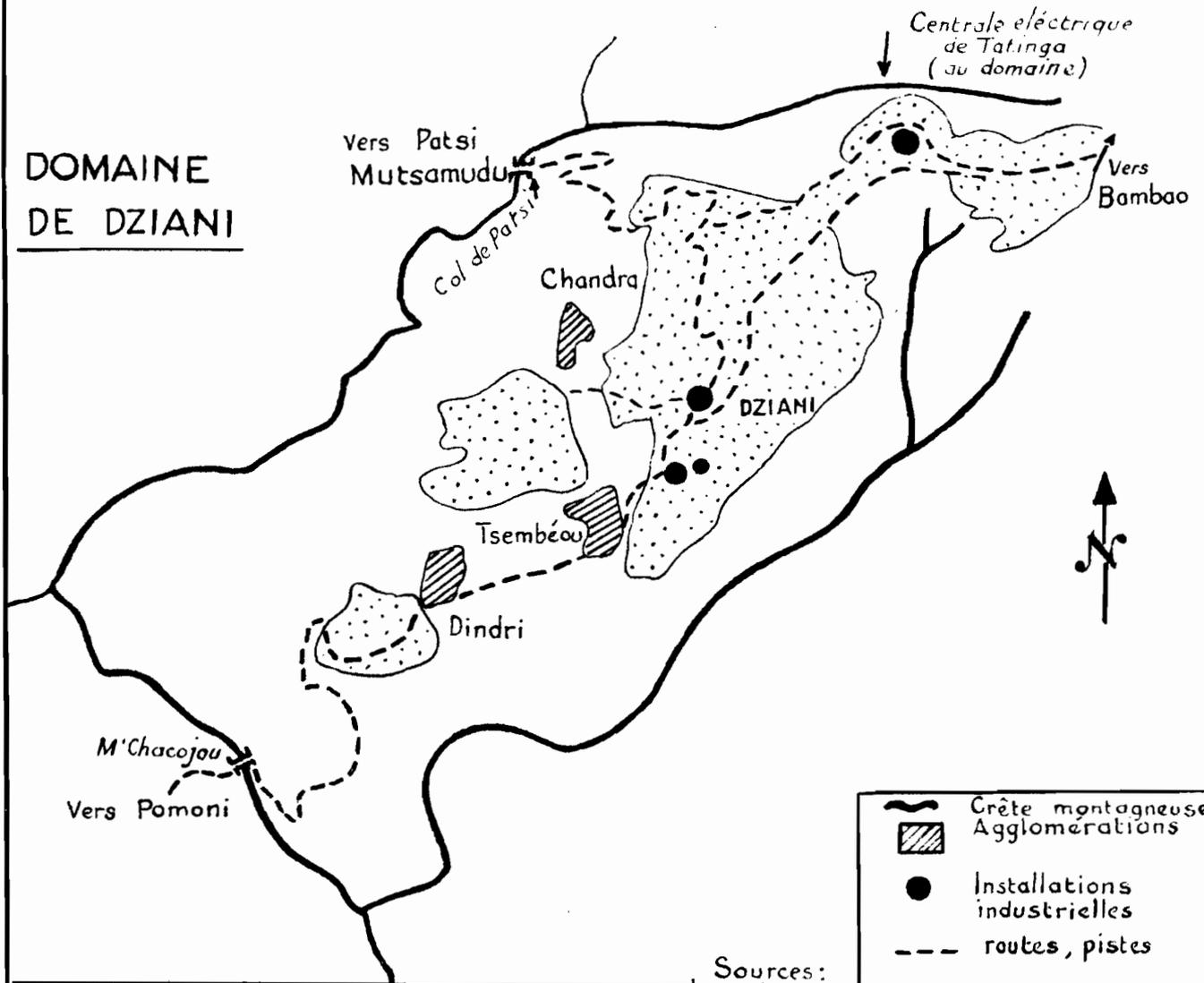
Note:

L'échelle utilisée pour la confection de la présente carte n'a pas permis de faire figurer de manière précise les limites des plantations

Sources: Carte IGN

Levers Service topographique

DOMAINE DE DZIANI



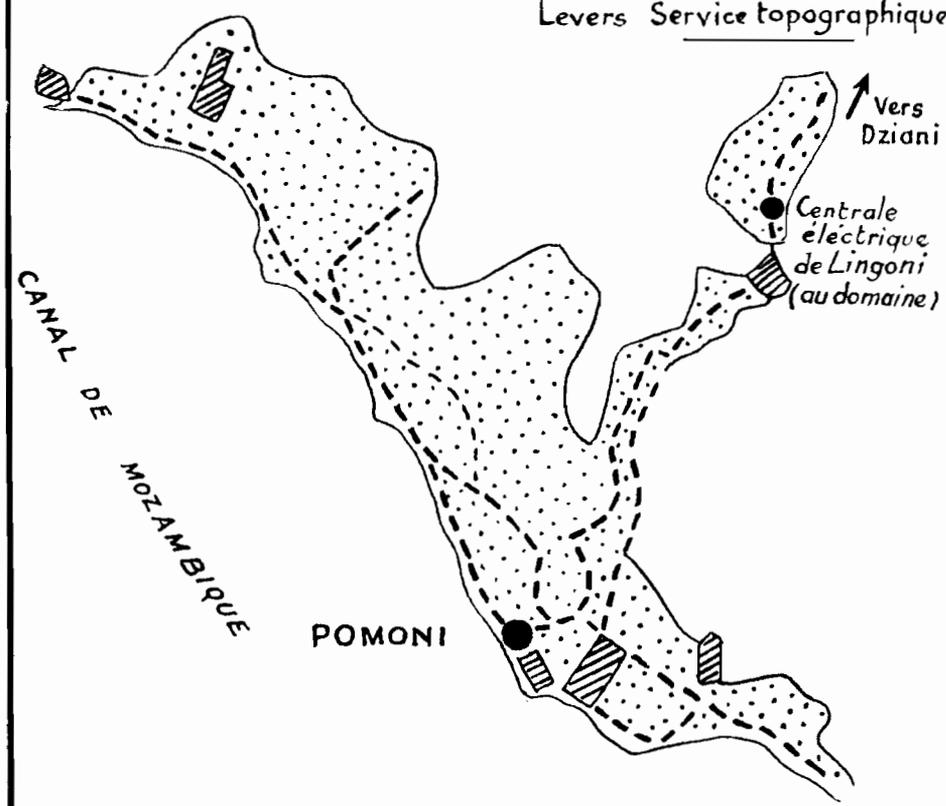
Sources:
 Carte IGN
 Levés Service topographique

	Crête montagneuse
	Agglomérations
	Installations industrielles
	routes, pistes
	plantations

Echelle 1/500000



Sources:
 Carte IGN
 Levés Service topographique



DOMAINE DE POMONI



Société affectait aux habitants des villages du domaine pour leurs cultures vivrières et que les "réformes" agraires ont distribué entre ces villages.

Les routes desservent les installations et les relient à l'extérieur, aux autres domaines et au siège de la Société. Elles ont souvent été construites par la Société et à ses frais. A l'intérieur du domaine, un réseau de pistes se ramifie vers les différentes parcelles. Il était accidentel que routes et pistes desservent les villages. Construits par la Société elles étaient essentiellement utilisées par elle.

Ce schéma vaut exactement pour la plupart des domaines : Bambao M'Tsanga, Patsi, Dziani, Pomoni. Pour Nioumakélé, un réseau de routes balayant du Nord au Sud la presque île était tendu entre les centres des deux domaines de M'Remani et de Bando. Les routes passaient à proximité des villages, mais les contournaient et ce n'est que peu à peu des bretelles ont permis d'y accéder.

Depuis .. les réformes, les emplacements de villages, les terroirs de culture et les routes ont été soustraits des domaines, et peu à peu des ramifications de routes ont réuni les villages à l'ensemble du réseau.

Dans cet espace organisé, les villages fournissaient la main d'oeuvre et en échange de leur travail sur les plantations ou à l'usine les habitants obtenaient un salaire et des terres pour les cultures vivrières. Ce schéma vaut toujours pour "Bambao". quoique les villages comprennent à présent beaucoup d'autres habitants que des travailleurs de domaine, quoique également les terres de culture vivrière ne soient plus dans la mouvance de la Société. A Nioumakélé, des terres du domaine sont aussi données en métayage de sorte qu'à côté d'un domaine cultivé par les travailleurs, s'ajoutent des portions qui ne sont pas exploitées directement.

Mais en outre la société commerciale diverses productions, jasmin, bigaradiers, vanille qui sont cultivés sur des terres appartenant aux habitants des villages du domaine.

L'EXPLOITATION DIRECTE DU DOMAINE - LE SALARIAT

Le mode le plus répandu d'exploitation des terres dans les domaines des Sociétés est le faire-valoir direct ; il a pour conséquences de répandre le travail salarié dans les villages.

Il est une adaptation du système qui préexistait lorsque le régime des "engagements" était en vigueur et que les Sociétés possédaient dans leurs zones respectives avant les dernières réformes agraires une très large fraction des terres cultivables ou non.

Une des Sociétés "Comores-Bambao" fonctionne presque exclusivement en utilisant les services de travailleurs salariés. L'autre société "Nloumakélé" possède aussi des métayers.

Sur les propriétés comoriennes qui appartiennent à des citadins le travail salarié se combine, au niveau du travailleur et de l'exploitation avec d'autres formes de travail rémunéré : métayage, tolérance de cultures vivrières.

Le marché du travail à Anjouan très fluide du fait de la mobilité de la main-d'oeuvre se caractérise par un déséquilibre entre la demande et l'offre de travail : au niveau du travailleur et sur le plan des relations inter-individuelles, entre celui-ci et le représentant de l'employeur, les conditions ne sont pas égales et au niveau global du village ou de la zone, il ya pratiquement ce qu'on peut appeler sans acception péjorative domination des populations par l'entreprise qui exploite le domaine avoisinant.

Au niveau des relations inter-individuelles, les représentants de la société qui embauche et les habitants des villages qui demandent de l'emploi parce que les cultures vivrières ne suffisent pas à les nourrir et qu'ils ont besoin d'argent pour compléter les res-

sources alimentaires n'ont pas un égal pouvoir de discussion. Dans les zones de cultures industrielles, par exemple les cuvettes centrales, le Sud de l'île (mais on pourrait prendre d'autres exemples) toute la main-d'oeuvre disponible est loin d'être utilisée. Par suite de la nature des activités productives pratiquées, des conditions d'exploitation, mais surtout de la pression démographique, l'offre de travail est largement supérieure à la demande. Mises à part quelques exceptions, villages qui fournissent aux plantations et aux usines une très large fraction de leurs effectifs, ce ne sont que quelques individus qui dans la plupart des villages avoisinant les domaines ont un emploi à la Société. Dans ces conditions, l'offre ne saurait peser sur le taux de salaires, traditionnellement déterminé par le demandeur, entériné par l'Administration et seulement corrigé depuis quelques années par l'intervention de l'inspection du travail et le jeu des pressions politiques. C'est ce que la terminologie de F. Ferroux décrit sous le terme d'asymétrie, la discussion ne s'établit ni au niveau individuel, ni à un échelon plus élevé par suite de l'absence de toute organisation des travailleurs en syndicats, mais par le biais des tournées des représentants officiels de la population et des revendications électorales : à la domination des Sociétés répond un effort pour la réduire des élus locaux représentant toutes les catégories sociales, non une entreprise des intéressés eux-mêmes : il y a une opposition des paysans qui demeure verbale parce qu'aucune organisation ne peut la cristalliser en actes. De cette carence sur le plan de l'action des intéressés eux-mêmes, il résulte que l'amélioration de leur sort ne peut venir que de décisions prises à l'échelon politique par des hommes qui ne sont pas vitalement intéressés à cette amélioration.

Il ne faut pas négliger les avantages en nature dont le travailleur peut bénéficier : surtout le droit de pratiquer des cultures vivrières sous les cocotiers ou sur des terres inutilisées du domaine. Mais il s'agit d'un droit octroyé toujours révocable et partant précaire : la mauvaise conduite du travailleur selon l'employeur, un absentéisme trop prononcé, un différend avec l'entreprise, peuvent amener la révocation de cette faveur. Dans un pays où la terre de culture est rare et les gens nombreux, les espaces cultivables sont précieux et obtenir une parcelle aussi petite soit-elle constitué pour une famille un appoint non négligeable. On conçoit la pression psychologique causée par cette faveur toujours révocable, la hantise du retrait de l'octroi qui pèse sur l'individu. Celui-ci ne peut pas concevoir une action défensive à l'égard de l'employeur.

Les normes de travail pour la coupe du sisal ont été accrues sans que les employeurs aient eu à souffrir d'un manque de main-d'oeuvre. Le travail salarié et la disposition d'une terre supplémentaire à exploiter constituant dans ce pays surpeuplé un privilège pour les gens qui en bénéficient.

On voit à ce propos le grand intérêt de la réforme agraire de 1949-53 d'avoir assis les droits des habitants sur des terres qu'ils cultivaient déjà mais à titre précaire en détachant celle-ci de la mouvance des sociétés.

Avant la réforme, les paysans n'étaient certes pas dépourvus de terres : ils disposaient des libéralités des sociétés qui, utilisant leurs droits de propriétaires du sol, avaient constitué des terroirs autour des villages et organisé à l'échelle de chaque domaine, notamment à Nioumakélé un système de rotation périodique des cultures assignant à chaque paysan chaque année les terres que sa famille devait cultiver. Au point de vue agricole, ce dirigisme avait des effets heureux évitant le confinement des mêmes cultures,

riz en particulier, sur les mêmes terres . D'un point de **vue hu-** main, il était déplorable car les paysans dépendant de la Société pour les terres, n'en avaient en aucune façon la **sûreté de l'usage**. Les terres étaient dans l'ancien système le moyen pour la société de contrôler main-d'oeuvre. On comprend alors que le recrutement d' "engagés" organisé par l'Administration n'ait pas eu la faveur des colons et des Sociétés de plantations qui protestent dès le début du siècle contre l'institution. Pour les villages qui appartiennent à l'aire d'un domaine l'écart entre la demande et l'offre d'emploi est tel qu'une partie seulement de la population est employée même lorsque comme dans les cuvettes centrales, le quasi totalité des terres raisonnablement cultivables est aux mains de la Société.. Celle-ci domine les populations villageoises par la possession des terres et du fait de la trop grande abondance de la main-d'oeuvre par rapport aux possibilités d'emploi. Si la politique agricole de la Société n'est pas orientée vers des spéculations qui comme l'y-lang-ylang ont une forte productivité, donnant des produits fortement rémunérés sur le marché mondial et incorporant une grande quantité de travail, alors elle contribue à limiter le niveau de l'emploi. Il en va de même lorsque des terres ne sont pas utilisées, ou qu'elles sont affectées à des productions qui incorporent relativement moins de travail que l'ylang, ou qui, par suite des conditions défectueuses dans lesquelles elles sont exploitées et entretenues, fournissent des bas rendements. Ainsi en va-t-il par exemple des domaines sisaliers de "Bambao". La Société influe donc par la conduite de ses affaires et la gestion de ses propriétés sur le niveau des populations de la zone où elle est installée directement par le taux des salaires et les masses de salaires versées aux habitants de la zone indirectement par le manque d'emploi qui résulte d'une exploitation défectueuse ou d'une politique agricole non adaptée à un pays surpeuplé. Lorsque la zone se compose de nombreux villages et que l'écart entre l'offre et la demande de travail

est très grand, la Société a le choix de la main-d'oeuvre; certains villages lui en fournissent beaucoup, d'autres peu. Cela tient à ce que certaines collectivités sont plus empressées que d'autres à fournir des travailleurs mais aussi aux préférences de la Société. Les rivalités entre villages déterminées par le manque de terre, et les remaniements successifs des terroirs, sont aiguës par les refus d'emploi opposés par la Société et celle-ci cristallise par sa présence aux portes des villages l'opposition des habitants: Ongojou par exemple revendique les parcelles du domaine de Nioumakélé qui sont proches du village et dont il aurait été dépossédé par la Société lors de son installation. La situation des travailleurs permanents de la Société dans les rapports avec les habitants de leur village est différente selon que le village est fortement ou peu sollicité par la Société pour lui fournir de la main-d'oeuvre. Lorsque le village est délaissé, des ruptures apparaissent entre la majorité des habitants et les travailleurs de la Société au milieu de l'hostilité générale, ceux-ci constituent un foyer de contre-opposition qui entraîne parents et amis et provoque des clivages dans la solidarité du village. La domination de la Société apparaît alors plus perfectionnée, faisant apparaître des antagonismes entre les villages et divisant eux-mêmes les villages opposants. Ainsi les formes d'économie moderne, pratiquées à Anjouan et basées sur le salariat, influent par les taux de salaire, le volume de l'emploi et le choix des salariés sur le niveau de vie des populations: on a là l'expression d'un phénomène de domination économique. En même temps des divisions dans les relations inter-individuelles et inter-villageoises se créent, qui constituent en quelque sorte une domination de la

vie sociale. Et les deux phénomènes s'étayaient mutuellement à l'avantage du même bénéficiaire.

L'EXPLOITATION INDIRECTE DES DOMAINES - LES SYSTEMES DE METAYAGE

Les métayages que l'on connaît à Anjouan portent sur les cocotiers, la vanille, quelquefois le jasmin. Les terres données en métayage appartiennent à des propriétaires comoriens ou aux firmes agricoles. Les métayers sont les cultivateurs des villages.

Les cultures vivrières donnent lieu aussi parfois à vrai dire à des systèmes de métayage assez informels bien que certains enquêtés, propriétaires, aient nié que de tels systèmes existent pour ces cultures.

Dans les champs qui avoisinent les villages qui s'égrènent le long du littoral de la baie d'Anjouan, certains de la ville propriétaires des terres ont des gardiens. Le gardien surveille la propriété et les cultures qui s'y font par les soins du propriétaire sont censées écarter les acquéreurs illicites. En rémunération, le gardien est autorisé à faire des cultures vivrières sur les champs du propriétaire .

Le même régime vaut pour les ouvriers agricoles originaires de régions pauvres, Koni ou Nioumakélé que les propriétaires embauchent sur leurs champs près de la ville.

Des villageois effectuent aussi pour le compte des habitants de la ville un gardiennage-métayage des boeufs dont on a déjà parlé à propos de l'économie traditionnelle.

Les métayages portant sur les cultures "riches" en particulier la vanille sont très répandus : ils intéressent aussi bien les propriétaires comoriens que les firmes.

Le métayage de la vanille est répandu le long de la baie d'Anjouan dans l'Ouest et dans le Sud. C'est un métayage aux deux tiers, deux tiers de la récolte pour le métayer et un tiers pour le bailleur.

Le bailleur apporte la terre et acquiert la part qui lui est dû. Le métayer se procure les lianes de vanille, leurs tuteurs, met le terrain en état, effectue les travaux de plantation et d'entretien, se procure en particulier les noix de coco fendues par la moitié pindro et le paillage que nécessitent les pieds de vanille, effectue la récolte et est rémunéré des deux tiers.

L'ombrage nécessaire à la vanille est quelquefois fourni par le bailleur lorsqu'il donne en métayage une terre possédant par exemple des cocotiers et des girofliers dont il se réserve les productions. Il est quelquefois aussi, fourni par la Société lorsqu'il existe sur la parcelle en métayage des cocotiers qui sont alors loués au métayer pour un prix modique.

Le loyer annuel de la terre nue est donc évalué au tiers de la récolte de vanille. La valeur de ce prix prend tout son sens si l'on songe que les terres données en métayage par les uns et les autres, sociétés ou propriétaires comoriens sont des terres inutilisées que le métayage permet de faire exploiter par des gens qui n'ont pas assez de terres. Les propriétaires terriens originaires de la ville ont souvent en effet des propriétés plantées en cocotiers et girofliers dont les sous-bois restent inutilisés et envahis par les goyaviers sauvages alors que de tels sous-bois se prêteraient à la culture de la vanille ; l'agriculture traditionnelle comorienne dans les zones cocotières est basée sur un système de cultures superposées dans lequel la vanille peut être introduite et prospérer.

Par ailleurs les Sociétés ne cultivent pas affectivement toutes les terres qu'elles ont à leur disposition et parmi ces terres inutilisées, beaucoup ne sont pas incultivables, tandis que leurs domaines pressent de toute part les terroirs exigus des villages, ou les rejettent sur leurs bordures et très souvent sur les abrupts.

Dans le climat social qui naît de ces inégalités agraires qui tournent toujours au détriment des populations villageoises et que renforce la constatation d'une mauvaise utilisation de la terre, la part du bailleur peut apparaître comme un prélèvement sur le cultivateur, comme un surplus au détriment des villageois.

Quel est le sens de la rémunération du métayer ? Le prix des deux tiers de la récolte rémunère le capital (achat des lianes, des tuteurs, des pindro, du paillage, main-d'oeuvre utilisée pour le premier établissement) et le travail incorporé dans la production de vanille.

Le capital (comme le travail) est fourni par le métayer, petit paysan ayant peu de terre et encre moins de réserves, et non par le propriétaire foncier ou la Société.

Dans le cas de la Société, ces proportions des deux tiers et un tiers sont même moindres. En effet, le métayer et le bailleur repèrent ensemble avant maturité les gousses de vanille qui seront récoltées, elles sont marquées et, après la récolte par le métayer, la production est envoyée au domaine, divisée selon les proportions traditionnelles et la part du métayer est achetée par la firme : le métayer touche en fait le prix qui lui est payé de sa part.

Cette pratique peut apparaître d'abord ainsi comme un moyen de s'assurer un volume de produits plus importants, une clientèle fidèle.

Mais ensuite, vis-à-vis du métayer, elle constitue un élément de domination. Les paysans du village de Z., interrogés sur le prix d'achat par la firme de la part du métayer, ont indiqué un

prix inférieur au prix indiqué lors de la collecte des récoltes des producteurs indépendants. Il a été demandé si cela était vrai pour plusieurs années antérieures et les paysans ont répondu que le prix variait d'année en année, qu'il était fixé par le représentant de la Société, et qu'il était toujours inférieur à ce que l'on pourrait appeler "le cours du marché libre", celui auquel les collecteurs achètent aux producteurs comoriens indépendants.

Cette disparité de prix portant sur un même produit, au même moment et dans le même village, est cependant explicable - d'une part il y a pluralité d'acheteurs sur le "marché libre", les vendeurs disposent d'un certain "pouvoir de marchandage" qui a pu leur permettre d'obtenir un meilleur prix que celui des métayers. D'autre part, ceux-ci n'ont pas de pouvoir de discussion la rareté de la terre et l'importance de la demande faisant que celui qui offre la terre, la Société en l'occurrence, n'a pas de peine à remplacer un demandeur trop exigeant. D'ailleurs, il est difficile à celui-ci de l'être alors que cette terre qu'il cultive en métayage satisfait un besoin presque vital. Disparité qui repose sur une différence dans les "utilités" : ce qui est besoin pour le paysan n'est que "surplus" pour la firme.

Le métayage constitue par rapport aux conditions que connaissent aux Comores, les travailleurs salariés, un avantage pour ceux qui en bénéficient : mises à la disposition de gens qui en ont trop peu, possibilité de faire des cultures "riches". Mais cet avantage ne vaut que dans le système actuel, l'emprise sur le métayer est forte qu'il s'agisse de la part à remettre au bailleur ou du prix auquel la Société rachète sa propre part. Toutefois, dans le dénuement monétaire des foyers paysans, il est demeuré jusqu'ici une occasion supplémentaire pour les habitants des villages de s'adonner aux cultures d'exportations.

La Société a aussi étendu à Nioumakélé ses dimensions économiques, le volume des productions qu'elle traite en incitant les paysans à pratiquer les cultures dont elle leur garantit l'écoulement.

LES PRODUCTIONS GARANTIES

Certaines productions, bigaradiers, jasmin (en partie) sont pratiquées par les exploitants individuels qui vendent à la Société à un prix fixé par elle. Ce prix rémunère le travail fourni par le producteur pour l'entretien et la récolte du produit : encore les bigaradiers ne demandent-ils pas d'entretien. Le capital a été fourni par la Société : elle a planté les bigaradiers, elle fournit les plants de jasmin. La terre n'est pas rémunérée ; si le jasmin est quelquefois planté par les cultivateurs sur les terres de la firme, il arrive que ce soit aussi sur la terre du cultivateur : pour des jasmins, pour des bigaradiers plantés par la firme sur une terre anciennement à elle qui a été donnée en "réserve" aux cultivateurs, le prix garanti actuellement par la firme, est celui qu'elle offrait pour le ramassage des fleurs à la main-d'oeuvre locale : donc la terre n'est pas rémunérée. Mais là il n'est pas l'essentiel, car tout cela reste théorique pour le paysan : la terre plantée en bigaradiers supporte le cycle normal des cultures vivrières. En revanche, les deux parties tirent avantage du système : les bigaradiers et jasmin dans les conditions décrites agrandissent le volume des transactions de la firme et procurent des liquidités aux paysans : Société et cultivateurs des villages n'ont pas forcément des intérêts incompatibles.

RAPPORTS ENTRE LES SOCIÉTÉS DE PLANTATION ET LES PAYSANS

L'analyse conduit à disséquer en éléments distincts les rapports qui s'établissent dans un domaine entre la Société de plantation et les populations paysannes anjouannaises ; en démontant les mécanismes sous la forme des pièces isolées, elle n'en fait pas apparaître la signification exacte. La réalité ne réside pas dans les divers éléments appréhendés au cours de l'étude mais dans la perception, le vécu des paysans.

Pour ceux-ci, il y a toujours personnalisation de l'agent qui domine l'économie de leurs villages : la puissance est attribuée à des personnes individualisées les propriétaires fonciers (ou un tel), tel négociant ou tel groupe de négociants, telle firme.

Ces personnalisations présentent l'intérêt d'appeler l'attention sur l'activité souvent multiforme des agents dominants de l'économie, principalement dans les domaines de Sociétés.

Par exemple, telle firme possède telles parcelles sisal, des plantations d'ylang et de vanille... en production directe dont le mode d'exploitation est un faire-valoir direct avec salariat. Elle dispose aussi dans le même village de métayers, elle est en relation avec des producteurs indépendants qui cultivent des produits d'exportation, jasmin par exemple qu'elle seule traite et commercialise et que tacitement elle s'engage à acquérir et à payer à un prix donné. Elle achète aussi en concurrence avec d'autres exportateurs de la vanille. L'effet le plus clair de ce réseau de relations multiformes est qu'il fractionne la force du groupe paysan, dans ses rapports avec la société de plantation la divergence empêche la formation éventuelle d'une conduite commune.

PRODUITS-EXPORTÉS ROLE DES FIRMES

- Flux monétaire.
- Flux des produits exportables.
-  Activités comoriennes dans la production, dans le commercialisation des produits (Collectages de brousse)
-  Activités de firmes

EXPORTATION

FIRME
Centre industriel

Concentration des produits bruts
Provenant de la commercialisation
Provenant de la production des domaines

Traitement industriel des produits bruts et conditionnement pour l'exportation.

Commercialisation des produits bruts

COLLECTEUR DE FIRME

AUTRES COLLECTEURS

PROPRIETAIRES CULTIVATEURS DES VILLAGES

PROPRIETAIRES CULTIVATEURS DES VILLAGES

FIRME METAYERS
 $\frac{2}{3} \quad | \quad \frac{1}{3}$

FIRME
(Domaine agricole exploité en faire-valoir direct)

SALARIÉS

PRODUCTEURS INDEPENDANTS

PRODUCTIONS CONTRÔLÉES PAR LA FIRME

Productions Collectées pour compte de la firme

Productions encouragées par la firme.

Productions en métayage

Autoproduction de la firme

Vanille

Bigaradiers
Jasmin

Vanille
Jasmin

Vanille
Jasmin
Ylang-Ylang
Basilic
Sisal
Coprah

D'ailleurs, la même firme recrute dans un pays où sévit le chômage des ouvriers dans certains villages seulement ; cela crée inévitablement des tensions entre ceux-ci : la plupart des villages, parmi les délaissés, jalourent tous les autres de fournir de la main-d'oeuvre à la firme à leur détriment. Comme on l'a montré plus haut, c'est faire du travailleur embauché, en particulier du travailleur permanent, un privilégié qui sera mal placé et vis-à-vis de la firme et vis-à-vis des villages pour élever des revendications : c'est infléchir au plan individuel les rapports entre patron et salarié au profit du patron.

On a là l'illustration d'un phénomène de domination qui, cependant ne revêt pas forcément la forme brutale d'un rapport unique, direct, asymétrique entre un dominant et un dominé.

La domination peut être indirecte, s'exprimant par la négative : la possession de la quasi totalité des terres par le dominant, dans un pays d'économie agricole. Et c'est le dominant, qu'il soit un propriétaire foncier ou une firme qui possède du capital. Cette inégalité dans la répartition des moyens de production constitue en soi une domination négative sans doute, mais domination ; elle contribue à étouffer toute esquisse de progrès des populations paysannes dans l'agriculture, celles-ci sont "polarisées" par l'accaparement des terres, refusent toutes les incitations qui ne mettent pas en cause la structure agraire.

Section 2 - Le Commerce

Petite île surpeuplée vouée aux cultures d'exportation, mais fortement dépendante pour ses besoins de l'extérieur, Anjouan possède une structure commerciale de type pyramidal à deux étages :

1°- concentration des produits destinés à l'exportation et des biens importés ;

2°- collectage des produits riches et distribution des biens importés.

Les populations paysannes qui s'adonnent aux cultures riches sont concernées par le prix auquel sont achetés les produits d'exportation. En outre, leur niveau de vie est lié aux prix auxquels elles obtiennent le riz, le sel, le sucre, le pétrole, les étoffes qu'elles achètent dans les boutiques des commerçants de village.

LES PRIX D'ACHAT AUX PAYSANS DES PRODUITS "RICHES"

Dans un marché complexe comme la Grande Comore où les producteurs indépendants sont nombreux, où les industriels-exportateurs sont divisés et où l'information circule, les lois du marché jouent relativement bien, les prix pratiqués fluctuent tout au long de la campagne en fonction de l'offre et de la demande.

Les prix de vente de la vanille verte dans les dernières années qui ont été indiqués dans la plupart des villages visités dans toutes les parties de l'île font état de variations allant de 300 à 750 frs le kg. A Anjouan, les prix payés aux paysans généralement un peu plus bas semblent d'une part accuser des variations annuelles beaucoup moins importantes et d'autre part, varient selon les points d'achat.

La "campagne" de la vanille: les prix d'achat pratiqués en 1960 lors de la commercialisation de la vanille verte

<u>ANJOUAN</u>	<u>GRANDE COMORE</u>
Ouani 250 à 400 frs le kg	Batsa 300 à 500 frs le kg
Koki 300 frs le kg	Mitsamiouli 200 à 500 frs
Jimilimé 300 à 450 frs le kg (au maximum 600 frs)	Ouela 400 à 750 frs
M'Rémani 355 frs	M'Béni 200 jusqu'à 750 frs
Ada-Daouéni 300 à 375 frs	Foumbouni 200 à 400 frs
Jandza 300 à 400 frs	Choini 300 frs (l'an passé 700 frs)
Moimoi 300 à 400 frs	
Mjimandra 4300 à 400 frs	
Bongouéni 300 - 350 - 450 frs	
Bimbini 200 à 350 frs	

Les producteurs villageois font état de prix qui varient à Anjouan de 200 à 450 frs. On ne peut pas ne pas supposer que certains prix ont été minorés, par exemple 300 frs ou 250 frs. En revanche, certains exportateurs nient les taux les plus communément rencontrés, font état des variations annuelles des cours ; les prix de fin de campagne s'élevant à des taux beaucoup plus forts, se rapprochant de ceux pratiqués à la Grande Comore.

De tels prix n'ont pas été mentionnés dans les villages. On peut avancer que la raison en est qu'ils n'y sont pas pratiqués : en effet, la même méthode d'information auprès des paysans au cours des tournées dans les villages, a été pratiquée tant à la Grande Comore qu'à Anjouan. Il n'y a aucune raison de penser que dans une île les prix avancés ont été dans l'ensemble à peu près exacts tandis que dans l'autre, ils ont été par les paysans systématiquement minorés.

Dans l'ensemble, on peut conclure que les prix sont à Anjouan moins élevés. Quelle explication peut-on avancer de ce fait ?

L'étude comparative du marché dans les deux îles est instructive :

A la Grande Comore, les préparateurs de vanille sont beaucoup plus nombreux qu'à Anjouan (où on les compte sur les doigts de la main) les chances de constitution de monopoles sont donc à Anjouan multipliées chances, car on ne peut a priori supposer une entente entre deux ou trois préparateurs tendant à instituer une situation monopolistique. Il est nécessaire que d'autres éléments d'ordre économique ou sociologique viennent étayer et souligner cette réalité.

Ensuite, le marché grand'comorien est plus fluide que le marché anjouannais : la circulation des hommes, des produits et des informations est d'une manière générale plus facile là-bas qu'ici, ou plutôt, il se trouve moins de zones de production isolées à la Grande Comore qu'à Anjouan. Dans ces conditions et toutes choses égales par ailleurs, le prix doit, à la Grande Comore se former en

fonction de l'offre et de la demande dans une mesure plus importante qu'à Anjouan.

Dans cette dernière île, certains villages producteurs sont très isolés : on n'y arrive que par des sentiers et l'un vend la vanille au premier collecteur qui se présente faute de pouvoir la traiter et la conserver pour obtenir un meilleur prix et de peur de ne pouvoir la vendre ; tout se passe comme s'il n'y a pas de concurrence entre les acheteurs .

Par exemple : tel village voit seulement passer chaque année les collecteurs de deux grands acheteurs et le prix reste invariable, uniformément fixé et identique pour deux acheteurs ; il n'est pas excessif de supposer qu'il existe un accord sur les prix qui impose un prix assez bas au paysan ; situation de monopole basée sur l'accord de puissances dominantes, absence de pouvoir de négociation, jouant sur l'isolement des villages et l'ignorance des paysans, la peur de ne pouvoir écouler leurs produits , le risque de conserver une substance périssable, la nécessité d'obtenir des liquidités dans des budgets monétairement peu fournis .

Pour que le paysan puisse sortir de cette impasse, il faudrait qu'il puisse disposer de fonds suffisants pour "tenir le coup" s'il refuse de vendre à des prix imposés et conserver le produit : si la première condition était remplie, ce qui n'est pas impossible dans une économie où les besoins ne sont pas strictement monétaires et où l'"exploitation agricole" offre des ressources multiples, la deuxième supposerait une action d'ensemble des paysans pour le traitement du produit-exportable : quelque chose dans le genre d'une coopérative de préparation, supposant évidemment pour sa création et son démarrage que se présentent des concours extérieurs, se traduisant en initiatives, dons de compétence, aide financière.

LA TRAITE DES PRODUITS EXPORTES ET LE COMMERCE DE BROUSSE

On n'a pu avoir que peu de précisions sur les systèmes de collecte de produits auxquels participent en particulier les négociants-exportateurs indiens de la ville.

Des produits comme le coprah et partiellement la vanille sont commercialisés par les sociétés et les négociants. La commercialisation comprend la collecte du produit au niveau du producteur, son traitement et la concentration pour l'exportation. Tel est le schéma de la vanille, ramassée verte et traitée par les firmes et un certain nombre d'industriels qui sont des "préparateurs de vanille". Ces "préparateurs" exportent eux-mêmes ou bien livrent leur produit à un exportateur ou à une firme.

Dans le cas du coprah, la préparation est effectuée par les producteurs locaux et la collecte du produit intervient ensuite, menée par les commerçants en relation avec les exportateurs indiens qui centralisent ; ou bien le produit brut est livré à l'exportateur qui traite alors ce produit.

La diversité de ces pratiques ne modifie pas le processus fondamental de la commercialisation qui lie producteur et négociant par l'intermédiaire d'un collecteur, que celui-ci soit un commerçant installé à demeure ou un démarcheur qui bat la campagne pour drainer la récolte.

Lorsque les paysans ont à faire à un collecteur spécialisé (non commerçant) deux sortes d'avances peuvent entrer en jeu pour une même production :

1°- des avances à production en ce sens que le collecteur sur l'ordre du négociant fait en vue de la prochaine campagne, des avances aux paysans pour l'entretien de la plantation, cela vaut au moins pour la vanille. Dans le cas étudié, ces avances étaient de faible montant (entre 500 et 5.000 frs) et étaient remboursées pour précompte sur la valeur de la récolte : les paysans inter-

rogés paraissaient heureux d'une telle pratique : pas d'intérêt (mais au prix où la vanille était achetée, il était nul besoin d'en prélever), et tous ceux qui avaient eu des prêts avaient vendu la totalité de leur récolte au prêteur.

2°-des avances au niveau des transactions, le collecteur obtenant des fonds pour acheter la vanille ; le règlement a lieu au prix d'achat majoré de la soulte débattue entre le négociant et son collecteur au profit de ce dernier. Dans le cas précis qui est exposé, le collecteur n'obtint pas lors du règlement le prix qui avait été préalablement fixé après discussion et abandonna la partie.

Mais d'autres ont pu essayer de s'en accommoder répercutant sur le paysan le manque à gagner qui résultait de l'opération.

Les opérations sont plus complexes lorsque le collecteur est commerçant et client d'un négociant grossiste et exportateur indien, parce que le système d'achat et d'avance propre à la collecte du produit se combine avec les opérations d'avances en marchandises et de paiement des intérêts payés propre au commerce exercé par le collecteur.

D'ailleurs les commerçants comoriens de la ville entretiennent à l'encontre des négociants indiens méfiance et animosité et préfèrent s'approvisionner aux comptoirs commerciaux des firmes malgré l'absence de prêts de roulement.

Il faut toutefois remarquer que ce système caractérisé par des facilités d'achat (avances en nature) et des taux d'intérêt, quand il fonctionne ne touche pas les paysans : il faudrait que celui-ci soit un client régulier vendeur de coprah par exemple et acheteur de riz. Mais il n'en est pas ainsi parce que le paysan se passe souvent de riz; qu'il a peu de coprah à vendre, et que le commerçant est aussi un intermédiaire attiré pour des échanges vivriers intra- et inter-villageois (ventes et achats de fruits à pain, de mangues, de jacques etc..) qui, par nature, échappent au système commercial indien parce qu'ils se situent à un niveau plus bas, celui de l'économie vivrière interne des villages.

C O N C L U S I O N

L'AMORCE DU DEVELOPPEMENT

Ce n'est pas le lieu ici de mettre sur pied une politique de développement. Il s'agit auparavant de faire le point et de poser le problème dans ses termes exacts. En outre une étude économique des quantités globales avec décomposition sectorielle serait nécessaire. On n'a pu, ni voulu la tenter. Une comptabilité économique de l'île serait à mettre sur pied intégrant les données de la production, de la consommation et des mouvements de marchandises et de numéraire entrant et sortant de l'île. Elle suppose notamment que des enquêtes de budgets familiaux soient terminées et qu'on en ait tiré des résultats.

Par ordre d'apparition dans l'histoire comorienne des différents facteurs du développement, le premier élément qui compte dans le développement d'Anjouan est d'ordre technique. On a mis l'accent sur le caractère primitif des techniques de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. On ne veut pas par cette qualification de primitivité porter un jugement de valeur sur des oeuvres de civilisation. On constate des différences culturelles, on s'efforce d'examiner s'il peut y avoir des rapports entre elles, on ne juge pas les traits de culture d'un peuple, ni les différences qu'ils présentent avec d'autres.

La seule chose que l'on puisse avancer est que des techniques différentes de celles que les populations appliquent dans la vie traditionnelle d'Anjouan peuvent produire davantage de "biens" avec une même quantité de terre ou de matières premières et une même quantité de travail humain. C'est cette différence qui fait qu'une technique peut être plus primitive qu'une autre. On se gardera également et provisoirement d'affirmer que produire une plus grande quantité de denrées est un bien ou un mal.

Les techniques traditionnelles constituent le fait le plus ancien des Comores, techniques confrontées avec les réalités géographiques du pays, ses ressources naturelles, la richesse des sols mais aussi leurs pentes excessives qui devraient condamner bien des surfaces aux herbages et à la forêt .

Un fait presque contemporain de l'apparition des techniques : le dernier peuplement de l'île avec sa juxtaposition de groupes ethniques différents, Arabes dominateurs de villes et possesseurs du sol, populations les plus anciennes refoulées dans les "hauts", esclaves amenés de la côte orientale d'Afrique et groupés dans les faubourgs des villes ou en hameaux sur les propriétés pour cultiver les terres des nobles arabes des cités.

Un fait plus récent est l'installation de la colonisation européenne qui se marque encore à Anjouan par la forte implantation de deux Sociétés.

Nobles arabes d'un côté et sociétés de colonisation de l'autre ont approprié la quasi-totalité de la terre. Les Sociétés qui sont venues après les nobles ont aussi appropriés des domaines de ces derniers. Mais les communautés villageoises possédaient des terroirs autour de leur habitat que les terres aient été affectées par les Sociétés aux villages de leur domaine ou que les propriétaires citadins aient tolérés les cultures vivrières des habitants des villages voisins.

Le fait essentiel et récent est le fort accroissement démographique. Les villages s'enflent démesurément, les grandes maisons de Mutsamudu se divisent en appartements plus petits, les terres traditionnellement allouées aux villages deviennent insuffisantes eu égard au niveau technique de l'agriculture traditionnelle. Alors les villages de la baie d'Anjouan qui sont environnés des terres des propriétaires citadins les convoitent et les revendiquent .

Il est vrai aussi que les Sociétés ne se sont pas installées sur n'importe quelle terre. Elles ont pris la succession des plantations de sultans ou d'Européens qui avaient installé leurs domaines sur des sites de choix : cuvette de Patsi, plaine de Pomoni, plaine de Bambao M'Tsanga et de Marahani. Elles se sont aussi installées ailleurs et elles ont enlevé les plus belles terres à certains villages. Mais il y avait alors de l'espace pour que le village se dédommage. A présent que ces villages ont grossi, les terres dont ils disposent et que l'institution des "réserves" a entériné au cours des deux "réformes" de 1929 et de 1949-53 sont insuffisantes. Aussi rappellent-ils les vieilles dépossessions et ils revendiquent les anciens terroirs.

Le problème du développement d'Anjouan est un problème de survie. Il se pose d'abord parce que compte tenu de la densité actuelle et de l'accroissement de la population, il importe d'accroître les ressources. C'est en ce sens que des techniques moins primitives ne sont ni un bien, ni un mal, mais une nécessité.

Le développement d'Anjouan est aussi nécessaire parce que l'île est prise qu'on le veuille ou non dans un courant international d'aspiration à une meilleure vie matérielle. Cela est ressenti dans les villages, par les jeunes en particulier. Et il est impensable qu'avec la facilité des communications actuelles, les mouvements entre les villes et la brousse, la mobilité des populations villageoises, des hommes en particulier, cette aspiration n'atteigne pas les villages.

Les populations d'Anjouan vivent encore d'une manière générale dans une économie qui reste très largement traditionnelle. Les techniques, les cadres sociaux de la production vivrière, les habitudes de consommation demeurent typiquement anjouannaises. Mais les techniques autochtones, les cultures vivrières, les terres qui supportent ces productions traditionnelles sont insuffisantes pour couvrir les besoins en subsistances des familles paysannes.

La pénétration de l'économie moderne se fait par la recherche de gains monétaires qui réajustent les ressources aux besoins et redressent le déséquilibre actuel de l'économie traditionnelle.

Les cultures riches, vanille en particulier, se répandent peu à peu dans les campagnes, l'emploi, sur les plantations, la recherche d'occupations rémunérées quelles qu'elles soient que l'on a qualifié "d'activités de fortune" constituent autant de moyens pour les familles paysannes d'obtenir de l'argent. Cela va jusqu'à l'exode vers Madagascar. Chacune de ces solutions constitue une réponse à la situation actuelle des populations. Quelle peut être leur validité?

En soi, l'économie de plantations basée sur le développement de cultures industrielles d'exportation de haut rapport, très intensives et incorporant beaucoup de travail constitue une meilleure chose que le cycle des cultures vivrières traditionnelles. Elle est susceptible d'assurer la subsistance d'une masse de population beaucoup plus importante sur des surfaces plus réduites.

Mais la création d'une telle économie pour être avantageuse à la population requiert plusieurs conditions : la recherche de cultures de haut rapport, de haute productivité et qui incorpore dans leur production un fort coefficient de travail.

On connaît de telles cultures comme celle de l'ylang-ylang, mais elles posent des problèmes de débouché sur le marché international. En outre, les terres doivent être utilisées dans des conditions optimum et non- sous-exploitées ou sur-exploitées. Par ailleurs, toute la capacité de main-d'oeuvre requise doit être employée et enfin, un problème de répartition doit être résolu qui assure une juste rémunération du travail, du capital, de l'entrepreneur.

En fait les conditions ne sont pas réalisées qui permet-

traient le développement d'une économie de plantations rationnellement organisées par les firmes actuelles. Les paysans qui sont relativement peu nombreux à être employés par elles eu égard au volume de la population autochtone, et qui sont payés à des taux de salaires qu'ils estiment trop bas, ne voient pas les avantages d'un tel système. Ils sont "polarisés" par les terres, souvent meilleures, sur lesquelles les femmes ne peuvent pas, faute de les posséder, pratiquer les cultures vivrières nécessaires pour accroître les subsistances et par les herbages qui se développent dans les plantations qu'ils feraient pâturer par leur bétail s'ils ne devaient pas encourir de sanctions. Et le climat politique va dans le sens d'une réduction des domaines des Sociétés.

Les cultures paysannes d'exportation, vanille en particulier, constitue une autre solution. On a noté initial de l'administration et de l'une des deux sociétés (la N.M.K.L.) dans le développement de cette spéculation. Mais les très récentes baisses qui ont été enregistrées sur la vanille, dues aux fluctuations des cours mondiaux répercutés sur les producteurs, ne sont-elles pas de nature à freiner le développement de telles innovations ?

Reste l'émigration des jeunes hommes et des adultes à Madagascar, de Majunga à Diégo-Suarez. Elle affecte essentiellement le Sud d'Anjouan (Nioumakélé). Dès qu'ils ont réuni les ressources nécessaires ou lorsqu'ils sont recrutés par une compagnie sucrière, les hommes partent laissant parfois une famille. Ils séjournent à Madagascar plusieurs années, fondent souvent une famille qu'ils retournent aux Comores. Au retour, la famille anjouanaise bénéficie des gains que l'émigrant a accumulés mais avant son retour, il n'envoie de l'argent que de très rares occasions, pour un mariage par exemple.

Dans ces conditions, les mouvements actuels d'émigration hors de l'île apportent peu au pays.

En fait, le problème du développement d'Anjouan ne peut recevoir de solution que lorsqu'on aura fait le tour des aptitudes

de la population aux innovations, au progrès et à l'esprit d'entreprise et lorsqu'on aura décalé les blocages et les freins d'ordre sociaux qui limitent l'épanouissement de ces aptitudes.

Le présent travail constitue la première partie des résultats de la mission ethno-sociologique aux Comores lancée à l'initiative du Ministère d'Etat chargé des Territoires d'Outre-Mer de la République française.

A ce titre, je tiens à remercier, outre les promoteurs de la mission, tous ceux qui ont aidé à sa réalisation.

Monsieur l'Administrateur Supérieur des Comores; Monsieur MOHAMED AHMED, Vice-Président du Conseil de Gouvernement; Monsieur VALETTE, Ingénieur en Chef du Service de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts; Monsieur l'Administrateur de la Subdivision d'Anjouan; M.M. AHMED IBRAHIM actuellement Administrateur de la Subdivision de Mohéli; EL HABBIB, OUIRDANE BEN SAID OMAR et NADJIB HADJ AHMED du Service de l'Agriculture et des Forêts.

Messieurs HEBERT et ANGOT dont la longue présence à Anjouan m'a permis d'appréhender bien des aspects de l'anthropologie anjouanaise.

Messieurs FORT, du B.D.P.A., GIGNOUX de la Caisse Centrale de Coopération économique, SAID ALI AMIR, notable de Nttsamudu.

Enfin tous les informateurs et enquêteurs qui en ville ou dans les villages ont collaboré à la présente mission.

Table des cartes et Schémas

Carte de l'Archipel des Comores
Carte générale d'Anjouan
Pyramide des âges comparée d'Anjouan et de la province de Tananarive
Mouvement de la population à Anjouan de 1870 à 1958
Structure agraire d'Anjouan
Structures commerciales
Carte de la haute plaine de Patsi
Carte de l'Ouest d'Anjouan
Carte de la presqu'île de Nioumakélé
Schématisation des comportements économiques traditionnels
Nioumakélé : villages et terroirs
Baie d'Anjouan : villages et terroirs
Carte des domaines de colonisation à Anjouan
Carte du domaine de Nioumakélé
Carte des domaines de Dziani et de Pomoni
Produits exportés - rôle des firmes

SECONDE PARTIE

	P. 90
<u>Chapitre VI - La vie économique traditionnelle</u>	P. 94
<u>Section 1 - La production</u>	P. 94
Les terroirs des villages	P. 96
Le système des cultures	P. 99
L'unité traditionnelle de production	P. 104
La répartition des tâches	P. 108
L'utilisation du temps par les paysans	P. 111
Les formes de la production dans la société traditionnelle	P. 113
1 - Le métayage des terres - Les rapports économiques entre les villes et les campagnes	P. 114
2 - Le métayage sur le bétail. Autres activités de fortune	P. 118
<u>Section 2 - La consommation</u>	P. 119
La consommation dans le cadre de l'économie villageoise	P. 119
La consommation en ville	P. 120
Les variations de la consommation	P. 122
La consommation en période de Ramadan	P. 125
Le rythme de la consommation	P. 125
La répartition des produits à l'intérieur des unités familiales	P. 126
<u>Section 3 - Les échanges</u>	P. 127
<u>Chapitre VII - L'économie moderne</u>	P. 131
<u>Section 1 - L'économie domaniale</u>	P. 132
L'exploitation directe du domaine - Le salariat	P. 134
L'exploitation indirecte des domaines - Le métayage	P. 139
Les productions garanties	P. 143
Rapports entre les Sociétés de plantation et les paysans	P. 144
<u>Section 2 - Le commerce</u>	P. 144 bis
Les prix d'achat aux paysans des produits "riches"	P. 145
Le commerce de brousse	P. 148
<u>CONCLUSION</u>	P. 150